

#Inventer **demain**

Diagnostic du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
en vue de la préparation de la charte 2028 » 2043 du Parc

> **SYNTHESE**

**DOCUMENT
DE TRAVAIL**



Le présent rapport présente la **SYNTHESE** du **DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE** réalisé de mi-2024 à mi-2025 dans le cadre de la révision de la charte du Parc. Pour la préparation du diagnostic, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne remercie tout particulièrement :

- > l'ensemble des **structures et personnes ressources** qui ont apporté leurs connaissances et leurs regards (partenaires institutionnels, administratifs et techniques, EPCI, socioprofessionnels, élus du territoire, membres du COTEC et du COPIIL...)
- > les prestataires :

ENVIRONNEMENT – RESSOURCES NATUTRELLES

Acer Campestre | www.acer-campestre.fr



PAYSAGE – AMENAGEMENTS

Arthur Remy Urbanisme & Paysages | <https://arthur-remy.fr>



TRANSITION ENERGETIQUE

BL Evolution | www.bl-evolution.com



TOURISME – LOISIRS DE NATURE

Géosystème | <https://geosysteme.fr>

Maîtres du rêve | www.maitresdureve.com



DYNAMIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES

Relief urbanisme | <https://relief-urbanisme.com>

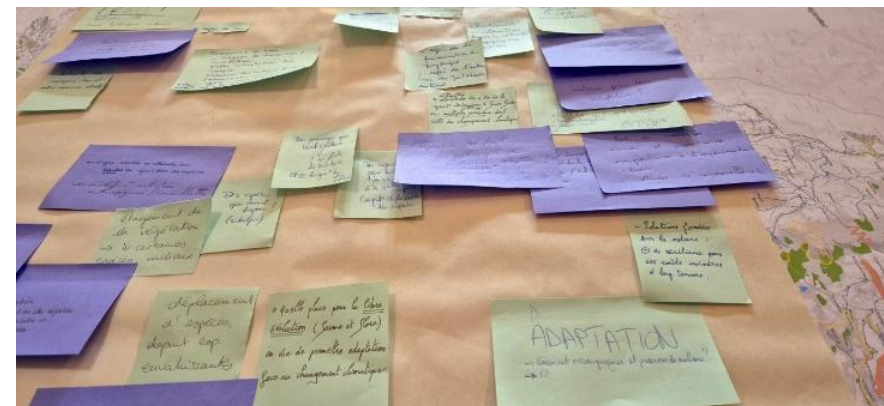


DYNAMIQUES ECONOMIQUES

Nadem | <https://www.nadem.fr>



- > la **Région Auvergne-Rhône Alpes** et **l'Etat** ayant financé cette étude et accompagnant la révision de la charte du Parc



Atelier de concertation des partenaires pour contribuer au diagnostic du territoire Patrimoine naturel
© SMPNRVA

A noter le présent rapport fait la distinction entre :

- > le « Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne », le territoire classé et ses multiples acteurs
- > le Syndicat mixte du Parc, l'organisme de gestion et d'animation du Parc.

SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	5
2	DIAGNOSTIC PATRIMOINE NATUREL, EAU, AIR, RISQUES NATURELS	6
2.1	Contexte général.....	6
2.2	Changement climatique : une évolution déjà tangible, qui s'accélère.....	6
2.3	La biodiversité, un patrimoine remarquable, sous tension	7
2.4	L'Eau, une ressource en baisse structurelle et des milieux aquatiques très vulnérables.....	10
2.5	La forêt, entre vulnérabilité, résilience, gestion et biodiversité	13
2.6	Les milieux ouverts, un patrimoine majeur à préserver des pratiques intensives	15
2.7	Une nécessaire conciliation des usages pour limiter les conflits et réduire les impacts.....	16
2.8	Sols, sous-sols, des ressources importantes pour le territoire.....	17
2.9	Qualité de l'air, captation du carbone et risques naturels, de nouveaux enjeux	19
2.10	Perspectives et orientations en matière de patrimoine naturel	21
3	DIAGNOSTIC PAYSAGES, AMENAGEMENTS, PATRIMOINE BATI	22
3.1	Contexte général.....	22
3.2	Des richesses paysagères qui identifient le territoire et révèlent sa genèse	23
3.3	Des dynamiques qui altèrent la lisibilité de paysages volcaniques et agropastoraux du territoire	27
3.4	Des politiques et des aménagements dédiés à la protection des paysages	30
3.5	Trois niveaux d'expérience paysagère dans le Parc des Volcans d'Auvergne.....	34
3.6	Perspectives et orientations en matière de Paysage, d'aménagements et de patrimoine bâti	35
4	DIAGNOSTIC ENERGIE ET MOBILITES.....	36
4.1	Consommations d'énergie.....	36
4.2	Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et empreinte carbone.....	37
4.3	La production d'énergies renouvelables	38
4.4	Focus sur l'agriculture et l'alimentation.....	39
4.5	Focus sur les transports et les mobilités.....	39
4.6	Focus sur le tourisme.....	40
4.7	Focus sur l'habitat et le logement.....	40
4.8	Les planifications en faveur de la transition énergétique.....	41
4.9	Les enjeux de la transition énergétique	43

5	DIAGNOSTIC TOURISME ET LOISIRS DE NATURE.....	44
5.1	Stratégies territoriales	44
5.2	Emplois touristiques	44
5.3	Accessibilité touristique et mobilités	45
5.4	Offre touristique qualifiée	45
5.5	Points d'attraction.....	47
5.6	Offres culturelles, activités et de loisirs de pleine.....	48
5.7	Fréquentation touristique.....	50
5.8	Notoriété du Parc.....	50
5.9	Les enjeux du tourisme et des loisirs de nature	51
6	DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE	52
6.1	Organisation et vitalité du territoire	52
6.2	Emploi.....	54
6.3	Focus secteur de l'agriculture.....	56
6.4	Focus secteur du bois et de l'exploitation forestière	57
6.5	Focus secteur des carrières et pierres volcaniques	58
6.6	Synthèse des enjeux économiques et potentiels de développement.....	59

1 PREAMBULE

Un Parc naturel régional est **un classement accordé par décret du Premier ministre, sur demande régionale, à un territoire disposant de patrimoines naturels, paysagers et culturels remarquables, voire exceptionnels au plan national, mais aussi fragiles et nécessitant de les protéger. Ce classement définit ainsi un cadre privilégié de politiques ayant pour vocation de préserver ces richesses par divers moyens, tout en permettant leur valorisation durable économique et culturelle** : à cet effet, est préparée et adoptée une charte de territoire par les collectivités locales, les Départements et la Région, ainsi que l'Etat, où ces signataires s'entendent sur des mesures à mettre en œuvre ou à soutenir, ainsi que sur des principes qu'ils se fixent pour guider leurs projets, ainsi que les dynamiques privées locales.

Dans le cadre de la préparation d'une nouvelle charte 2028 » 2043, **un diagnostic du territoire a été produit de mi-2024 à mi-2025**, avec le concours de prestataires spécialisés des élus et de socioprofessionnels du territoire, ainsi que des acteurs techniques et institutionnels associés et consultés.

Cette analyse démontre que le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est **conforté dans ses dimensions exceptionnelles patrimoniales et environnementales**. Toutefois, comme beaucoup de territoires ruraux attractifs, ses richesses naturelles, paysagères et culturelles, très sensibles, sont impactées de manière conjuguée par des éléments de contexte prégnant et des pratiques qui s'intensifient, amenant les signataires de la charte d'ores et déjà à se questionner sur la manière de freiner cette évolution ou à s'adapter selon les cas :

En toile de fond, le **réchauffement climatique**, déjà observé dans les Volcans d'Auvergne, impacte de nombreuses ressources et activités locales :

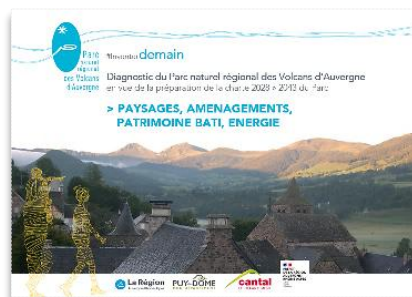
- > réduction progressive de l'étage montagnard aux secteurs sommitaux faisant évoluer les espèces, les milieux naturels et les corridors écologiques
- > diminution de la ressource en eau dans les nappes et les milieux aquatiques
- > difficultés croissantes pour les filières économiques : alimentation des troupeaux et production de fourrage, activités forestières, activités basées sur l'offre neige
- > perturbations du cycle de l'eau et conflits d'usages liés à ce patrimoine commun
- > progression de la fréquentation des espaces naturels du fait de la recherche de fraîcheur en montagne et du développement des activités 4 saisons.

Ce document de synthèse permet une **lecture rapide des points essentiels à retenir du diagnostic** du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne finalisé en 2025 et composée de 3 volets :

DIAGNOSTIC « PATRIMOINE NATUREL, EAU, AIR, RISQUES NATURELS »



DIAGNOSTIC « PAYSAGE, AMENAGEMENTS ET TRANSITION ENERGETIQUE »



DIAGNOSTIC « TOURISME, LOISIRS DE NATURE, DYNAMIQUES SOCIALES ET ECONOMIQUES ET ORGANISATION DU TERRITOIRE »



2 DIAGNOSTIC PATRIMOINE NATUREL, EAU, AIR, RISQUES NATURELS

2.1 CONTEXTE GENERAL

Le territoire fait face à une **combinaison de contextes et de pressions** :

- > un changement climatique déjà à l'œuvre et mesurable
- > une biodiversité et des milieux naturels remarquables, mais fragilisés et connaissant une érosion
- > une ressource en eau sous de fortes tensions croissantes
- > des usages multiples qui se superposent (agriculture, tourisme, forêt)
- > une attractivité qui croît pour la recherche de sites de pleine nature notamment
- > des filières économiques dépendantes du climat et donc vulnérables.

Doivent être pris en compte en particulier les stratégies et planifications suivantes :

- > au niveau international, la Stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) et la **Stratégie Nationale pour les Aires Protégées 2030** (SAP) fixent l'objectif d'atteindre 30 % d'aires protégées dont 10 % en protection forte.
- > à l'échelle régionale, le **SRADET Auvergne-Rhône-Alpes** encadre l'aménagement durable des territoires, la gestion de l'eau, la préservation des continuités écologiques et la prise en compte du changement climatique.
- > au plan local, les **SCOT**, les **politiques départementales** (dont la stratégie Biodiversité du Cantal), les documents Eau (SAGE, SDAGE) ET les **politiques locales** (projets de territoire, PAT, PCAET...) intègrent déjà des enjeux essentiels pour le Parc.

SRADET
Auvergne-Rhône-Alpes



2.2 CHANGEMENT CLIMATIQUE : UNE EVOLUTION DEJA TANGIBLE, QUI S'ACCELERE

Les données climatiques montrent :

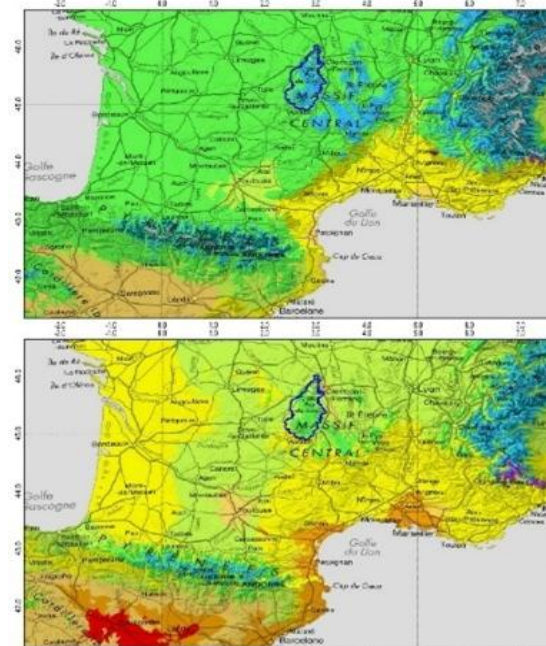
- > **une hausse significative des températures, qui va se poursuivre** : +1,3 à +1,5 °C depuis les années 1960, +0,4 à +0,5 °C dans les 10 ans à venir, avec des variations territoriales et saisonnières
- > une augmentation des jours chauds et des jours sans gel
- > un enneigement en recul sous 1200 m,
- > une variabilité plus forte des précipitations et augmentation des épisodes pluvio-neigeux instables.



Ces évolutions impactent directement :

- > **l'eau** (baisse des débits, étiages plus longs)
- > **la biodiversité**
- > (modification des habitats)
- > **l'agriculture** (stress hydrique, fourrage)
- > **la forêt** (déprédations)
- > **le tourisme** (neige, pression sur milieux sensibles).

Simulation de l'augmentation des températures (années 2020 en haut, années 2040 en bas)
© Etude de l'évolution du climat dans le Parc des Volcans d'Auvergne - Alexandre Poiraud



2.3 LA BIODIVERSITE, UN PATRIMOINE REMARQUABLE, SOUS TENSION

Le territoire présente une **très grande diversité de milieux** : zones humides, tourbières, forêts (dont des forêts anciennes), pelouses, landes, milieux rupestres, têtes de bassin, zones humides, gorges, prairies riches. Certains présentent d'importantes spécificités propres au Parc des Volcans d'Auvergne :

- > les **prairies** présentant un intérêt fort au plan national : sur d'importantes surfaces (240 000 ha au total), permanentes, elles disposent d'une typicité et d'une valeur écologique venant de leur ancienneté.
- > les **tourbières** (1 077 ha au total), comme l'ensemble des zones humides (16 691 ha), concentrent les enjeux sur de petites surfaces : archives paléo-environnementales et biodiversité très spécifique.
- > les **forêts anciennes** (près de 128 000 ha au total) concentrent des enjeux environnementaux importants : la forte maturité de leur écosystème est très favorable à des espèces très exigeantes.

Les habitats naturels sont variés, mais fragiles et **sous pressions**, notamment :

- > les habitats forestiers matures peu représentés,
- > les habitats humides en régression ou menacés,
- > les prairies anciennes menacées par l'intensification,
- > les milieux ouverts soumis à la fermeture.

Le Parc abrite **25 % de la biodiversité régionale** (ZNIEFF de type 1) et 14 % de zones importantes pour la conservation des oiseaux. Les espèces patrimoniales incluent en particulier :

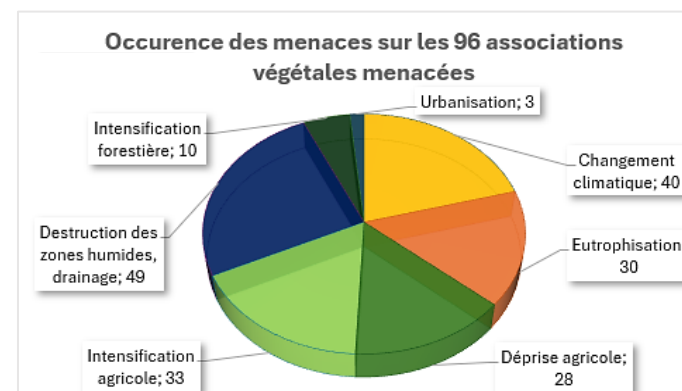
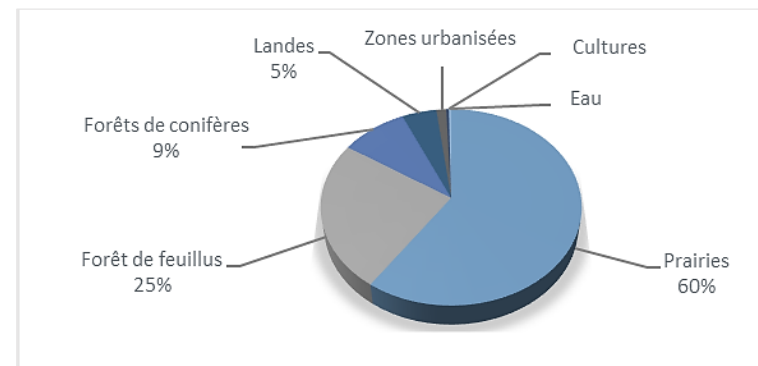
- > des oiseaux montagnards (merle à plastron, monticole de roche), forestiers (Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm), rapaces (milans, busards),
- > des chiroptères : Grande noctule, Murin de Bechstein...
- > des amphibiens des zones humides,
- > des papillons rares (cuivré de la bistorte), autres insectes (Rosalie des Alpes, Grand Capricorne, Zygène d'Ostérode...)
- > une flore alpine à haute valeur.

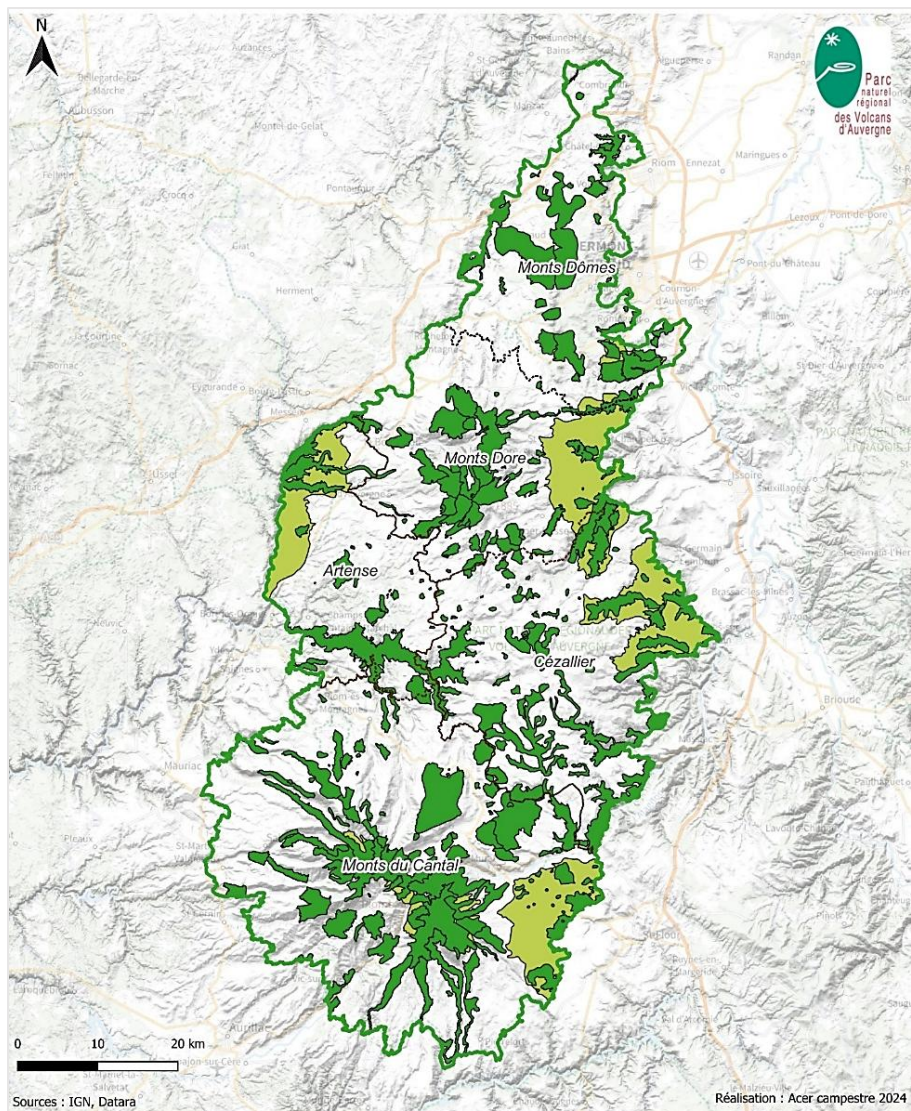
Les **aires protégées** représentent une faible part du territoire : seulement 0,9 % en protection forte (RNN Chastreix-Sancy, Vallée de Chaudefour, Jaquette, Sagnes de la Godivelle ; RBI Chamalières-Peyre Ourse).

Pour atteindre l'objectif des 10 % de protection forte, environ 38 000 ha supplémentaires seraient nécessaires.

En termes d'**aires préservées**, le réseau Natura 2000 couvre 4 ZPS majeures et plusieurs ZSC portant sur les tourbières, gorges, habitats alpins et prairies. Les ENS départementaux et les politiques foncières (CEN Auvergne) apportent des outils supplémentaires, encore à renforcer.

Les gorges de la Rhue, la Chaîne des Puys, le Sancy, l'Artense, les Monts du Cantal, comme **réservoirs prioritaires** pour la restauration et la mise en libre évolution.





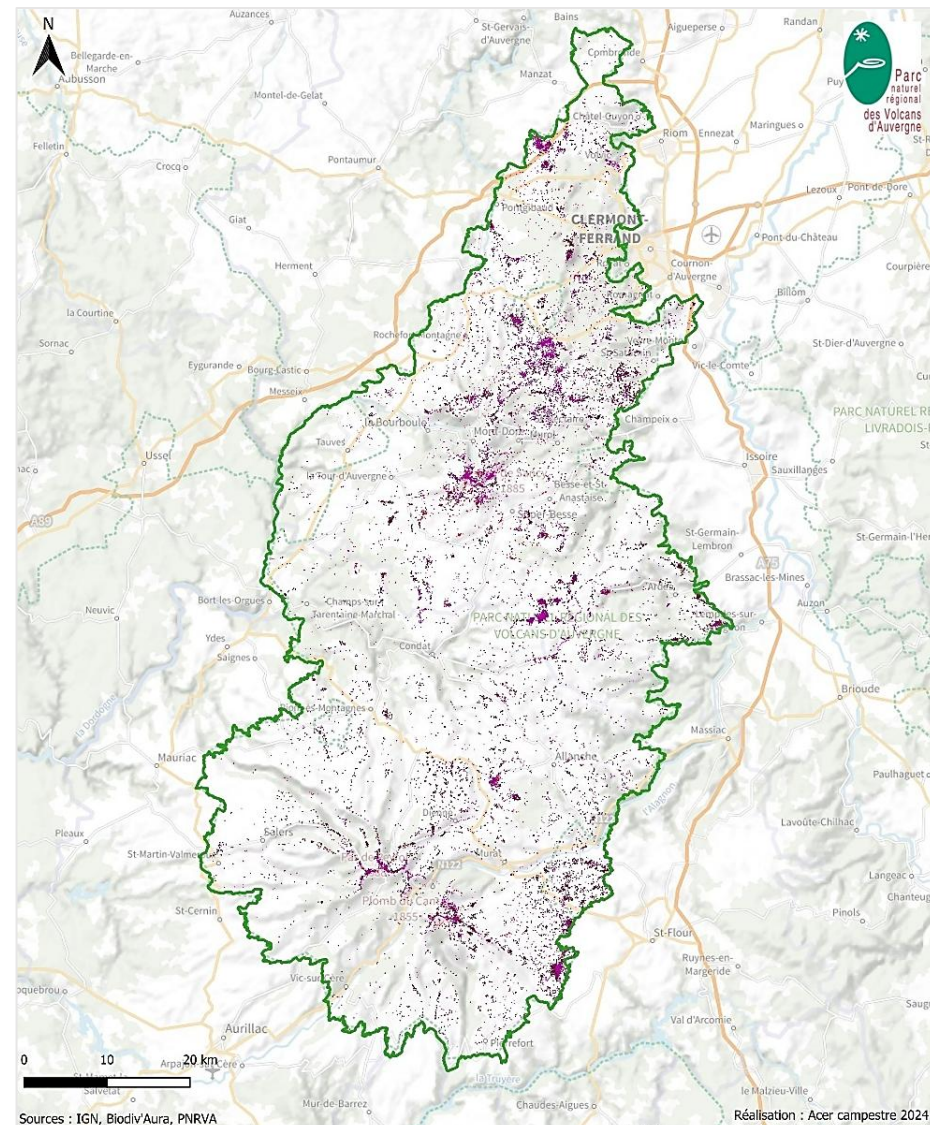
Sources : IGN, Datara

Réalisation : Acer campestre 2024

Révision de la charte
Lot 1 "Environnement et
ressources naturelles"
Diagnostic

**Le patrimoine
inventorié**

- Périmètre de révision
- Znieff de type 1
- Zone importante pour la conservation des oiseaux



Sources : IGN, Biodiv'Aura, PNRVA

Réalisation : Acer campestre 2024

Révision de la charte
Lot 1 "Environnement et
ressources naturelles"
Diagnostic

**Données d'observation des espèces à
enjeu prioritaire et fort, groupes :
avifaune, mammifères terrestres,
reptiles, amphibiens, chiroptères,
lépidoptères, odonates**

- Périmètre de révision

Enjeux stratégiques

- > **renforcer la protection des réservoirs de biodiversité (tendre l'objectif régional 10 %)**, notamment des zones humides, pelouses, landes et milieux lacustres
- > **développer une trame écologique robuste**
 - . trame forestière : renforcer les trames de vieux bois sur Chaîne des Puys, Sancy, Artense, Monts du Cantal
 - . trame agropastorale : maintenir les mosaïques et la qualité des prairies et landes favorables aux pollinisateurs
 - . trame bleue : veiller à un entretien raisonné, restaurer les berges, reconnecter les milieux humides, réduire les obstacles
 - . trame noire : réduire la pollution lumineuse au niveau des spots touristiques et des bourgs centres
- > **restaurer des continuités écologiques** (corridors prioritaires : périphérie clermontoise, Couzes, Alagnon)
- > **améliorer les connexions inter-massifs** (Chaîne des Puys, Sancy, Cézallier, Cantal, Artense)
- > **stabiliser les milieux les plus vulnérables (milieux ouverts notamment)**
- > **accompagner les pratiques agricoles et sylvicoles favorables à la biodiversité** (fauche tardive, pâturage extensif, couvert forestier mélangé...)
- > **limiter l'artificialisation** (équipements énergétiques, urbanisation dans la partie Nord, aménagements routiers et touristiques ...) **et les usages perturbateurs dans les sites sensibles** (forte fréquentation, pesticides...).

2.4 L'EAU, UNE RESSOURCE EN BAISSÉ STRUCTURELLE ET DES MILIEUX AQUATIQUES TRÉS VULNÉRABLES

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a longtemps été qualifié de « château d'eau » puisqu'il dispose d'un **maillage hydrographique important** et une **mosaïque de milieux naturels remarquables associés** : 4 875 km de cours d'eau, lacs naturels dont une quinzaine de lacs volcaniques, 117 plans d'eau, de nombreuses zones humides et tourbières dont le rôle est crucial pour le cycle de l'eau, mais qui présentent une réelle vulnérabilité. Cependant, même si les précipitations sont plutôt abondantes jusqu'à présent, **l'eau s'écoule rapidement en aval et les nappes phréatiques et les zones humides en stockent peu**. On observe ainsi :

- > une baisse significative des débits depuis 60 ans (−3 à −6 % déjà observés), accentuée au printemps et en été des étiages plus longs et plus sévères, qui impactent les activités agricoles, le tourisme (baignade, pêche), la production d'énergie hydroélectrique, la fourniture d'eau potable, la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques.
- > diminution des niveaux des nappes et des milieux aquatiques.

Les raisons sont multiples :

- > **le changement climatique** qui conduit à des sécheresses estivales régulières entraînant des étiages de plus en plus prononcés, des pressions grandissantes sur les masses d'eau superficielles et souterraines et accroissant la sensibilité des habitats aquatiques
- > outre l'hydroélectricité, **l'augmentation d'une majorité de prélèvements (+6,5%) entre 2012 et 2022 qui induit une pression sur la ressource** (impacts sur le cycle hydrologique, assèchement du bassin versant, baisse de la recharge des nappes, obstacles écologiques).

On note toutefois une **baisse importante des prélèvements liés à la production hydroélectrique (17,8%)**, notamment en 2022 où la forte a nécessité de soutenir les débits d'étiage.

L'enjeu concerne également la qualité des ressources aquatiques, essentielle à la biodiversité et aux usages anthropiques, qui s'est **dégradée depuis 2016 pour 44% des cours d'eau et 33,3% des plans d'eau** en raison de pollutions agricoles et industrielles, d'altérations hydromorphologiques.

La situation en tête de bassin versant (alimentation de rivières majeures comme l'Allier et la Dordogne) renforce la responsabilité du Parc dans la gestion de l'eau, qui devient **un enjeu majeur du territoire pour les 20 ans à venir**.



Lac d'En-Haut (origine volcanique) et lac d'En-Bas (origine glaciaire) de La Godivelle
© Marc Sagot

2022

PRELEVEMENTS DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE PARC DES VOLCANS D'Auvergne, AVEC DETAILS PAR ACTIVITES ECONOMIQUES⁵²

Part des prélèvements en % par régions				Volumes en m³ des prélèvements par usages, sur l'ensemble du périmètre d'étude										Part en % du prélèvement des eaux	
Régions naturelles du Parc	AEP	Barrages ⁵³	Industrie et activités économique	Total prélevé	Barrages	AEP	Embouteillage et distribution d'eau de source	Station de ski (neige de culture) ⁵⁴		Industrie fromagère	Thermes ⁵⁵	Extraction ^a matériaux et activités dérivées	Autres	superficielles	souterraines
								Données des stations saison 22-23	Données BNPE incomplètes						
Artense /100%	0,1%	99,9%	≈ 0%	930 280 609	929 900 000	373 285				7 324				99,9%	0,1%
Cézallier /100%	19,3%	80,7%	0%	33 369 4810	26 944 627	6 424 854								80,8%	19,2%
Monts Dômes /100%	32,1%	64,1%	3,8%	71 339 690	45 756 431	22 876 036	2 352 476			204 747	150 000			64,1%	35,9%
Monts Dore /100%	6,7%	92,4%	0,9%	103 867 772	959 789 73	6 911 732	585 396	634 000	179 466	44 830	167 375			92,7%	7,3%
Monts du Cantal /100%	22,0%	77,4%	0,6%	33 142 815	25 640 354	7 296 798		199 086	113 976	72 107		18 840	740	78,3%	21,7%
Total /100%	3,7%	95,9 %	0,33 %	1 172 000 367	1 124 220 385	43 882 705	2 937 872	833 086	293 442	329 008	317 375	18 840	740	96%	4%
Total /100%	91,8%	si cet usage n'est pas considéré	8,2%												

2012 à 2022

Evolution en % des prélèvements par filières sur la dernière décennie									
-17,8%	-18,5%	+7,1%	+ 2,2%	+ 25,5%	-26,9%	+ 101,2%	-57,5%	-	100 %

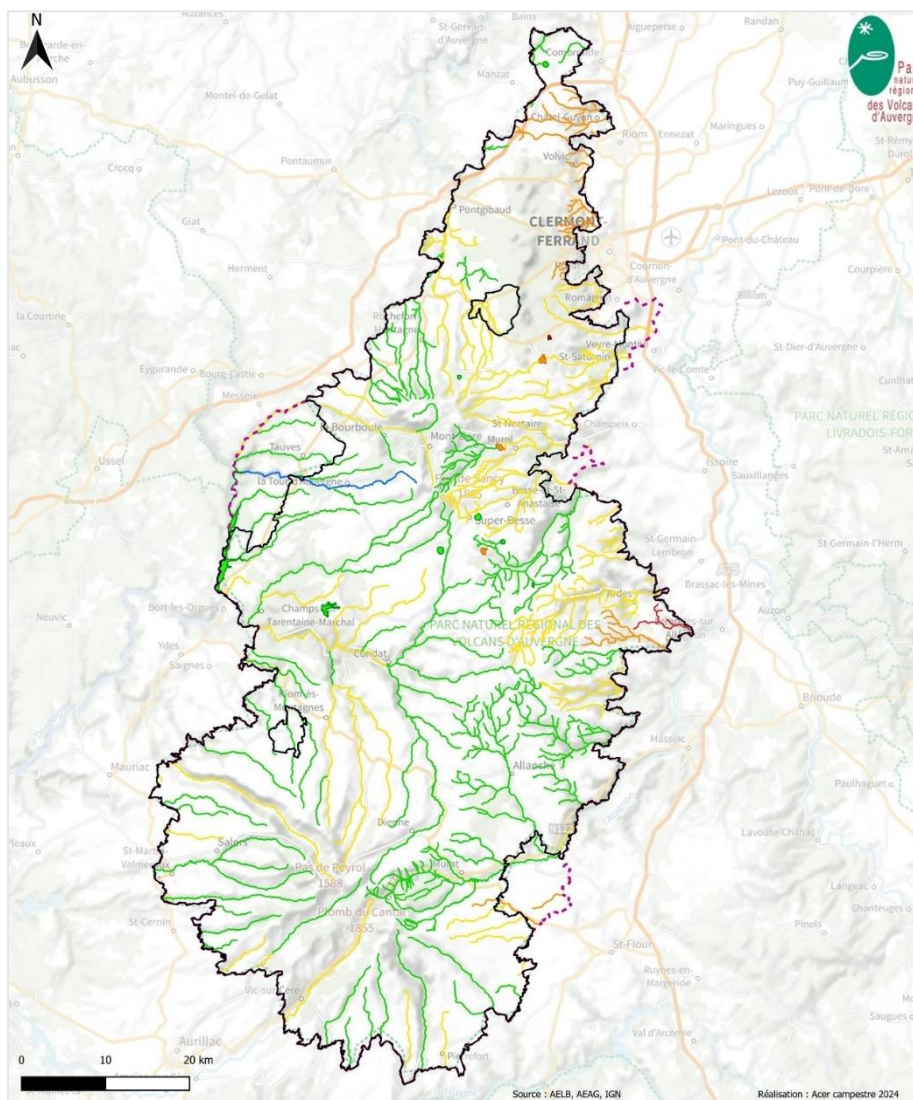
Pour rappel, 2022 a été une année de forte sécheresse, avec une baisse importante des prélèvements en eau turbinée sur certains secteurs afin de soutenir les débits d'étiage. Mais on note une augmentation à nouveau des prélèvements en 2023 et 2024 sur la majorité des données de stations hydroélectriques disponibles.

⁵² Source : BNPE, chambre régionale des comptes et stations de ski

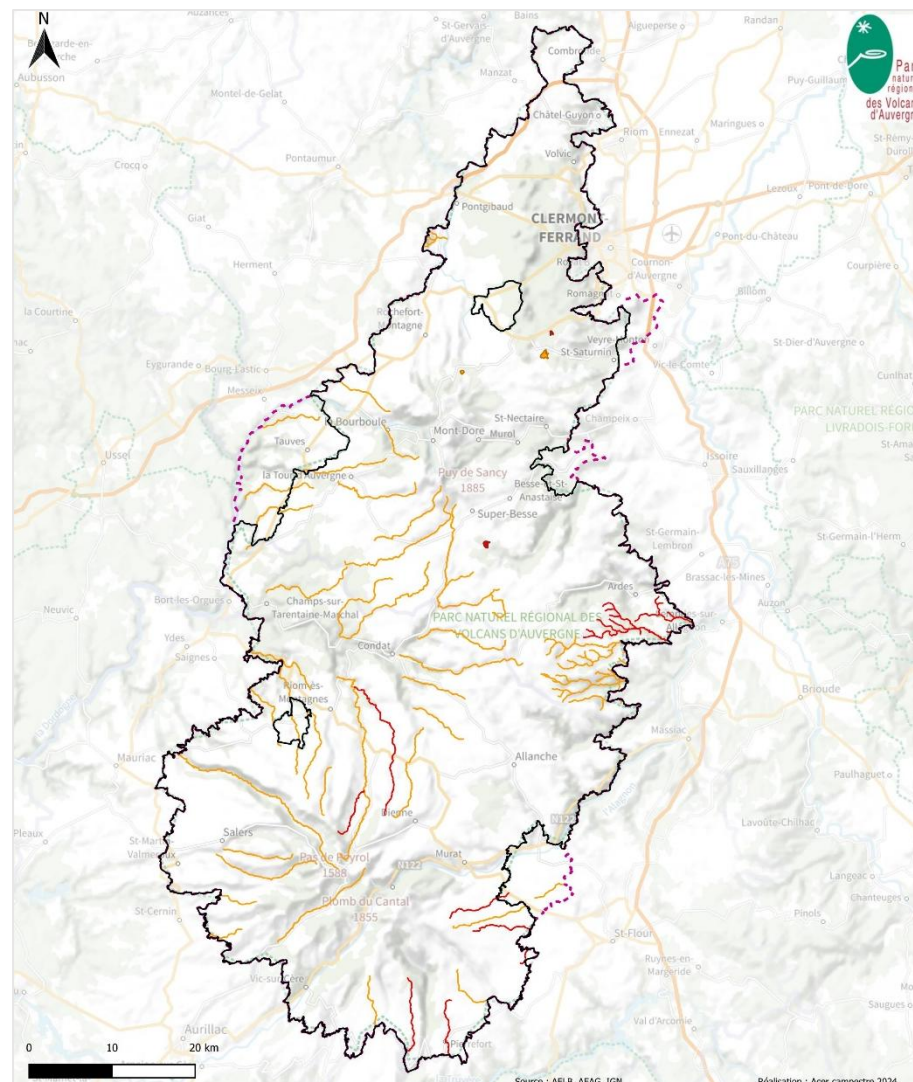
⁵³ L'eau prélevée et turbinée par les barrages pour la production d'énergie hydroélectrique qui en découle (très majoritaires en volume) est en grande majorité restituée aux cours d'eau, contrairement aux autres usages. Ces prélèvements présentent toutefois des impacts sur la ressource en eau, dans la mesure où ils créent des tronçons court-circuités (dérivation de l'eau de son cours d'eau voire de son sous-bassin versant dans certains cas) ou qu'ils présentent des problématiques liées au stockage de l'eau (qualité, réchauffement, évaporation...).

⁵⁴ Afin de compléter les données partiellement manquantes de la BNPE, les données des prélèvements des stations de Super Lioran, Super Besse et Mont-Dore ont été récoltées : ces chiffres confirment une hausse des prélèvements de 12% entre la saison 2017/2018 et la saison 2022-2023.

⁵⁵ Le thermalisme ne peut être comparé sensu stricto avec les autres usages concernant l'impact immédiat sur la disponibilité. En effet, la plupart de ces eaux sont captées dans une nappe profonde qui peut être captive ou non, mais dont le temps de transfert peut être long.



Révision de la charte Lot 1 « Environnement et ressources naturelles » Diagnostic Etat écologique des masses d'eau superficielles	
— Limites du Parc 2013-2028 - - - Limites du Parc - périmètre de révision Etat écologique des plans d'eau ■ Bon état ■ Etat médiocre ■ Mauvais état	Etat écologique des cours d'eau — Très bon état — Bon état — Etat moyen — Etat médiocre — Mauvais état



Révision de la charte Lot 1 « Environnement et ressources naturelles » Diagnostic Evolution état écologique des masses d'eau superficielles - Comparaison états des lieux 2013 et 2019 (SDAGE)	
— Limites du Parc 2013-2028 - - - Limites du Parc - périmètre de révision	Evolution état écologique des plans d'eau ■ Forte dégradation ■ Dégradation Evolution état écologique des cours d'eau — Forte dégradation — Dégradation

Enjeux stratégiques

- > Sécuriser et partager la ressource
- > Garantir un accès à une ressource en eau qualitative
- > Préserver les cours d'eau patrimoniaux (Dordogne, Rhue, Couzes...) restaurer les milieux aquatiques
- > Maintenir les zones humides, tourbières et têtes de bassins
- > Eviter les conflits d'usages
- > Assurer une gestion durable de l'eau, mettre en œuvre une planification partagée de l'eau, anticiper la raréfaction de la ressource et adapter les usages
- > Renforcer la gestion quantitative
- > Préserver l'intégrité des milieux humides, lacs naturels et têtes de bassin, restaurer les zones humides et les continuités rivulaires
- > Sensibiliser les usagers et collectivités aux effets du changement climatique.

2.5 LA FORET, ENTRE VULNERABILITE, RESILIENCE, GESTION ET BIODIVERSITE

La forêt occupe une **place structurante dans les paysages, l'économie et les équilibres écologiques** du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Ressource renouvelable stratégique, elle est à la fois un levier de développement économique local et un patrimoine vivant à préserver.

La forêt couvre 180 000 ha de forêt, soit **31 % du Parc**, avec une prédominance (76%) de peuplements naturels de feuillus (hêtre, chêne...) ou mixtes (hêtre, sapin...) et une part importante (21%) de peuplements purs de résineux (sapin, épicéa, douglas, mélèze) dont environ 12 % issus de plantations, peu mélangées en essence et en structure, particulièrement vulnérables au changement climatique (déperissement des épicéas et sapins en dessous de 1000 m).

Elle se répartit entre une **majorité de propriétés privées morcelées** (75% du territoire, dont 64 % sans plan de gestion) et une forêt publique majoritairement sectionale gérée par l'ONF. La surface forestière est aujourd'hui quasiment stable et le volume de bois vivant par hectare, élevé (210 m3/ha en moyenne), est globalement stable depuis également. La certification PEFC est faible (15 %).

Des discontinuités existent toujours entre les principaux réservoirs de biodiversité forestière alors que les corridors écologiques forestiers stratégiques jouent un rôle-clé dans le maintien et la circulation des espèces forestières. Cela concerne particulièrement les forêts présumées anciennes, qui ne représentent que 9 % du territoire, et les principaux réservoirs de biodiversité forestière du territoire (Gorges de la Rhue, Massif du Sancy, Artense, Chaîne des Puys et Monts du Cantal).

Depuis ces dernières années, elle est confrontée aux effets du **changement climatique**, ce qui nécessite de renforcer sa résilience des forêts par une gestion durable et un choix approprié des essences.

Enfin, on note un **risque d'incendie** accru de feux sur la bordure Est et dans les Monts Dore, ainsi qu'un **déséquilibre sylvo-cynégétique** (cerfs) empêchant le renouvellement forestier.



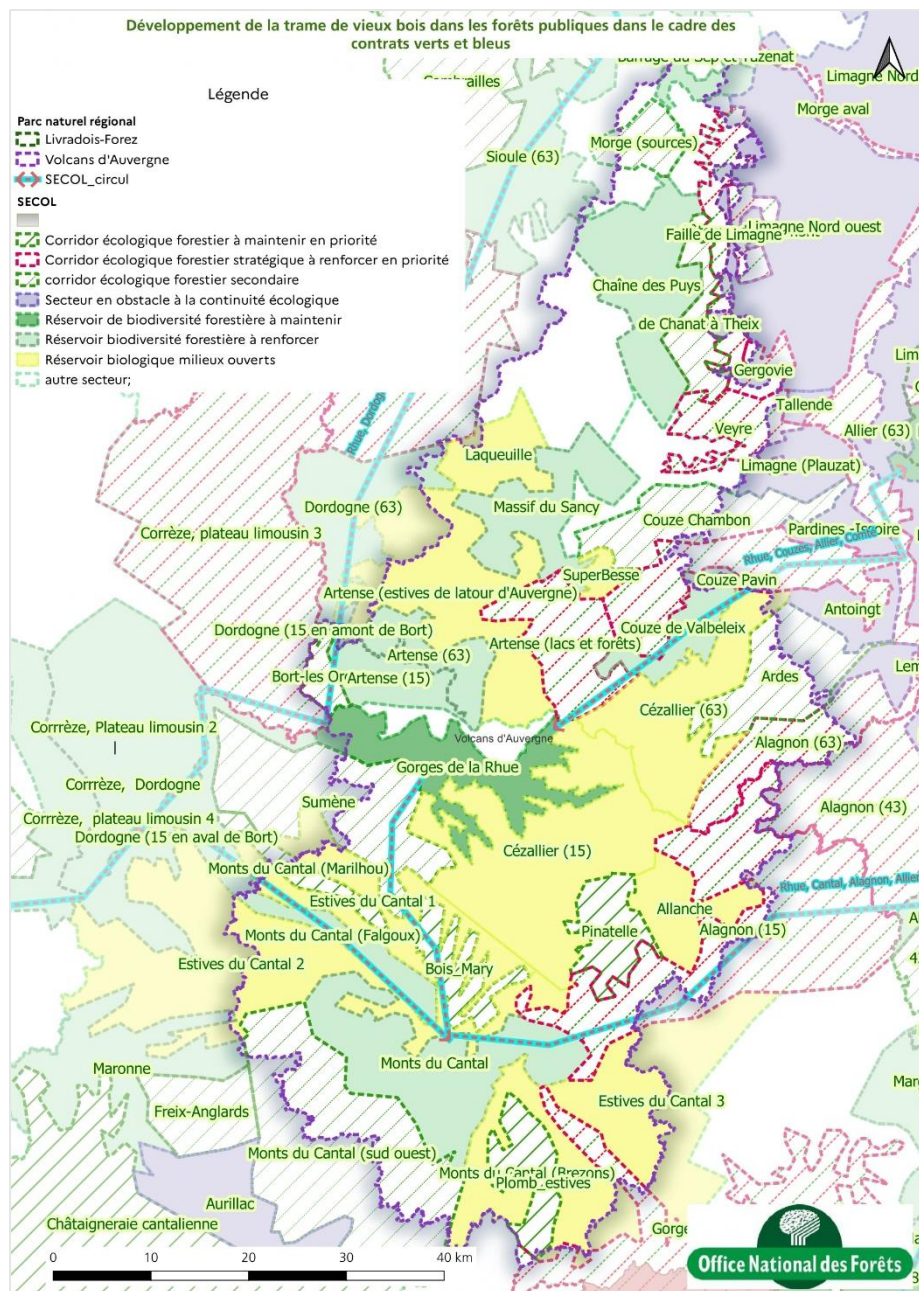
Forêt diversifiée
© P-Duwe SMPNRVA



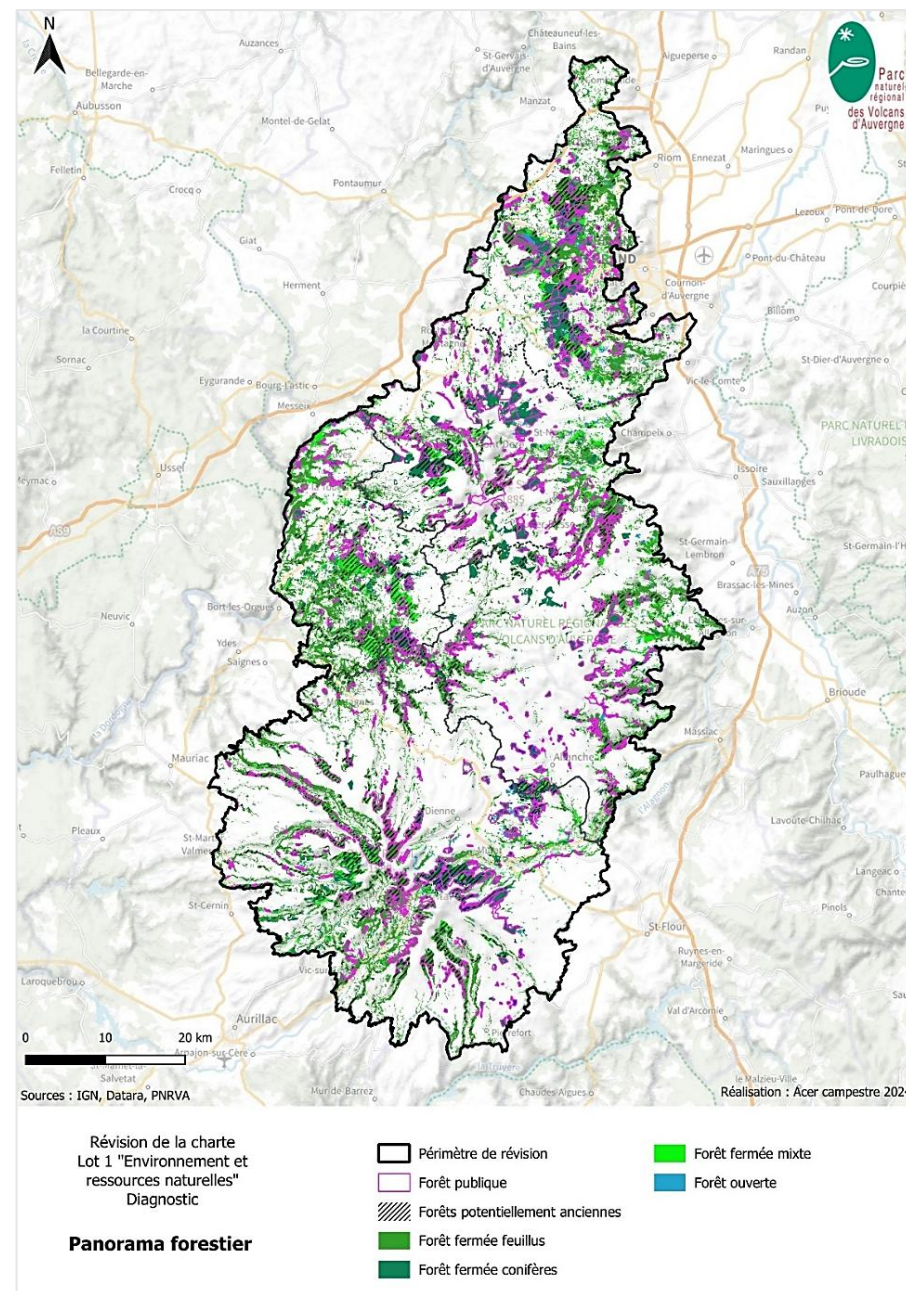
Chouette de Tengmalm
© Romain-Riols

Enjeux stratégiques

- > favoriser la sylviculture mélangée à couvert continu, diversifier les essences
- > développer les îlots de sénescence et arbres-habitats
- > renforcement des plans de gestion privés
- > gestion du cerf pour limiter l'impact sur la régénération
- > renforcer la trame vieux bois et de forêts en libre évolution
- > organiser la gestion de la faune (ongulés)
- > soutenir la certification forestière et les documents de gestion durable.



Identification des secteurs prioritaires pour le maintien et la restauration des continuités écologiques forestières (extrait du rapport « Extension de la trame de vieux bois des forêts publiques » coordonné par J. Obstancias, juin 2023)



2.6 LES MILIEUX OUVERTS, UN PATRIMOINE MAJEUR A PRESERVER DES PRATIQUES INTENSIVES

Les prairies permanentes et les estives constituent le **cœur écologique, paysager et économique du territoire** ; avec ce patrimoine agricole et naturel unique, le Parc des Volcans d'Auvergne contribue largement à faire du Massif central l'un des plus grands ensembles agropastoraux européens, au maintien d'une biodiversité remarquables et au stockage du carbone.

Le lien entre pratiques agricoles, diversité paysagère et résilience est fortement démontré.

On constate toutefois une régression des prairies anciennes, l'abandon d'estives dans certains secteurs, ainsi qu'une **perte de diversité floristique** en raison de l'intensification des pratiques agricoles (fertilisation...), ainsi qu'un début de céréalisation en zones basses.

Les difficultés sont accrues du fait du contexte économique peu favorable et à la pression croissante que constitue le changement climatique sur la production de fourrage.



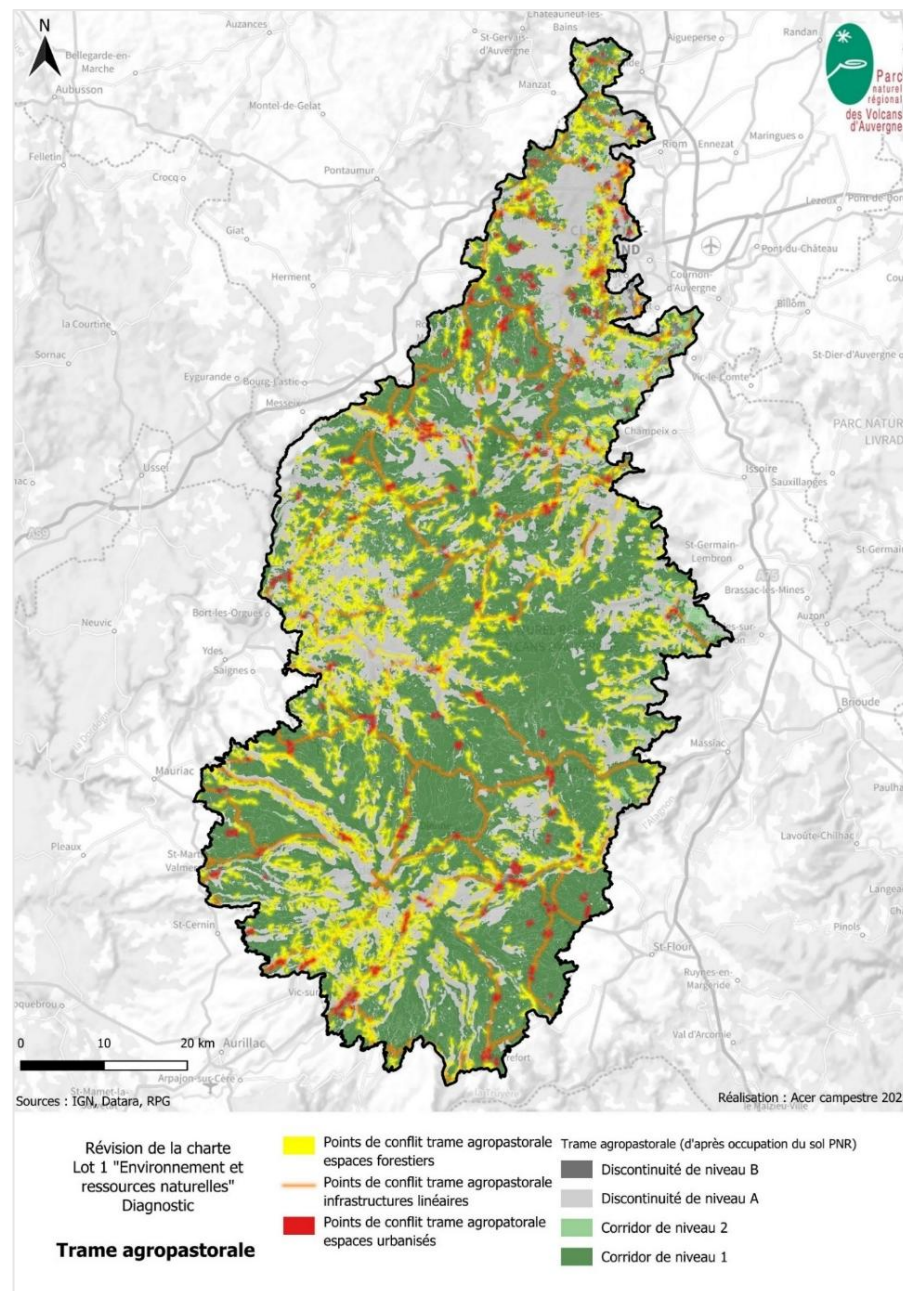
Milieux ouverts dans les Monts Dore © SMPNRVA



Transhumance du troupeau mobile de la Chaîne des Puys - faille de Limagne 2023 © SMPNRVA

Enjeux stratégiques

- > **Maintenir les prairies, les pratiques traditionnelles tel le pastoralisme, une gestion extensive et adaptée au changement climatique des milieux ouverts**
- > **Apporter un soutien durable aux systèmes herbagers résilients**
- > **Soutenir et valoriser les démarches de qualité des filières AOP et Bio**
- > **Sensibiliser les agriculteurs à l'importance des prairies pour la biodiversité, encourager le développement de l'agroécologie.**



2.7 UNE NECESSAIRE CONCILIATION DES USAGES POUR LIMITER LES CONFLITS ET REDUIRE LES IMPACTS

De nombreuses pratiques sont observées sur le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, générant :

- > des **impacts sur le patrimoine naturel**
- > des **conflits** entre pratiquants de loisirs et propriétaires privés, agriculteurs, exploitants forestiers, ainsi qu'entre pratiquants de loisirs de nature aux attentes variées.

On relève en particulier une forte augmentation de la fréquentation durant les années qui ont suivi la crise sanitaire de 2020¹, dopée par :

- > l'engouement pour les vélos à assistance électrique et les sports de nature
- > l'essor des réseaux sociaux (« sites à cocher »),
- > un accès non régulé aux parois, canyons, crêtes...
- > la multiplication des vans et de pratiques hors cadre.

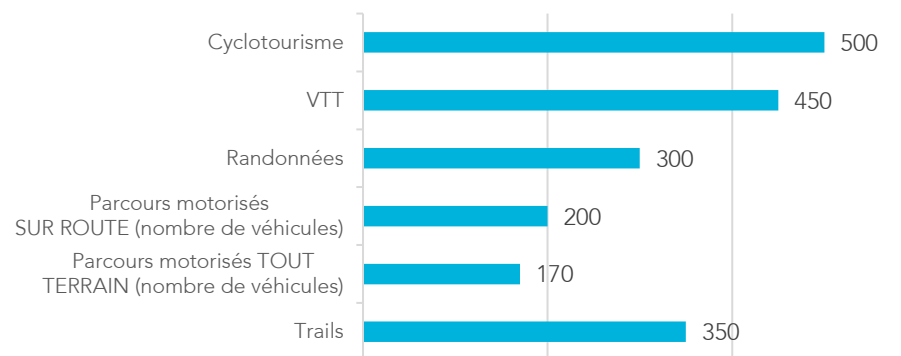
La forte fréquentation de sites renommée et ces tendances d'évolution contribuent largement aux **pressions exercées sur les milieux sensibles** et nuisent à la qualité de découverte du Parc : dégradation de milieux sensibles, dérangement de la faune, conflits avec l'élevage (chiens, patous), augmentation du risque (chutes, hypothermie, incidents), saturation de certains sites.

Enjeux stratégiques

- > **Organiser des zones de quiétude écologique** (tourbières, lacs, forêts matures)
- > **Mettre en place des plans de gestion de la fréquentation pour gérer de manière fine les flux**
- > **Structurer l'offre touristique 4 saisons**
- > **Réguler certaines pratiques** (orpaillage, ruisseling, hors-pistes), **promouvoir les activités de plein air respectueuses des milieux naturels.**
- > **Canaliser la fréquentation**
- > **Limiter les traces GPS non officielles générant conflits et dégradations.**
- > **Développer une communication responsable, Promouvoir des activités de plein air respectueuses des milieux naturels.**
- > **Aider les Offices de tourisme à proposer contenus compatibles avec les règles**
- > **Sensibiliser les pratiquants aux bonnes pratiques** (chiens, troupeaux, milieux sensibles) **et aux enjeux locaux** (biodiversité, pastoralisme...)
- > **Accompagner les acteurs locaux dans la gestion des conflits d'usages.**



Moyenne du nombre de participants par types d'activités sportives en 2024



¹ Pandémie liée à la Covid-19

2.8 SOLS, SOUS-SOLS, DES RESSOURCES IMPORTANTES POUR LE TERRITOIRE

Les sols volcaniques du Parc sont riches en minéraux et oligo-éléments, favorisant la biodiversité et l'agriculture ; ils renforcent les tissus des plantes et leurs résistances aux maladies, stimule la vie microbienne du sol, améliore la rétention de l'eau et aère les terres lourdes. Leur nature volcanique leur confère toutefois une **grande sensibilité à l'érosion naturelle, aggravée par la forte fréquentation de certains sites remarquables**.

Le sous-sol du Parc des Volcans d'Auvergne est tout autant riche en matériaux volcaniques, parfois spécifiques du territoire : pouzzolane, trachyte, pierre de Volvic, basalte. 37 carrières sur le territoire bénéficient toutes d'un classement ICPE, 3 sont en fin d'exploitation.

La proximité de l'agglomération clermontoise - bassin de consommation en matériaux - fait du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne une ressource pour l'alimentation en roche massive. Au-delà de cette échelle, **le Schéma Régional des Carrières identifie sur le périmètre, parmi les gisements, 167 d'intérêt national et 1 d'intérêt régional**.

Une décision a pour autant été prise ces dernières années : lors de l'inscription de la Chaîne des Puys – faille de Limagne à l'UNESCO, le Comité du patrimoine mondial ayant recommandé la fermeture des carrières de pouzzolane en activité du site, cette recommandation a été transcrite dans le Schéma Régional des Carrières de la façon suivante :

« pour l'ensemble du périmètre (bien et zone tampon), aucune nouvelle autorisation, extension ou prolongement des carrières de pouzzolane actives n'est délivrée. L'activité d'extraction à caractère patrimonial comme la pierre de Volvic identifiée dans le dossier d'inscription peut toutefois perdurer dans le cadre du droit commun et des orientations du schéma applicables.

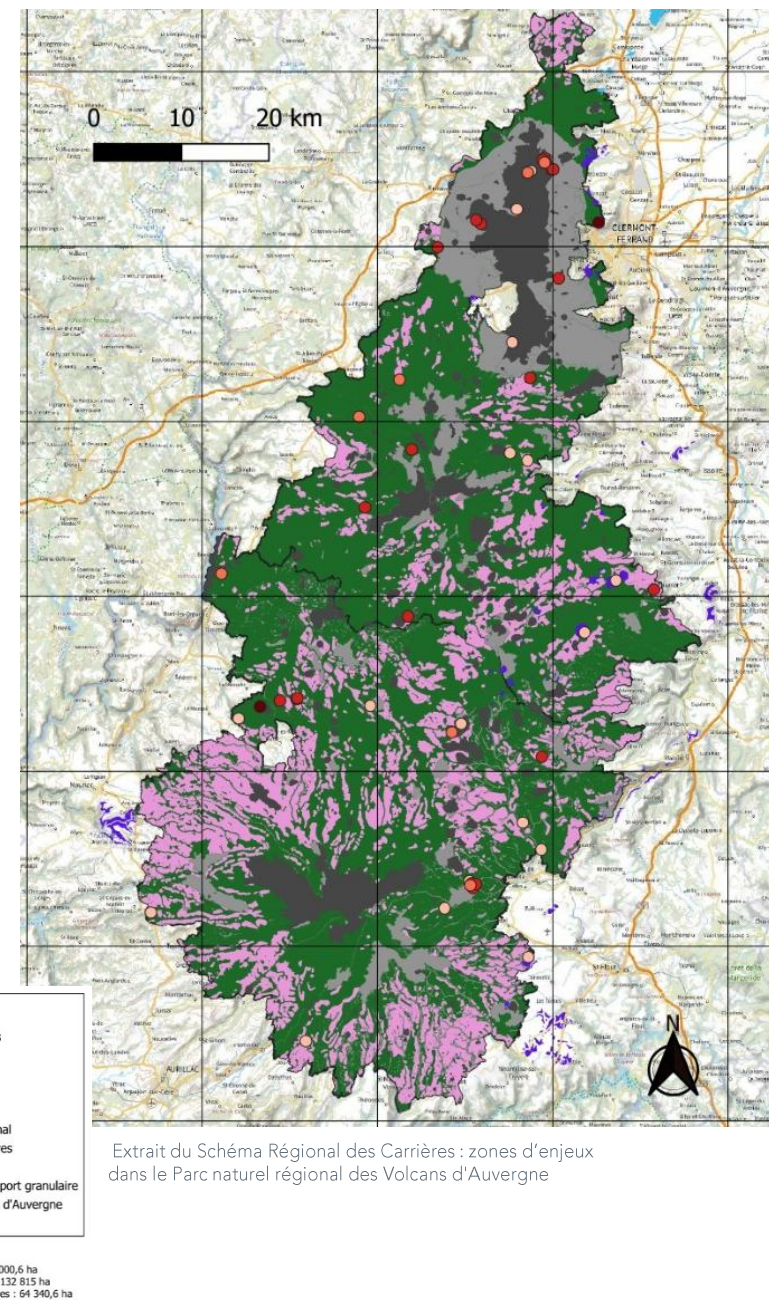
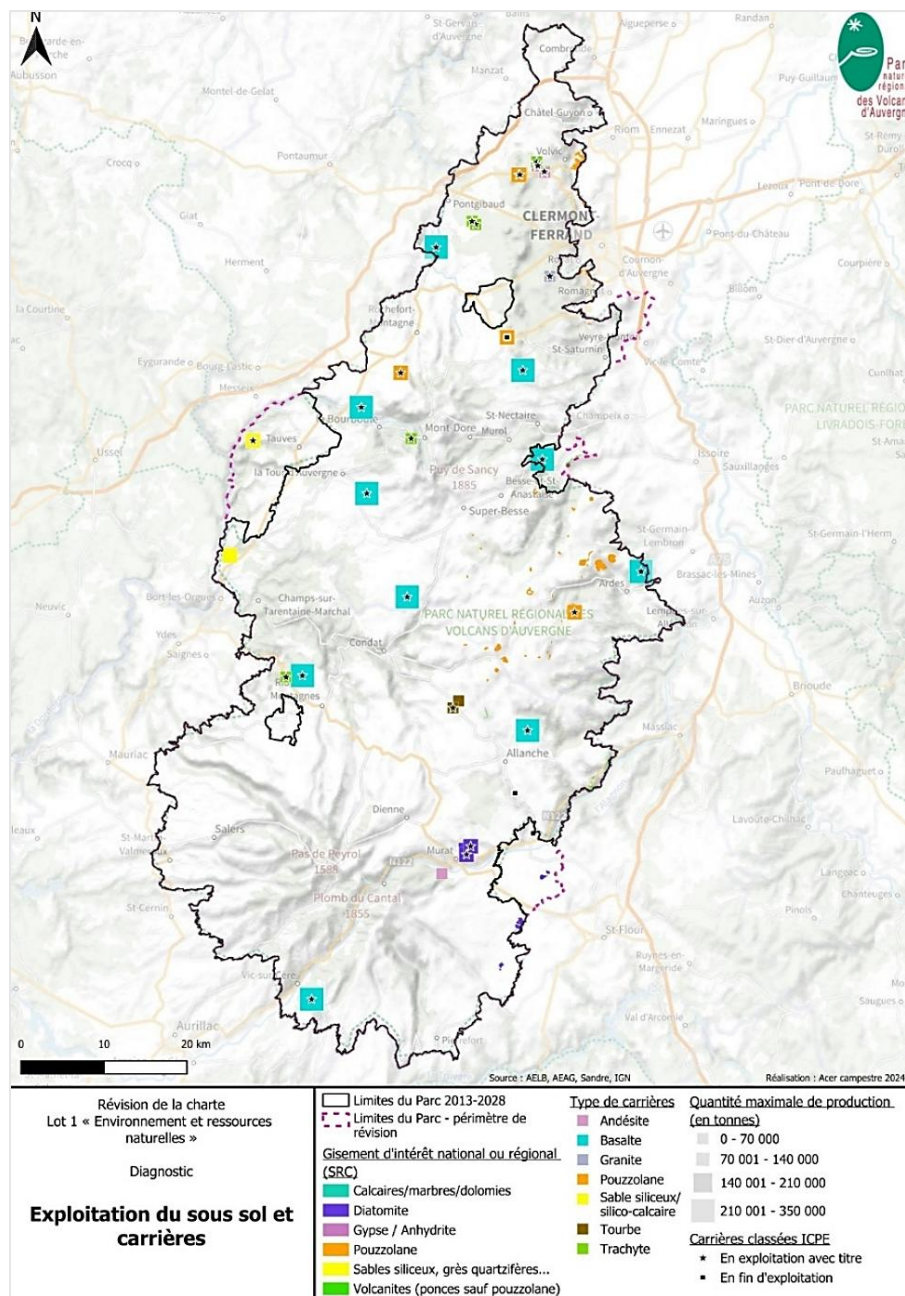
Des travaux de sécurisation d'anciennes carrières peuvent intervenir du moment qu'ils sont précédés d'une étude globale du site prenant en compte les attributs géologiques, paysagers, naturalistes et de sécurité. Les travaux ne peuvent en aucun cas donner lieu à une nouvelle exploitation, même temporaire. ».



Carrière d'exploitation de pierre volcanique (établissement Mallet)

Enjeux stratégiques

- > **Préserver les sols contre l'érosion et la pollution**
- > **Encadrer l'exploitation des carrières pour limiter les impacts environnementaux**
- > **Promouvoir le recyclage des matériaux du BTP pour réduire la pression sur les gisements**
- > **Préserver les secteurs sensibles et/ou emblématiques, notamment :**
 - . les zones humides, tourbières et lacs naturels et leurs bassins versants à l'échelle régionale, afin de conserver la richesse de leur biodiversité, ainsi que les services écosystémiques rendus en particulier au regard du changement climatique
 - . les édifices géologiques et paysagers exceptionnels du territoire.



2.9 QUALITE DE L'AIR, CAPTATION DU CARBONE ET RISQUES NATURELS, DE NOUVEAUX ENJEUX

Sur l'ensemble du territoire on observe un **air globalement de bonne qualité** et une **diminution importante de la majorité des polluants depuis les années 2000** (SO_x, COVNM, NO_x, PM10 et PM2,5). Les émissions proviennent :

- > à 60% de l'agriculture et plus particulièrement de l'élevage (NH₃ en grande majorité, NO_x, PM10 et PM2,5), et de manière importante sur les régions de l'Artense, du Cézallier, des Monts Dore et des Monts du Cantal
- > à 27 % du résidentiel (COVNM en majorité, NO_x, PM10 et PM2,5), surtout dans les Monts Dômes (secteur plus urbanisé avec l'influence des agglomérations clermontoise et riomoise proches)
- > à 7% du transport routier (NO_x en majorité, COVNM, PM10 et PM2,5)
- > et à 4,7 % de l'industrie (COVNM en majorité et NO_x).

De par son relief, le territoire demeure **sensible aux pics de pollution à l'ozone**, notamment en période estivale.

Le **changement climatique** affecte également la qualité de l'air : augmentation des épisodes estivaux de pollution (ozone), intensification ou réduction des épisodes de pollution aux particules hivernaux, allongement de la saison pollinique, extension des zones propices au développement des plantes allergisantes.

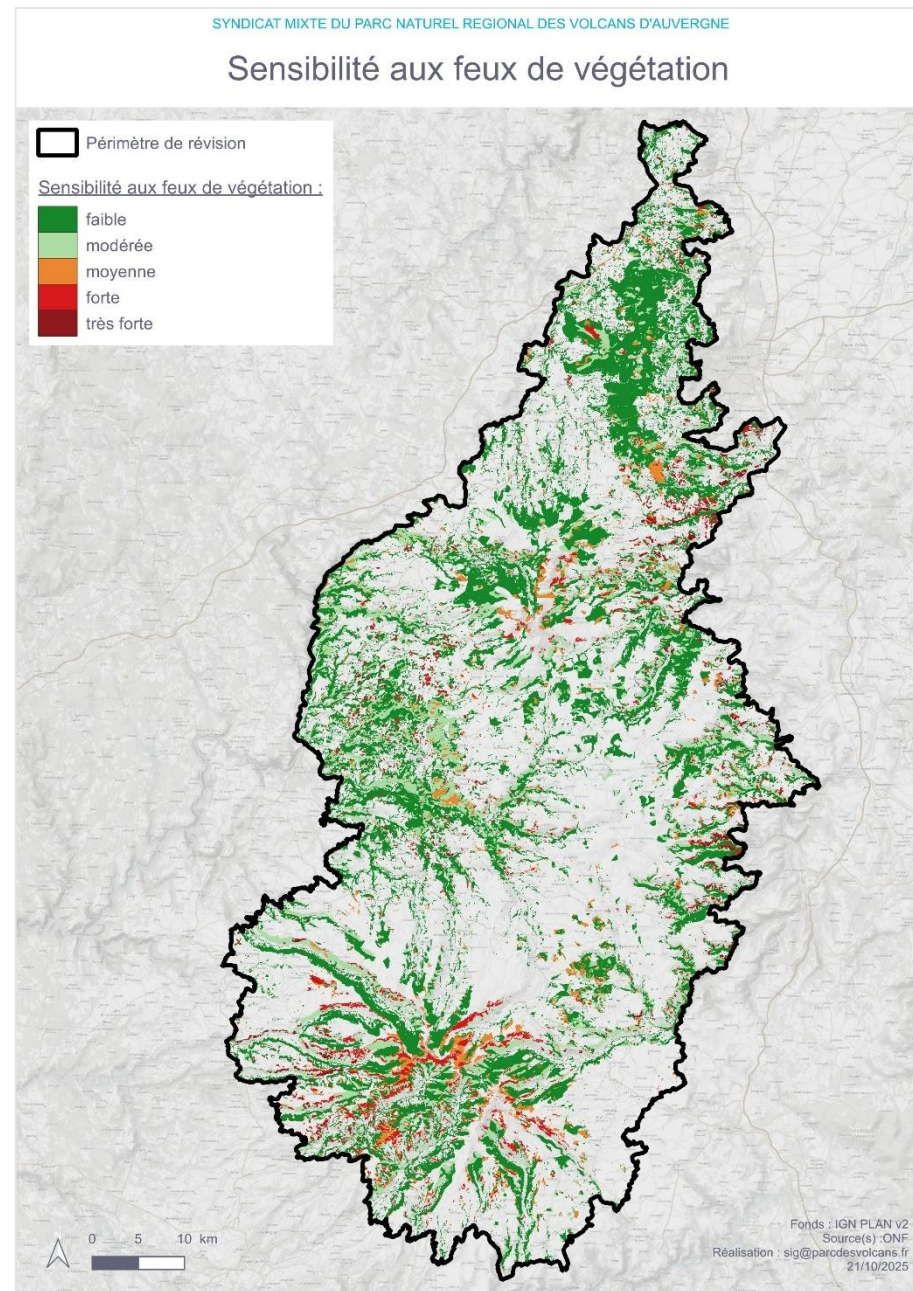
Par ailleurs, le Parc offre un **potentiel important pour le piégeage naturel du carbone grâce à sa végétation** (milieux forestiers, prairies, haies, zones humides et notamment les tourbières). Accentué par le changement climatique (mortalité des arbres, baisse de la croissance...), cet atout peut être amoindri par des dynamiques qui affectent ces richesses naturelles (intensification des pratiques, déboisement, drainage, urbanisation...). La préservation et la restauration de ces espaces naturels doit donc devenir une prise de conscience importante à l'échelle locale.

En matière de risques naturels, le territoire est concerné par plusieurs typologies :

- > **le risque d'incendies** ; les effets du changement climatique vont aggraver le risque incendie de forêt et de végétation, les conditions météorologiques exerçant une grande influence sur la propagation, la fréquence et l'intensification des feux. Cette tendance sera corrélée également avec hausse de la fréquentation de la forêt pour les loisirs de nature et la recherche d'îlots de fraîcheur.



Incendie au Mont Redon en avril 2025
© SMPNRVA



Sensibilités au feu de végétation éditée par l'ONF en 2023 pour le Puy-de-Dôme

- > **le risque de sécheresse, fortement accentué par le changement climatique** ; la sécheresse entraîne une diminution drastique du niveau et des cours d'eau, lacs, étangs et mares, avec une concentration des pollutions et un réchauffement de la lame d'eau des cours d'eau et milieux humides.

Cette dynamique conduit à une mortalité pouvant être importante de différentes espèces (poissons, invertébrés benthiques, végétation aquatique...), une augmentation des phénomènes d'eutrophisation et des difficultés d'abreuvement des troupeaux.

A cela s'ajoute une diminution de la capacité de portions du territoire en matière d'alimentation en potable, amenant à des restrictions décidées en fonction d'usages et de périodes.

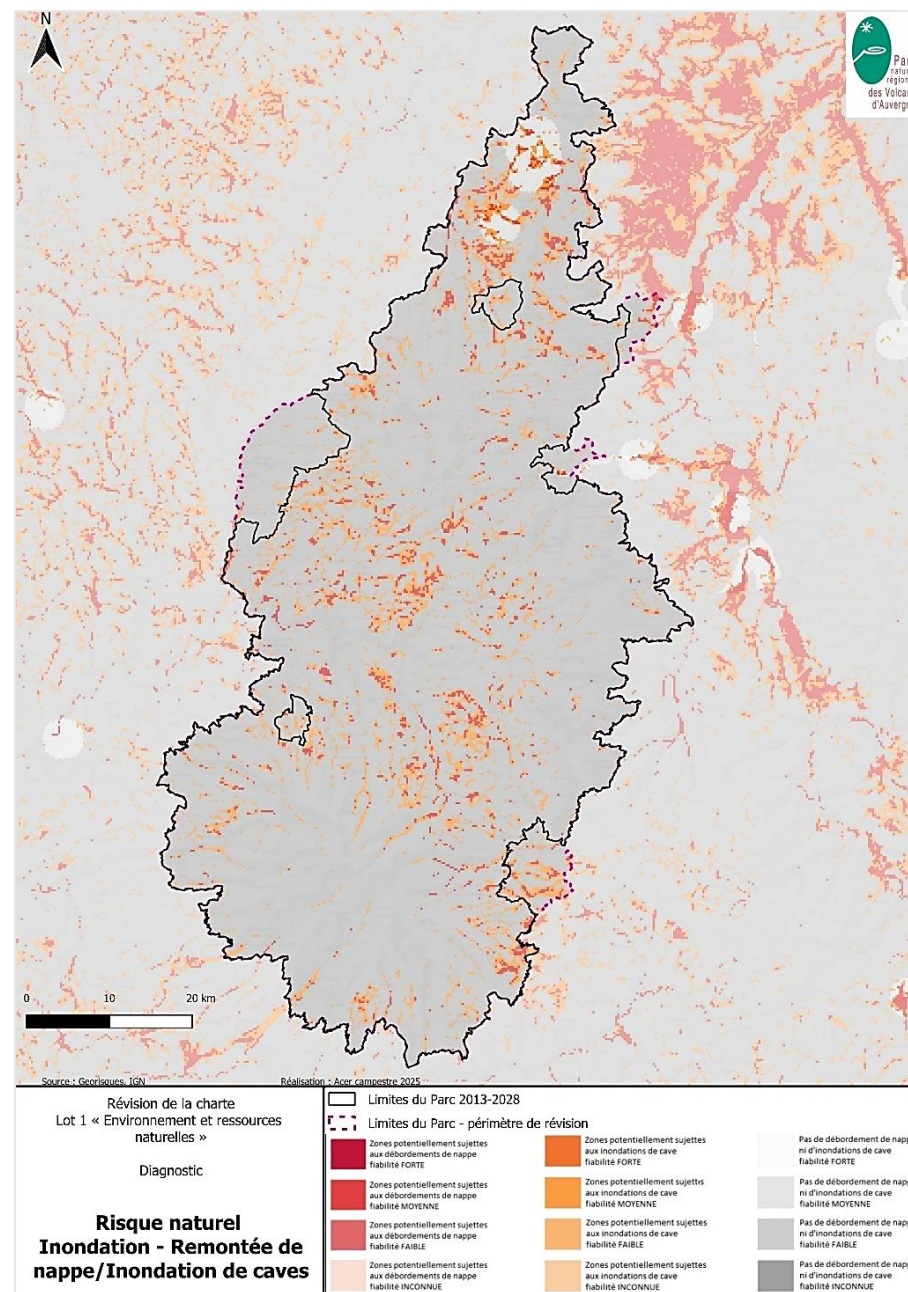
- > **le risque d'inondation, qui concerne particulièrement le Parc en raison de son relief parfois important.** Toutes ses communes ont fait l'objet d'au moins un arrêté de catastrophe naturelle lié au risque ruissellement/coulée de boue et de nombreux évènements sont survenus au cours de ces dernières années.

Le réchauffement climatique risque d'intensifier et de multiplier les épisodes de pluies extrêmes et donc le risque d'inondations dangereux pour les constructions, les infrastructures de transport, ainsi que les détériorer les berges et la ripisylve essentiels aux espèces inféodées aux milieux aquatiques. 23 Communes du périmètre sont concernées par des PPRI.

- > **le risque d'avalanche**, même s'il s'avère être moins fort que dans les Alpes
- > **le risque de mouvements de terrain**, qui concernent un certain nombre de Communes
- > **le risque de sismicité**, le Parc étant concerné partiellement par un zonage de risque modéré (quart Nord – Est du territoire), le reste du périmètre est concerné par un risque faible
- > **le risque d'émission de radon**, s'agissant d'un territoire en zone d'aléa fort en raison de la typicité des sous-sols, granitiques et volcaniques.

Enjeux stratégiques

- > **Réduire les émissions de polluants et améliorer la qualité de l'air** : sensibiliser les acteurs locaux aux pratiques moins polluantes, anticiper les impacts du changement climatique sur la qualité de l'air...
- > **Renforcer la gestion des risques naturels**, améliorer la prévention incendie, sensibiliser les habitants et les visiteurs aux comportements responsables, intégrer les risques dans les politiques d'aménagement du territoire



2.10 PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS EN MATIERE DE PATRIMOINE NATUREL

Le diagnostic met en lumière plusieurs enjeux majeurs concernant le patrimoine naturel, les ressources et les risques ; ils s'articulent autour de la préservation de la biodiversité, de la gestion durable des ressources (eau, forêt, sol) et de l'adaptation au changement climatique.

Amélioration de la connaissance et mobilisation par l'engagement citoyen

La protection efficace du patrimoine naturel ne peut se faire sans une connaissance fine et actualisée de l'état de la biodiversité, qui constitue un levier d'appropriation pour les acteurs locaux.

- > **Comblar les lacunes de connaissance** : si le territoire est bien documenté sur certaines espèces emblématiques, des zones d'ombre subsistent sur la biodiversité du quotidien et certains groupes taxonomiques moins étudiés. L'enjeu est de consolider les bases de données pour mieux orienter les politiques de gestion.
- > **Développer les démarches participatives** : à travers des outils comme les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ou des programmes de sciences participatives, il s'agit d'impliquer directement les habitants, les scolaires et les usagers dans l'observation du vivant.
- > **Passer de l'observation à l'action** : inviter les citoyens à documenter leur environnement proche favorise une prise de conscience concrète. Cette approche transforme le citoyen en acteur : mieux connaître son territoire permet de mieux comprendre les pressions qu'il subit et incite à adopter des comportements favorables à l'environnement (gestion durable des jardins, respect des zones de quiétude, réduction des pollutions...).

Préservation de la biodiversité et des continuités écologiques

Le Parc des Volcans d'Auvergne est un réservoir de biodiversité crucial à l'échelle du Massif Central et de la région Auvergne-Rhône-Alpes (86 % du territoire est considéré comme réservoir ou corridor écologique).

- > **Enrayer l'érosion de la biodiversité** : malgré la richesse du territoire, le déclin des espèces spécialisées et de la biodiversité dite « ordinaire » (comme les oiseaux des milieux agricoles) est une préoccupation majeure.
- > **Restaurer la Trame Bleue** : la continuité des cours d'eau est entravée par au moins 871 obstacles physiques, affectant la circulation des espèces aquatiques et le transport des sédiments.
- > **Maintenir la Trame Verte et Noire** ; en particulier, préserver le maillage des haies et limiter la pollution lumineuse pour protéger la faune nocturne.

Adaptation des milieux forestiers au changement climatique

La forêt occupe une place prépondérante mais fait face à des défis sanitaires et de gestion.

- > **Résilience face au climat** : le changement climatique entraîne des mortalités d'arbres et une baisse de croissance. L'enjeu est d'expérimenter de nouvelles essences tout en favorisant la régénération naturelle.
- > **Préservation des forêts anciennes** : favoriser des projets comme « Sylvae » pour renforcer le réseau de forêts matures ou en libre évolution
- > **Maîtrise des conditions d'exploitation** : les coupes rases et le passage d'engins lourds peuvent impacter les sols (érosion) et les zones humides.

Transition agroécologique et gestion des milieux ouverts

Les pratiques agricoles sont au cœur de la préservation des paysages ouverts emblématiques du Parc.

- > **Conciliation économie/environnement** : l'agrandissement des exploitations mène à une simplification des pratiques et une diminution du nombre d'agriculteurs, ce qui nuit à la biodiversité.
- > **Gestion de la fertilisation** : les apports en azote (minéral ou via le lisier) et les émissions d'ammoniac (NH₃) constituent un enjeu pour la qualité de l'air et l'eutrophisation des milieux aquatiques.

Sécurisation de la ressource en eau

L'eau est une ressource stratégique dont la qualité et la disponibilité sont sous pression.

- > **Protection des captages** : l'objectif est d'atteindre 100 % des captages prioritaires couverts par un plan d'actions pour garantir une eau potable de qualité.
- > **Restauration hydromorphologique** : il s'agit de redonner aux cours d'eau un fonctionnement naturel (méandres, ripisylves) pour améliorer leur capacité d'autoépuration et leur résilience.

Conservation des sols et des puits de carbone

Les sols du Parc, notamment les tourbières, jouent un rôle vital dans le stockage du carbone.

- > **Protection des tourbières et zones humides** : leur dégradation par le drainage ou l'extraction réduit leur efficacité comme puits de carbone et réservoirs d'eau.
- > Rationalisation de l'activité extractive : il s'agit de concilier le besoin en matériaux (roches massives pour l'agglomération clermontoise) avec la protection des milieux naturels et paysagers sensibles où se situent les gisements.

Gestion des risques naturels et des conflits d'usage

- > **Solutions fondées sur la nature** : face aux risques d'inondations, de glissements de terrain et d'incendies accrus par le climat, il est important de miser sur la préservation des zones tampons naturelles (prairies, forêts, zones humides).
- > **Apaisement des usages de plein air** : la concentration d'activités (randonnée, VTT, trail) crée des tensions avec les activités agricoles et perturbe la faune sauvage. L'enjeu est de canaliser cette fréquentation par la sensibilisation et l'aménagement.

3 DIAGNOSTIC PAYSAGES², AMENAGEMENTS, PATRIMOINE BATI

3.1 CONTEXTE GENERAL

Le Parc est reconnu pour la **qualité exceptionnelle de ses paysages volcaniques, agropastoraux et montagnards**, renforcée par le classement UNESCO de la Chaîne des Puys – faille de Limagne et les deux grands sites de France© « Puy-Mary Volcan du Cantal » et « Chaîne des Puys – puy de Dôme ». Ils constituent un **capital identitaire majeur**, reconnu à l'échelle nationale et internationale ; ils sont facteurs d'une grande attractivité touristique et participent à la qualité du cadre de vie et à l'image du territoire.



Paysages illustrant successivement les Monts Dômes, le Cézallier, les Monts Dore, les Monts du Cantal et l'Artense © Eve Hilaire – SMPNRVA

Ces paysages sont concernés par des politiques publiques structurantes établies à différentes échelles : le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes, les SCOT et PLUi, les politiques énergie-climat, les objectifs nationaux de sobriété foncière et énergétique...

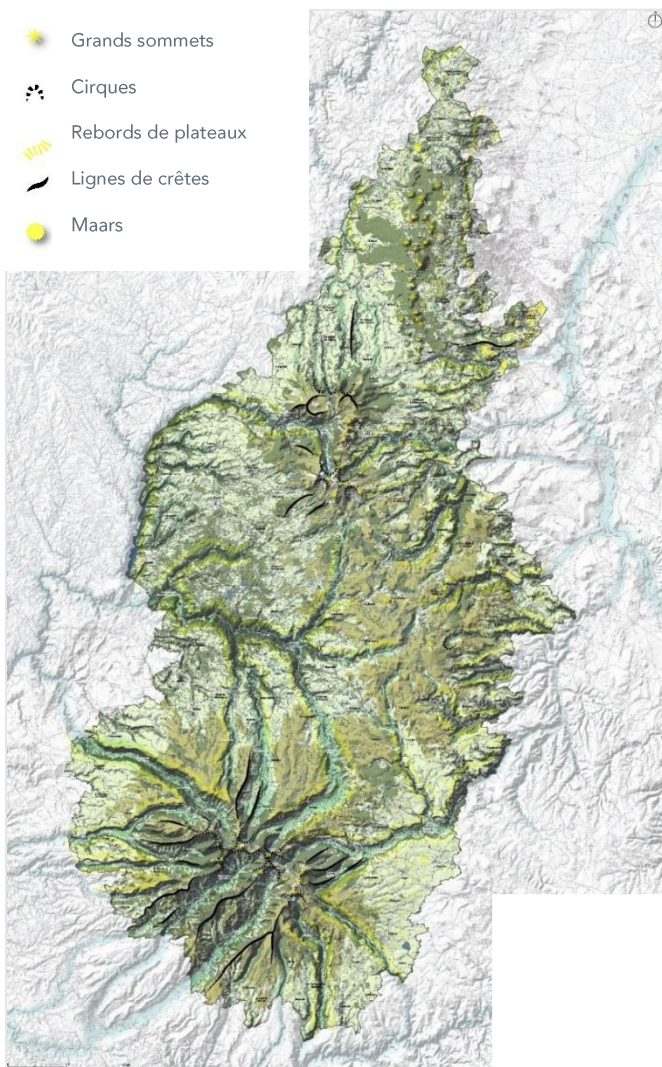
² Conformément à la Convention européenne du paysage, l'analyse intègre la perception des habitants et des acteurs locaux, considérant le paysage comme un élément essentiel du bien-être collectif ; chaque acteur (habitant, agriculteur, entrepreneur) produit du paysage à son échelle, de son jardin privatif à son exploitation agricole.

3.2 DES RICHESSES PAYSAGERES QUI IDENTIFIENT LE TERRITOIRE ET REVELENT SA GENESE

Le territoire se distingue par une assise géologique unique en Europe, structurée autour de **vastes ensembles volcaniques et de plateaux granitiques**, ainsi qu'une **grande diversité de reliefs** : paysages volcaniques emblématiques (puys, planèzes, plateaux, maars), grands paysages agropastoraux ouverts, massifs forestiers en extension, vallées encaissées, gorges, cirques, rebords des plateaux, lignes de crêtes, bourgs et villages à forte identité patrimoniale et entrant en relation avec les paysages (bourgs de piedmont, bourgs de plateau, bourgs de balcon, bourgs de fond de vallée).

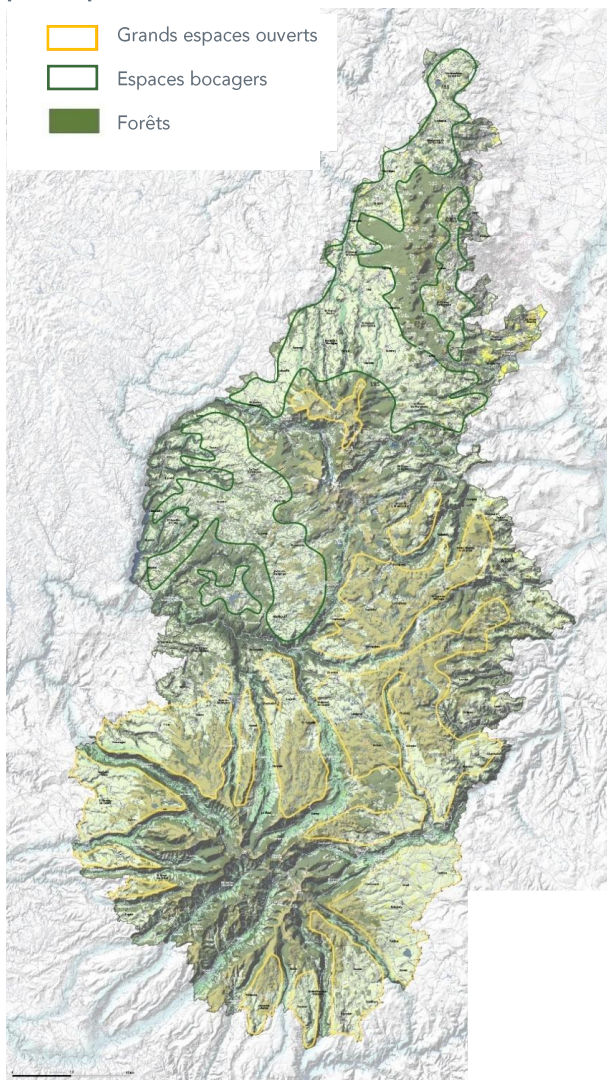
De grandes structures géomorphologiques du territoire

- Grands sommets
- Cirques
- Rebords de plateaux
- Lignes de crêtes
- Maars



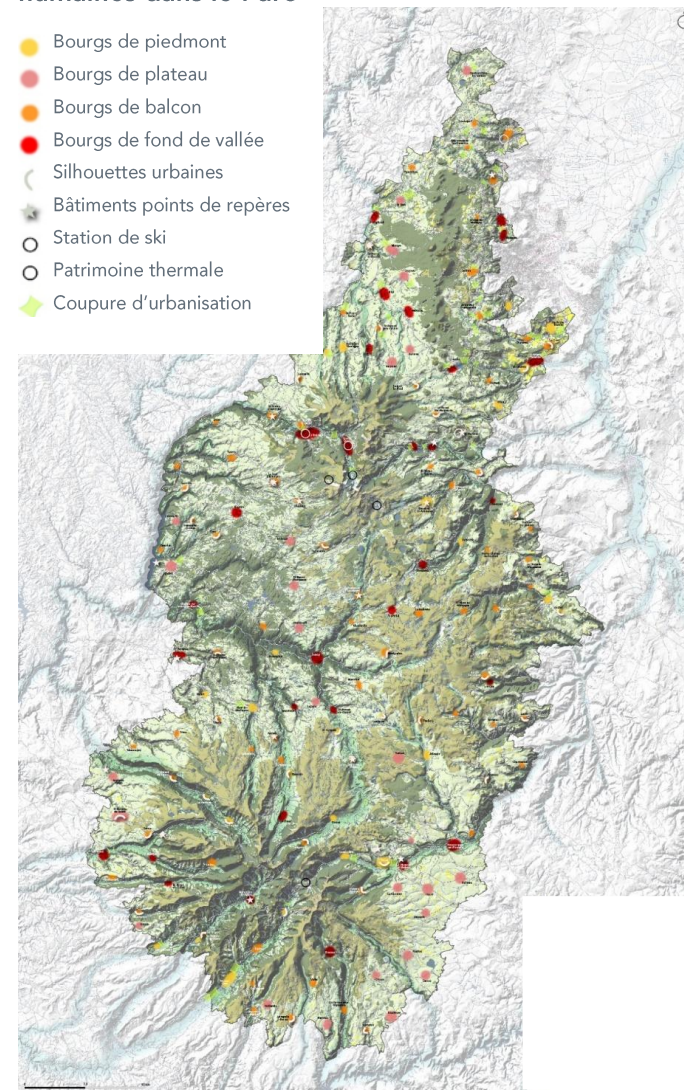
Des paysages façonnés par le pastoralisme

- Grands espaces ouverts
- Espaces bocagers
- Forêts



Les implantations humaines dans le Parc

- Bourgs de piedmont
- Bourgs de plateau
- Bourgs de balcon
- Bourgs de fond de vallée
- Silhouettes urbaines
- Bâtiments points de repères
- Station de ski
- Patrimoine thermique
- Coupure d'urbanisation



Le territoire se structure autour de **6 grandes unités paysagères**, chacune présentant des défis spécifiques :

> **LES MONTS DOMES :**

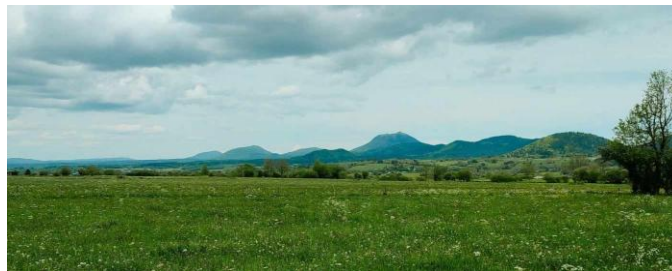
- Chaîne des Puy - faille de Limagne inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO
- chaîne composée de puy alignés selon un axe Nord/Sud, de différentes formes (dômes, cônes), très identifiable depuis la plaine et le lointain
- prairies au sein de clairières situées aux pieds de puy
- maillage bocager du plateau des Dômes essentiellement pâturé
- coteaux à l'Est du plateau formés par la faille de Limagne
- cheires volcaniques discrètes et enfouies sous la végétation
- patrimoine naturel et culturel lié à l'eau qui s'infiltre dans les puy pour rejaillir à l'est, sur la Limagne (source de Volvic et histoire thermique à Châtel-Guyon) et à l'ouest pour rejoindre la Sioule
- routes importantes (RD986, RD941, RD942 et RD2089) traversant la Chaîne des Puy et offrant des panoramas recherchés.

Enjeux majeurs :

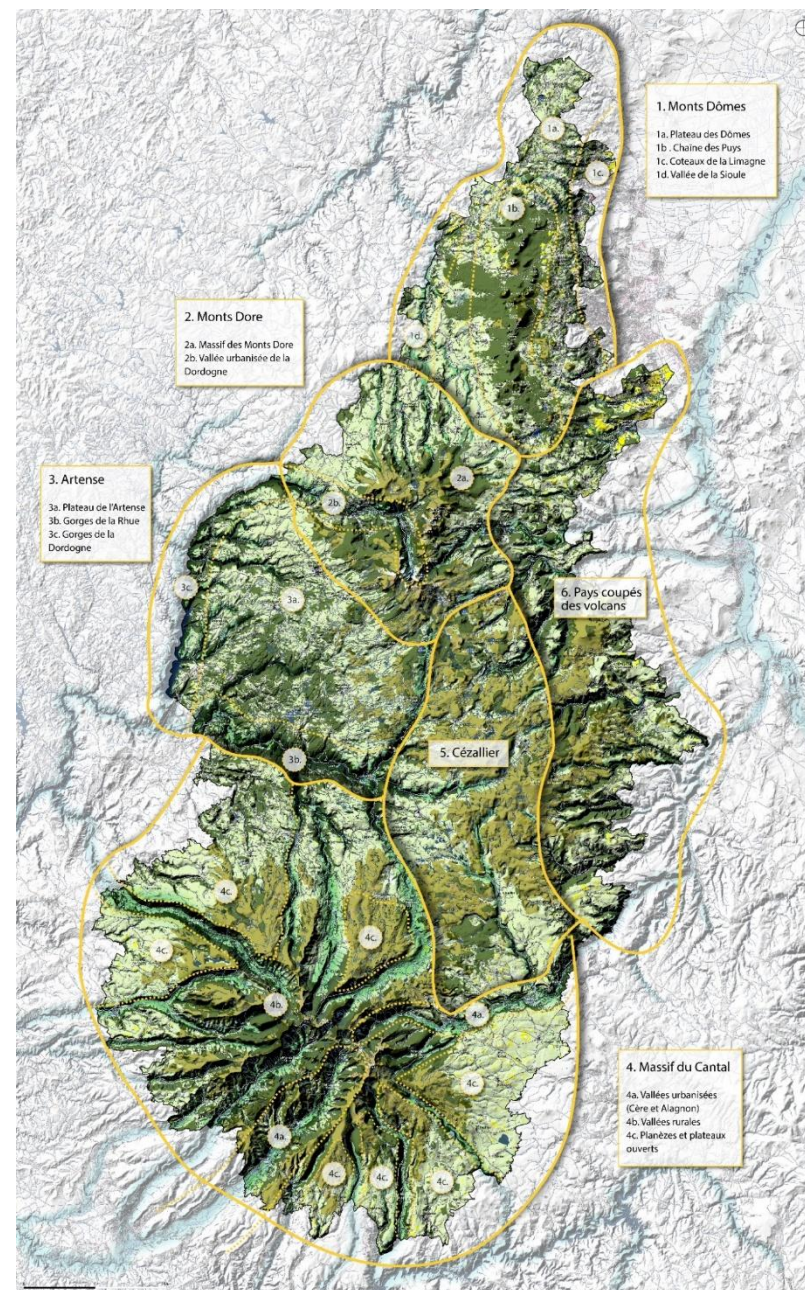
- puy : assurer la lisibilité paysagère en évitant les boisements à leurs pieds et sommets, fréquentation à contenir sur les puy de renommée
- coteau de Limagne : diversité paysagère à rétablir et urbanisation à contenir
- routes : abords à soigner et séquences paysagères à valoriser
- plateau des Dômes : caractéristiques bocagères prairies à préserver (arbres remarquables isolés, haies...), étalement urbain à maîtriser, qualité paysagère des lotissements à améliorer
- forêts : diversification paysagère à développer et limitation des timbres postes de résineux.



Urbanisation des pentes de la faille de Limagne au Crest © R. Chalaye SMPNRVA
Chaîne des Puy depuis le plateau des Dômes © E. Grousseau SMPNRVA



Les 6 unités paysagères du Parc des Volcans d'Auvergne



> **LES MONTS DORE**, caractérisés par un relief alpin et une activité touristique forte (ski, thermalisme).

- un massif volcanique complexe
- des vallées glaciaires structurantes dans la compréhension des paysages : Dordogne, Couze Pavin, Couze Chambon
- un étagement du relief caractérisant les occupations du sol : sommets, estives, couronnes forestières, prairies sur les rebords de plateau
- un réseau de vallées pâturées structurant le Nord-Ouest de l'unité et alternant avec des plateaux pâturés
- une diversité de motifs liés à l'eau : cascades, tourbières, lacs etc.
- une mise en tourisme qui génère des aménagements
- des implantations humaines concentrées dans les vallées.

Enjeux principaux ;

- assurer le maintien des paysages ouverts sommitaux et entretenir les points de vue remarquables
- conforter la lisibilité paysagère des vallées glaciaires
- valoriser la découverte du paysage tout en maîtrisant les impacts de la fréquentation
- renaturer la vallée de la Dordogne et préserver les coupures vertes
- ménager l'aspect naturel des lacs
- adapter le modèle "4 saisons" pour faire face au changement climatique.



Un massif montagneux (© B. Moisan - SMPNRVA) ponctué de lacs (M. Fauchon – SMPNRVA) et comportant en son centre la vallée urbanisée de la Dordogne (© B. Moisan - SMPNRVA)

> **LE CEZALLIER**, une terre de pastoralisme et d'immensité.

- un plateau basaltique, bosselé et ondulé
- de vastes estives apportant une atmosphère singulière
- de rares arbres et murets de pierre sèche délimitant les parcelles
- des fonds de cuvette favorisant de zones humides et des tourbières
- des installations humaines proches et lointaines à la fois
- des horizons tendus, très ouverts

Enjeux principaux :

- reconnaître l'aspect remarquable des ouvertures paysagères,
- préserver et conforter le bocage lithique, les paysages agricoles et structures traditionnelles (murets, petits bâtis).
- garantir la lisibilité paysagère des zones humides et des dépressions topographiques



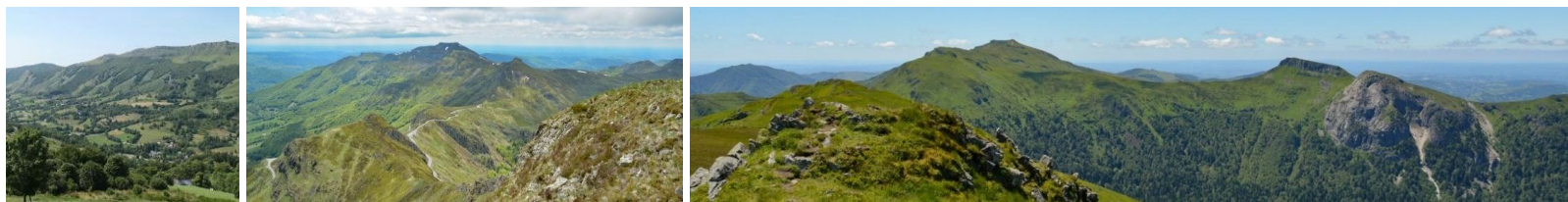
Les paysages très ouverts et tourbières du Céallier (© V. Amaridon)

> **LES MONTS DU CANTAL**, plus grand volcan d'Europe, labellisé Grand Site de France (Puy Mary).

- zone centrale d'un ancien stratovolcan, démantelé par des glaciers composant des vallées en forme d'auge
- des hauts points culminants (Puy Mary, Plomb du Cantal)
- un système de vallées en étoiles comprenant deux vallées principalement urbanisées (Cère et Alagnon), ainsi que des vallées habitées plus rurales et pâturées
- présentant des profils en auge avec des fonds plats dominés par des versants raides et des cirques glaciaires, séparées par des planèzes pâturées
- des situations d'estives, vastes ouvertures panoramiques
- le col comme situation de mise en découverte du paysage

Enjeux principaux :

- limiter la progression de l'étalement urbain dans les vallées de la Cère et de l'Alagnon
- maintenir des espaces tampons entre la forêt et l'urbanisation dans les vallées habitées
- conforter la lisibilité paysagère des vallées glaciaires
- préserver les caractéristiques bocagères des plateaux et vallées, ainsi que les vastes ouvertures des plateaux du Limon et du Trizac
- ménager les cols d'aménagement trop impactant
- concilier la préservation de la singularité paysagère avec le développement économique local.



A gauche, vallée en auge urbanisée et bocagère (© A. Remy) rayonnant (à droite) autour des crêtes du volcan cantalien (© B. Moisan - SMPNRVA)

> **L'ARTENSE**, un plateau granitique marqué par l'eau et la forêt. Le paysage y est plus intime et "fermé", nécessitant une.

- un plateau granitique érodé, terre d'élevage, aux ambiances très intimes
- des amas de pierre et d'arbres et arbuste délimitant les parcelles
- des gorges délimitant les contours du plateau de l'Artense (Rhue, Dordogne) offrant des paysages aux ambiances intimes
- un paysage d'eau où l'eau serpente, riche en tourbières et présentant trois grands lacs (Crégut, Lastioules, Tauron)
- des installations humaines dispersées en de nombreux bourgs et hameaux

Enjeux principaux :

- faire face à la déprise agricole et soutenir le pâturage
- préserver et conforter le bocage lithique
- assurer une gestion fine de la ressource forestière, révéler la Rhue
- valoriser les tourbières comme paysage remarquable
- revitaliser les centres anciens



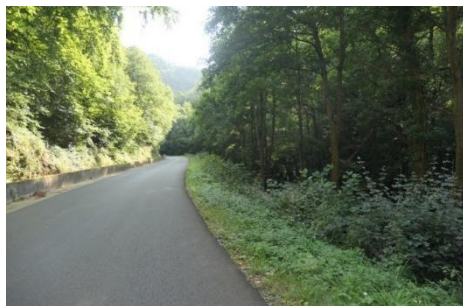
Prairies humides de l'Artense (© A. Remy), murets, lac et tourbière de l'Esclauze (© P. Boichut - SMPNRVA)

> **LES PAYS COUPES**, des zones de transition vers la plaine de l'Allier, marquées par des vallées encaissées et une pression urbaine croissante en périphérie clermontoise

- un ensemble de rivières prenant leurs sources sur les rebords du Cézallier et des Morts-Dore et rejoignant l'Allier
- des vallées resserrées, cisailant le relief et formant de courtes gorges resserrées et refermées, au sud
- des vallées plus ouvertes au nord, des reliquats de vignes ou de fruitiers
- des belvédères sur le val d'Allier et la plaine de la Limagne prenant appui sur les rebords de plateau
- des occupations humaines en fond de vallée

Enjeux principaux :

- mettre en valeur la découverte des paysages forestiers support d'une diversité écologique et paysagère
- garantir la lisibilité paysagère des situations de belvédère
- faire face à la pression d'urbanisation au nord de l'unité, en contact avec l'agglomération clermontoise
- valoriser les pailhats et les terrasses



Vallées de la Couze d'Ardes depuis les hauteurs (© B. Moisan SMPNRVA) et depuis le cœur de la vallée (© A. Remy), les terrasses - pailhats de Courgoul (© M. Fauchon SMPNRVA)

3.3 DES DYNAMIQUES QUI ALTERENT LA LISIBILITE DE PAYSAGES VOLCANIQUES ET AGROPASTORAUX DU TERRITOIRE

Les paysages du Parc ne sont pas des décors figés : ils sont le résultat d'une interaction dynamique et constante entre les processus naturels (géologiques, climatiques) et les activités humaines. Les observations réalisées sur le terrain témoignent ainsi d'évolutions plus ou moins récentes, hétérogènes selon les secteurs du Parc, parfois cumulées. Les pressions identifiées ci-après sur le territoire permettront de définir des objectifs de qualité paysagère pour les vingt prochaines années.

- > **La pression urbaine**, bien que mesurée à l'échelle globale du Parc, génère des dynamiques de mitage et d'étalement qui altèrent la structure et les silhouettes des villages, ainsi que les entrées de bourg.
- Le développement de lotissements en périphérie des centres anciens dilue les limites historiques entre le bourg et l'espace naturel ou agricole.
 - Les constructions récentes adoptent souvent des styles standardisés qui ne tiennent pas compte de la topographie locale ni des spécificités architecturales des unités paysagères du Parc.
 - Les entrées de bourgs deviennent des zones de transition floues, perdant leur rôle de "porte d'entrée" vers un territoire d'exception ; des zones d'activités sont souvent peu intégrées au paysage.

- > Lié à la déprise agricole ou à l'abandon du pâturage extensif dans certains secteurs, la **fermeture des milieux ouverts** modifie la physionomie du territoire.
 - Les situations d'enrichissement spontané et de progression de la forêt masquent progressivement les lignes de crête, les coulées de lave et les vues panoramiques sur les puys qui font l'identité du Parc.
 - La diversité paysagère entre milieux ouverts (prairies, estives) et milieux fermés (forêts) s'estompe au profit d'une masse forestière continue, banalisant certains horizons.

- > **Le traitement des espaces de vie** quotidienne est parfois négligé, s'agissant pour autant d'un enjeu fort pour le maintien de l'attractivité du territoire pour ses habitants.
 - De nombreux aménagements publics restent centrés sur les besoins routiers (stationnement, voirie large), au détriment de la convivialité et de la mise en valeur du patrimoine.
 - La prolifération des préenseignes et d'une signalétique touristique, parfois désordonnée, crée une saturation visuelle sur certains axes de découverte majeurs.
 - L'usage de mobiliers urbains peu adaptés ou de matériaux exogènes contribue à la sensation de banalisation des espaces publics ruraux.

- > L'agriculture pastorale est une composante essentielle de la valeur paysagère du Parc. Cependant, les **mutations économiques et techniques transforment ces paysages de production**.
 - La modernisation des bâtiments fait apparaître des hangars de grande dimension, souvent construits avec des matériaux industriels (bac acier) et sans référence aux volumes traditionnels, créant des ruptures visuelles fortes dans le paysage rural.
 - Dans un souci de simplification parcellaire, on note, dans certains secteurs, une augmentation de la taille des parcelles cultivées au détriment des prairies permanentes, ainsi qu'une fragilisation du réseau de haies (bocage).
 - Cette standardisation tend à affaiblir le lien historique entre le bâti agricole et son environnement immédiat, autrefois marqué par l'usage exclusif de la pierre volcanique et du bois.

- > L'aménagement du territoire impose des **infrastructures dont l'impact paysager n'est pas toujours maîtrisé** et altère les silhouettes volcaniques.
 - Sommets et crêtes sont particulièrement sensibles à l'implantation d'antennes de télécommunication et de pylônes, qui agissent comme des signaux artificiels visibles à grande distance.
 - Le diagnostic note des impacts contrastés. Si certains équipements touristiques facilitent la contemplation, d'autres (grands parkings, zones d'accueil saturées) peuvent dénaturer l'expérience du site s'ils ne sont pas parfaitement intégrés à la topographie.
 - La persistance de lignes électriques ou téléphoniques aériennes dans des sites de haute valeur paysagère reste un point de vigilance.

- > Le paysage est désormais perçu à travers une nouvelle "grille de lecture" : celle de la résilience face au **dérèglement climatique** et de la nécessaire **transition énergétique**. On observe déjà :
 - Les effets de la sécheresse et des parasites (scolytes) modifient la couleur et la densité du manteau forestier, créant des "taches" brunes ou des zones de coupes rases imprévues.
 - L'essor du photovoltaïque au sol et de l'éolien introduit de nouvelles formes industrielles à grande échelle, dont l'insertion paysagère est un défi majeur pour préserver les horizons et les perspectives, le territoire présentant une sensibilité particulière des crêtes volcaniques face à l'éolien et l'impact visuel des grands parcs photovoltaïques au sol.
 - La baisse des niveaux d'eau dans les lacs volcaniques et les rivières modifie la perception sensible de ces paysages emblématiques.

Enjeux stratégiques

- > Affirmer le paysage comme un capital identitaire et attractif majeur du territoire, et donc une entrée transversale des politiques publiques, structurant les choix d'urbanisme, d'aménagement, de transition énergétique et de l'économie touristique
- > Accorder une attention constante aux paysages du quotidien pour améliorer la qualité architecturale et paysagère des projets et lutter contre des dynamiques qui altèrent la lisibilité des paysages volcaniques : urbanisation diffuse, artificialisation progressive, banalisation des franges urbaines, impacts visuels d'équipements...
- > Veiller à la compatibilité des équipements d'énergies renouvelables et touristiques avec les paysages remarquables et à leur acceptation sociale
- > Intégrée aux grandes politiques du territoire (aménagement, soutien des dynamiques agricoles, forestières, touristiques, liées à l'exploitation de la ressource en eau...) les mesures d'atténuation au changement climatique à intensifier et l'adaptation des pratiques.

LES DYNAMIQUES PAYSAGÈRES DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

Une évolution des grands motifs paysagers

- La progression de l'étage montagnard sur l'étage subalpin
- La plantation de résineux en timbre-postes et au sein des massifs forestiers
- Le retour de couverts arbustifs et forestiers sur les versants
- L'intensification des pratiques agricoles et le changement des pratiques sylvicoles (non cartographié)

Une évolution urbaine contrastée

- L'effacement de l'urbanisation le long des routes
- La création de franges destructurées entre l'urbanisation récente et les paysages agricole ou naturel
- Les limites géographiques à l'urbanisation
- L'urbanisation des coteaux
- Le développement de secteurs pavillonnaires peu qualifiés
- La présence d'une image de dévitalisation des cœurs historiques
- Les zones d'activités dégradant les paysages

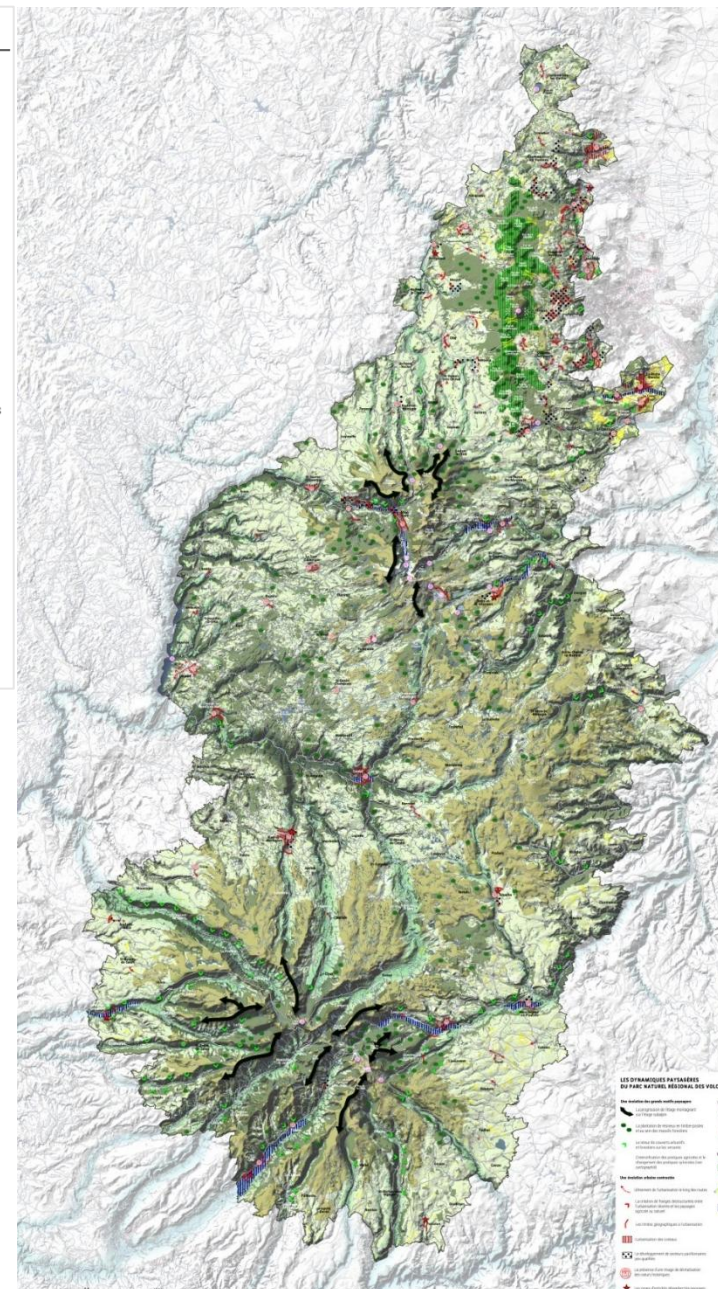
La pression de tourisme sur les paysages

- La pression de fréquentation sur les espaces naturels : piétinement, zones de ski
- L'absence de mise en valeur de l'architecture touristique de montagne

Une modification des conditions de lecture paysagère

- La progression forestière sur la Chaîne des Puys
- L'absence de possibilité de lecture des cols enfermés par les boisements
- L'absence de continuités paysagères des vallées du fait des dynamiques de fermeture et d'urbanisation

Réalisation : Arthur Remy Urbanisme & Paysage, Oct. 2024
Sources : BD Topo, BD Forêt, RGP, SMPN/RVA



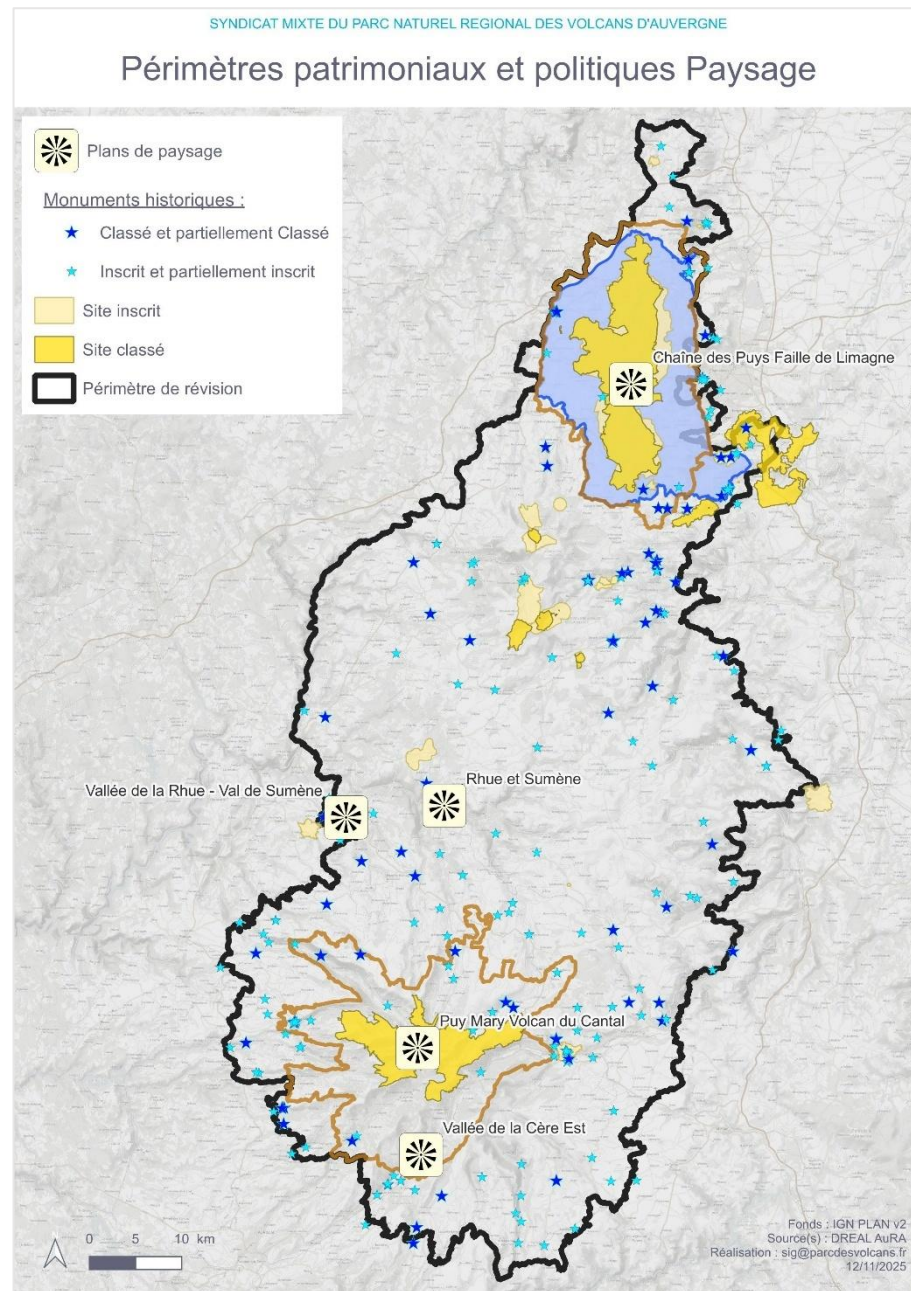
3.4 DES POLITIQUES ET DES AMENAGEMENTS DEDIES A LA PROTECTION DES PAYSAGES

Le Parc comporte **un certain nombre de sites bénéficiant d'une protection forte issue de la loi du 2 mai 1930**, visant à préserver les monuments naturels et les sites dont l'intérêt est artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

- > On dénombre 13 sites classés (Protection forte) couvrant une surface totale de 9 617 hectares. Ces espaces sont inconstructibles et toute modification de leur état est soumise à une autorisation ministérielle ou préfectorale. Parmi les sites emblématiques figurent :
 - o La Chaîne des Puys et le Puy de Dôme.
 - o Le massif du Puy Mary (Volcan du Cantal).
 - o Les lacs Pavin et Guéry.
 - o Les vallées de Chaudefour et de la Fontaine Salée.
 - o Le Domaine de Cordes et les Gorges de la Monne.
- > le territoire compte également 14 sites inscrits (protection intermédiaire) sur 7 083 hectares. L'inscription impose une vigilance sur les travaux qui sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Ils concernent souvent des abords de villages ou des paysages de plateaux.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne abrite également **deux sites d'exception ayant reçu le label national « Grand Site de France »**, qui récompense une gestion durable et une préservation de haute qualité paysagère.

- > Labellisé en 2008 et renouvelé en 2021. Le périmètre du « Puy de Dôme » a été étendu à 43 000 hectares pour englober l'ensemble de la Chaîne des Puys et la Faille de Limagne, suite à leur inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO. La gestion est assurée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et l'appui du Syndicat mixte du Parc, avec des aménagements majeurs comme le train à crémaillère (Panoramique des Dômes) pour limiter l'impact automobile.
- > Le Puy Mary - Volcan du Cantal : Labellisé en 2012 et renouvelé en 2018. Il s'étend sur 32 communes. Ce site se concentre sur la préservation du plus grand volcan d'Europe et la gestion de la fréquentation touristique sur ses crêtes fragiles.



Par ailleurs, **des plans de paysage** ont été élaborés. Contrairement aux protections réglementaires, les plans de paysage sont des démarches volontaires portées par les collectivités (EPCI) pour définir des objectifs de qualité paysagère. Plusieurs secteurs du Parc sont couverts par ces démarches :

- > les Combrailles.
- > la Chaîne des Puys - Faille de Limagne.
- > le Massif de la Serre et du Val d'Allier.
- > le Pays de Saint-Flour - Margeride, qui touche le sud-est du Parc

Des démarches sont menées sur le Massif du Sancy et le Cézallier.

Enfin, certains centres urbains et ruraux disposent d'une valeur exceptionnelle et participent à l'identité du Parc ; ces labels sont des leviers d'attractivité et de préservation :

- > « Petites Cités de Caractère » : Besse-et-Saint-Anastaise, Saint-Saturnin, Murat, Menet
- > « Plus Beaux Villages de France » : Salers, Tournemire
- > Labels de qualité de vie : de nombreuses communes sont distinguées par les labels « Villages Fleuris », « Stations Vertes » ou « Communes touristiques », reflétant un entretien soigné des espaces publics.

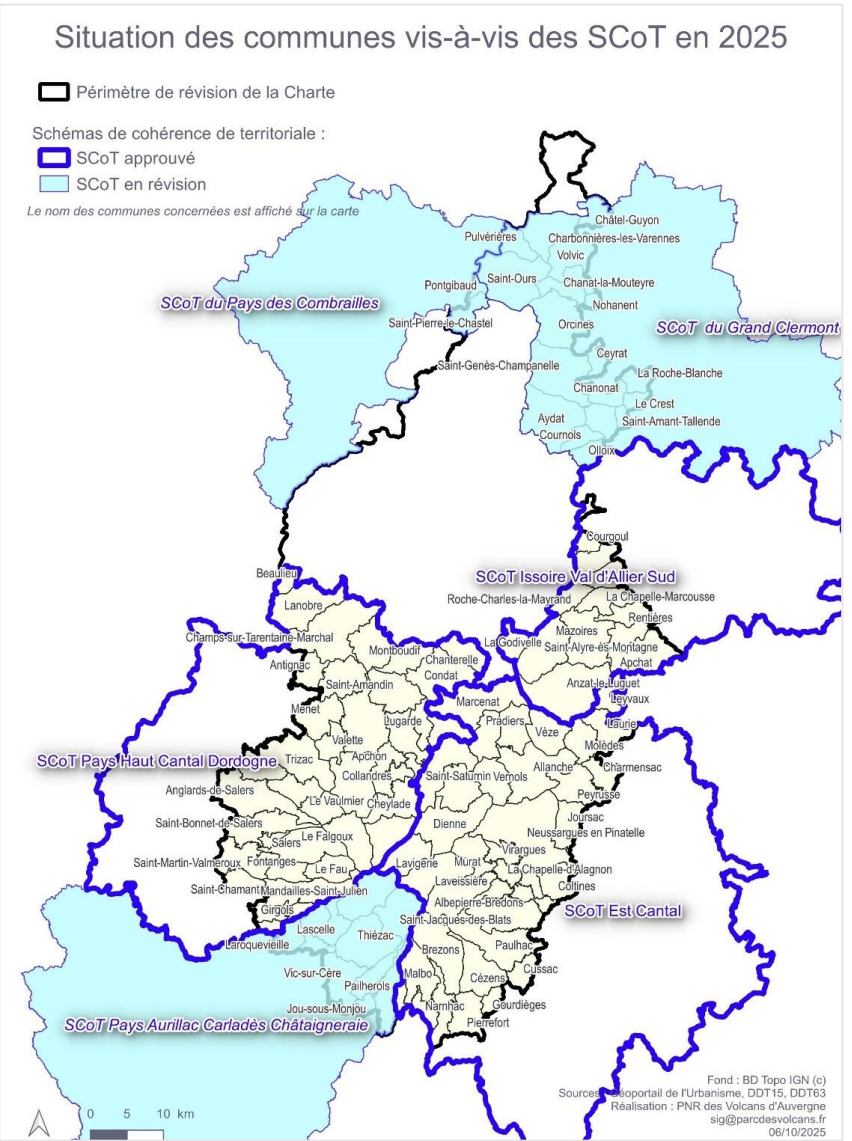
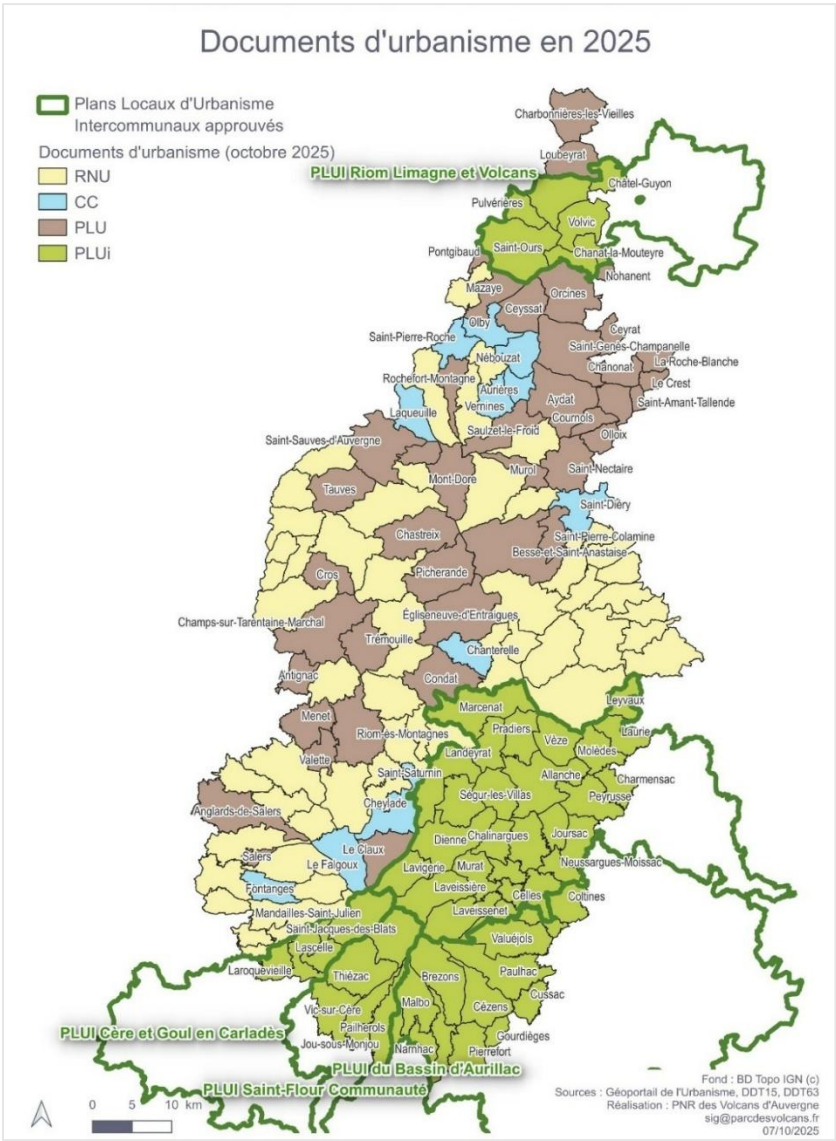


De gauche à droite, Salers classé Plus beau village de France © Eve Lancéry,
Tournemire classé Plus beau village de France © Eve Lancéry, Besse-et-Saint-Anastaise,
Petite cité de caractère
© Mairie de Besse-et-Saint-Anastaise, Murat Petite cité de caractère

En matière d'urbanisation, si la dynamique est toujours visible, principalement sur le secteur péri-clémontois et dans les Monts Dore, elle est aujourd'hui en replis. On note en effet de véritables effets positifs des documents d'urbanisme. Et si l'ensemble du territoire n'est pas intégralement couvert par des documents d'urbanisme, il est à noter un effort important des territoires pour s'engager dans l'élaboration de documents locaux (PLU, PLUi) ou supra-locaux (SCOT) :

- > 6 Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)
- > 11 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux en vigueur ou en cours d'élaboration (PLUi) et 45 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ; ainsi, environ 59 % des communes du Parc disposent d'un PLU ou PLUi, tandis que 11 communes sont régies par une carte communale. des communes les plus rurales restent parfois sous le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

L'aménagement du territoire est régulé par une hiérarchie de normes (SCOT, PLU, PLUi) qui intègrent de plus en plus les enjeux paysagers.



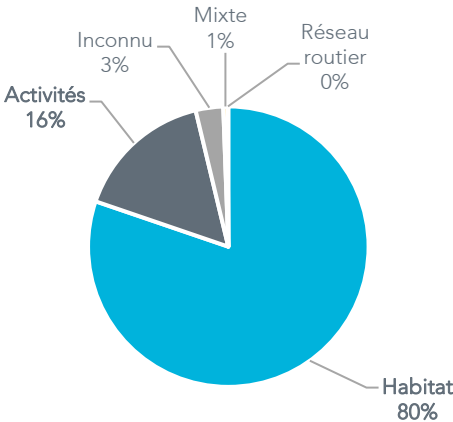
L'analyse des documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire montre de véritables « effets » de la précédente charte 2013 » 2028 du Parc : **en instituant des limites d'urbanisation, des espaces de respiration, des espaces à requalifier et des espaces à maintenir compact, la charte prise en compte dans les documents d'urbanisme a permis de contenir cette dynamique, particulièrement sur le secteur à proximité de l'agglomération clermontoise.**

En effet, le recollement des différents zonages des PLU et PLUi en vigueur sur le territoire indique clairement une bonne prise en compte de ces dispositions : aucune zone À Urbaniser (AU) ne vient sur ces espaces à préserver. Dès lors, ces dispositions apparaissent à maintenir dans le Plan de Parc de la future charte, voire pourraient être renforcées par une traduction spatiale plus importante notamment sur le secteur Clermontois.

Concernant l'artificialisation des sols, les données du Cerema montre que **691 hectares ont été artificialisés entre 2013 et 2023, soit 0,17% du périmètre d'étude de la révision de la charte** (artificialisation absolue).

Répartition par usage : **l'artificialisation du Parc est essentiellement réalisée à destination de l'habitat (80%)** et dans une moindre mesure pour des activités (16%). L'habitat est le poste le plus consommateur, particulièrement dans les Monts Dore et le Cézallier où l'activité a une part plus conséquente (49 ha au total sur ces deux régions).

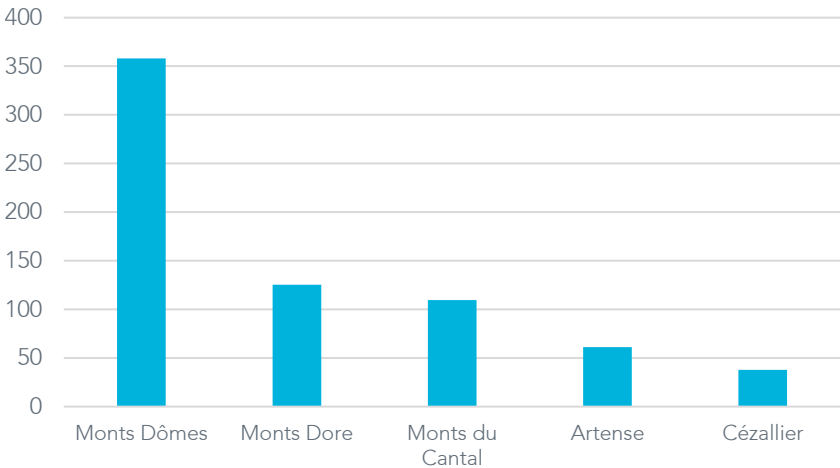
Artificialisation du territoire par type de destination



Disparités géographiques :

- > **le secteur des Monts Dômes** est le plus impacté par l'artificialisation en raison de la proximité de la métropole clermontoise, suivi par celui des Monts Dore.
- > À l'inverse, l'Artense et le Cézallier présentent une consommation d'espace très faible.

Artificialisation du territoire (nombre d'hectares) selon les régions naturelles du Parc



3.5 TROIS NIVEAUX D'EXPERIENCE PAYSAGERE DANS LE PARC DES VOLCANS D'Auvergne

Le Parc définit le paysage non pas comme une image fixe, mais comme une expérience vécue par l'habitant et le visiteur à trois échelles :

- > **l'expérience paysagère du sublime** : c'est le paysage des sommets, des grands panoramas et des volcans iconiques. Il fonde l'identité internationale du Parc et renvoie à des pratiques de découverte (souvent piétonne) associées à une pratique contemplative et d'immersion sensorielle dans les paysages : l'Homme face à la nature.
- > **l'expérience paysagère du pittoresque et du remarquable** : cette dimension pittoresque, remarquable se dessine à travers les nombreux espaces de qualité qui composent le territoire : forêt, lacs, cascades, tourbières, monuments historiques... et qui offrent une diversité d'ambiances importante pour un tel territoire.
- > **L'expérience paysagère du quotidien** : c'est l'échelle de l'habitation, du jardin ou du balcon. Chaque habitant « produit » du paysage à cette échelle par ses choix architecturaux et d'aménagement



La Chaîne des Puys © Cbill



Le Puy Mary © A-Bley SMPNRVA



tourbière des Chastelets à La Godivelle
© M. Poussin SMPNRVA



lac Pavin © E. Grousseau SMPNRVA



Le bourg de Murat dans le Cantal © SMPNRVA

Grâce à des médias variés, la pratique de la contemplation paysagère est inhérente au territoire :

- > les cols et leurs aménagements permettent d'observer les effets de bascules paysagères entre vallées, avec des points de vue parfois remarquables.
- > de nombreux sentiers sont aménagés pour la randonnée et la grande itinérance pédestre. Ils offrent des points de vue appréciés sur le paysage.
- > les petites routes sont nombreuses sur le Parc ; elles sont accompagnées par des panneaux Michelin, qui guident la découverte des lieux.
- > le territoire apparaît enserré par un réseau de grandes infrastructures routières (RD922, RN122, A7, A89) qui donnent à lire les paysages du Parc depuis l'extérieur du territoire.



Col de Prat de Bouc, connexion paysagère et fonctionnelle entre 2 vallées (© A. Remy),
vue depuis le col du Guéry (© E. Grousseau SMPNRVA), belvédère à Saint-Jacques des Blats (© A. Remy)

Enjeux stratégiques

Si le Parc bénéficie de protections réglementaires solides (UNESCO, Grands Sites, Sites classés), le défi majeur reste la cohérence globale. La pression urbaine au nord et à dans les Monts Dore, couplée aux besoins de développement économique, nécessite une application rigoureuse de principes qualitatifs pour ne pas dégrader le « capital paysage » qui fait la force du territoire.

3.6 PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS EN MATIERE DE PAYSAGE, D'AMENAGEMENTS ET DE PATRIMOINE BATI

Les paysages du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne constituent un levier majeur de résilience et d'attractivité. La charte 2028–2043 devra porter une ambition paysagère forte, partagée et opérationnelle. Préserver l'identité paysagère du Parc implique de maintenir les grands équilibres territoriaux et la lisibilité des structures paysagères. Il s'agira de fixer un cadre partagé permettant d'évaluer la compatibilité des projets avec cette identité.

Maîtrise de l'urbanisation et l'artificialisation

L'urbanisation diffuse demeure la principale menace paysagère du territoire. La charte devra promouvoir une sobriété foncière renforcée, la densification qualitative et une meilleure cohérence des formes urbaines.

Préservation d'une qualité architecturale et paysagère

La qualité des constructions, des zones d'activités et des espaces publics conditionne fortement la perception des paysages. La charte devra encourager des démarches qualitatives et des référentiels partagés.

Transition énergétique maîtrisée

La transition énergétique est indispensable mais soulève des tensions paysagères et sociales.

La charte devra territorialiser les projets, hiérarchiser les secteurs et renforcer l'acceptabilité locale.

Paysages et changement climatique

Le changement climatique modifie déjà les paysages : stress hydrique, évolution forestière, transformation des paysages touristiques.

L'adaptation devra être pleinement intégrée aux politiques d'aménagement.

Infrastructures et paysages

Les infrastructures structurent le territoire mais génèrent des impacts visuels et des effets de coupure.

Gouvernance paysagère

Le diagnostic souligne un besoin fort de gouvernance partagée et d'ingénierie locale.

Le Syndicat mixte du Parc devra renforcer son rôle d'animation, de conseil et de médiation.

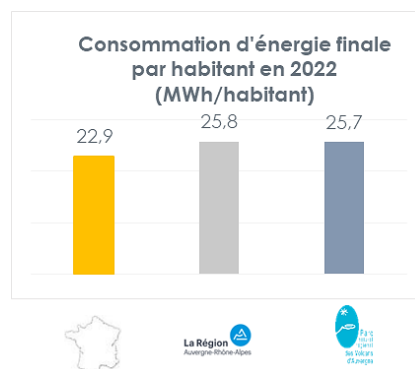
4 DIAGNOSTIC ENERGIE ET MOBILITES

4.1 CONSOMMATIONS D'ENERGIE

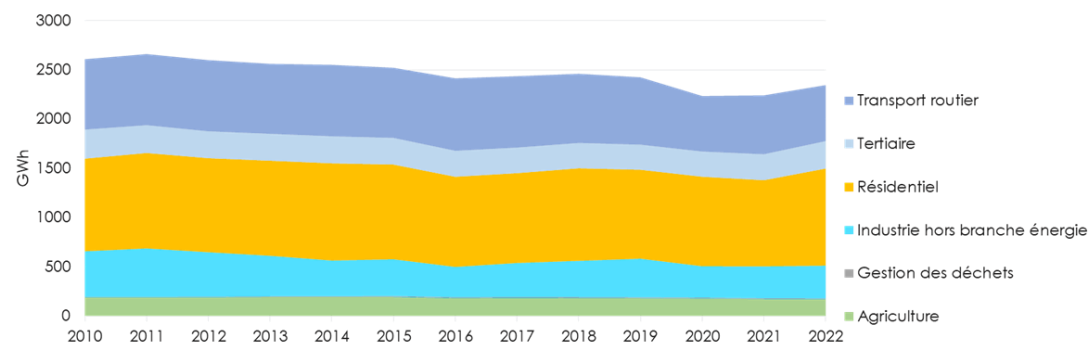
Vaste territoire rural de moyenne montagne, le Parc des Volcans d'Auvergne fait face à une **vulnérabilité énergétique importante** : un climat de moyenne montagne qui rend nécessaire le chauffage, un bâti souvent ancien à faible performance énergétique, des déplacements fréquents du fait de l'éloignement des centres bourgs et agglomérations périphériques.

La consommation moyenne est de 25,7 MWh par habitant (facture énergétique : 3371 euros /habitant) ; une **tendance à la baisse des consommations est observée** : -10% entre 2010 et 2022.

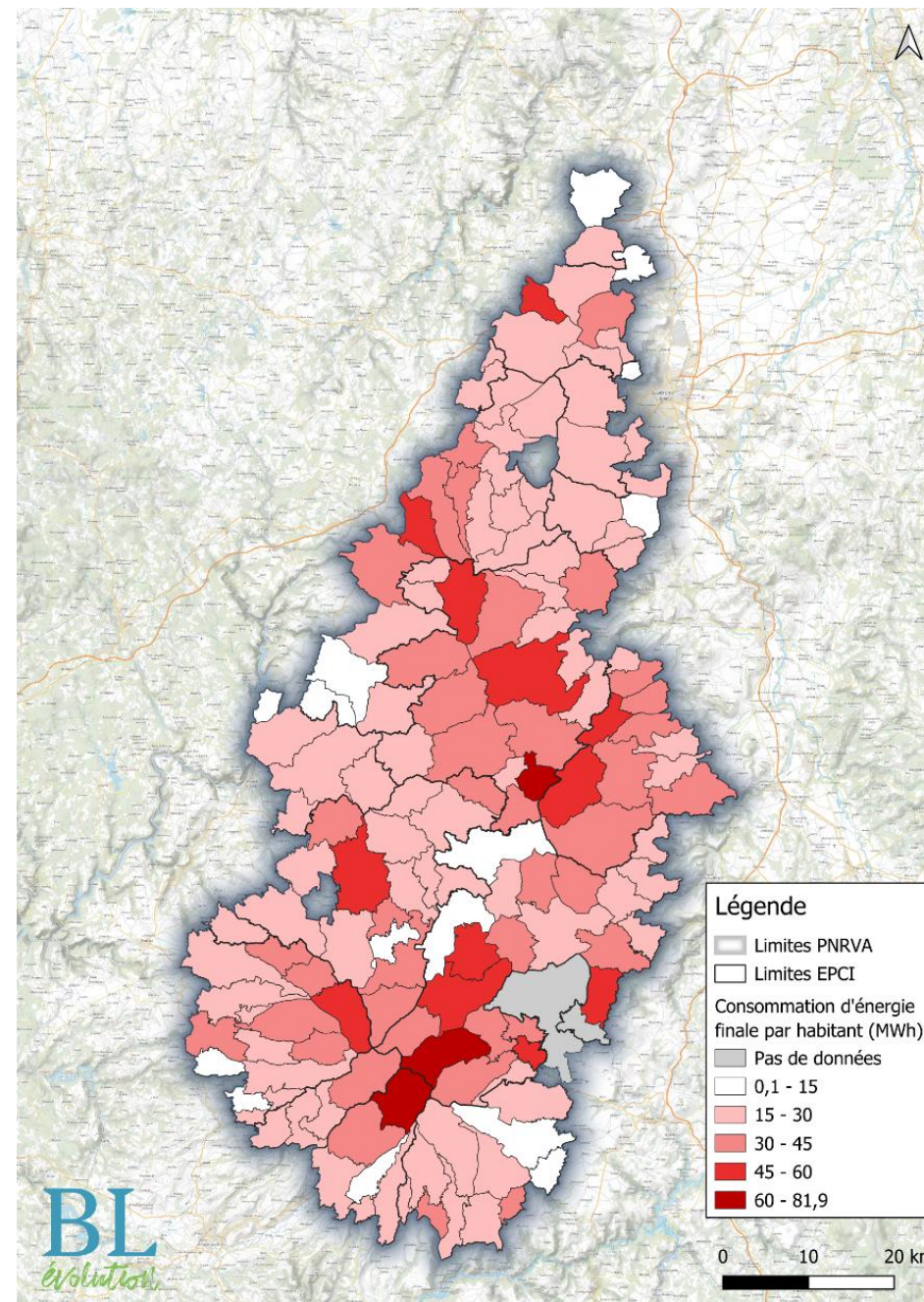
Les énergies fossiles (pétrole, gaz) restent majoritaires utilisées (dépendance à 56%), notamment dans les secteurs du résidentiel et des transports routiers :



Les consommations d'énergie finales sont hétérogènes selon les communes



Les énergies renouvelables thermiques consommées (pompes à chaleur et solaire thermique, bois et déchets de bois, déchets agricoles, biogaz et gaz de décharge) représentent 14% de l'énergie finale consommée.



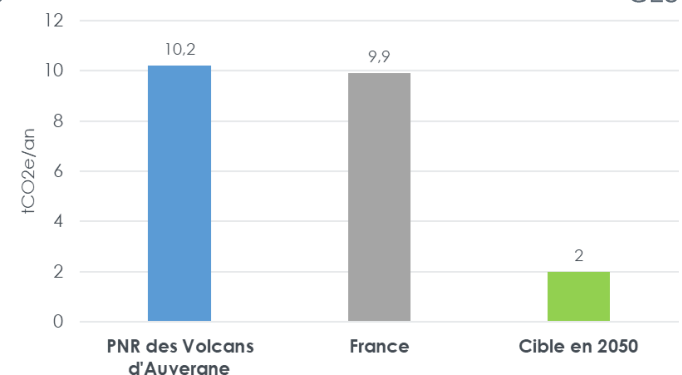
4.2 EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES) ET EMPREINTE CARBONE

L'agriculture représente une part significative des émissions territoriales de GES : 650 000 tCO₂e émises en soit 64% du total (soit 7tCO₂e/habitant, contre 0,16 tCO₂e/habitant en moyenne en France). La quantité de émise sur le territoire a diminué de 13% : 1150ktCO₂e en 2010 à 1007 ktCO₂e en 2022.

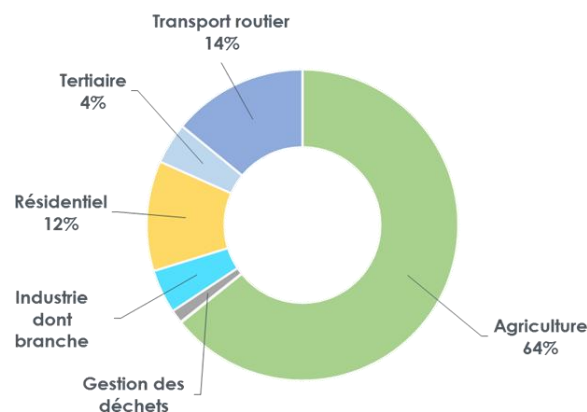
L'empreinte carbone moyenne est **élevée** (10,2 tCO₂e par an et par habitant), de manière **légèrement supérieure à la valeur nationale** (9,2 tCO₂e/an). Elle se décline en 5 secteurs :

- > **la mobilité** représente plus d'un quart de l'empreinte carbone du territoire, attribuable en majorité à la voiture.
- > **l'alimentation** représente près de 23%, dont plus de moitié est attribuée à la consommation d'aliments d'origine animale (viande, lait, œuf, fromage).
- > **le logement** représente environ 160 tCO₂e, dont la majorité sont liées à l'utilisation d'énergie fossile pour le chauffage des bâtiments et l'eau chaude sanitaire.
- > le secteur des **achats** regroupe l'ensemble des biens de consommations, qui sont pour la plupart fabriqués en dehors du territoire et importés et n'apparaissent pas dans les émissions territoriales.
- > les **dépenses publiques** représentent 131 MtCO₂e, liées à l'administration et la défense, l'enseignement, la santé ou les infrastructures. Ce secteur n'est pas lié directement aux activités des habitants mais représente l'empreinte pour chaque habitant du fonctionnement des services et institutions publiques.

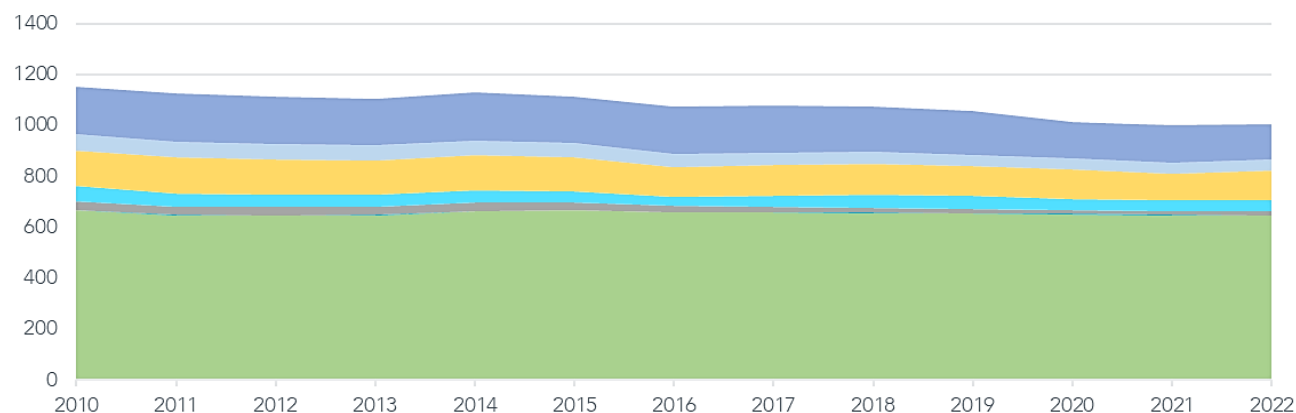
COMPARAISON DE L'EMPREINTE CARBONE PAR HABITANT
POUR LE PNR ET POUR LE FRANCE,
ET DE LA VALEUR CIBLE EN 2050



EMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE PAR SECTEUR EN 2022

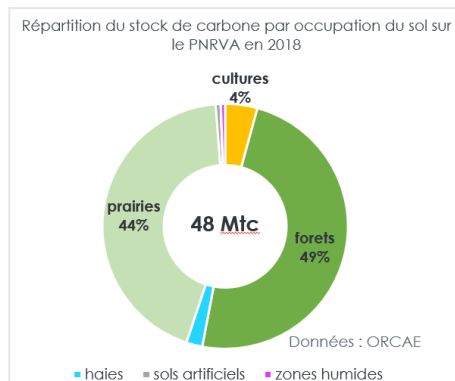


Evolution des émissions de GES par secteur de 2010 à 2022 (ktCO₂e)



La séquestration du carbone³ sur le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est importante : **94% des missions de GAS sont captées**, notamment grâce :

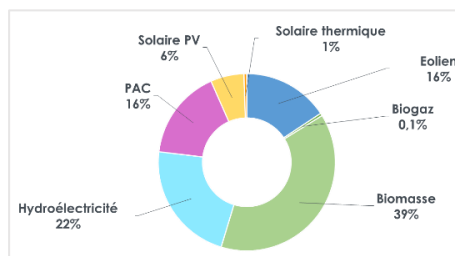
- > aux forêts et prairies permanentes qui occupent 87% de l'espace,
- > aux milieux humides, dont les tourbières (de faibles surfaces mais qui ont une capacité exceptionnelle pour stocker le carbone).



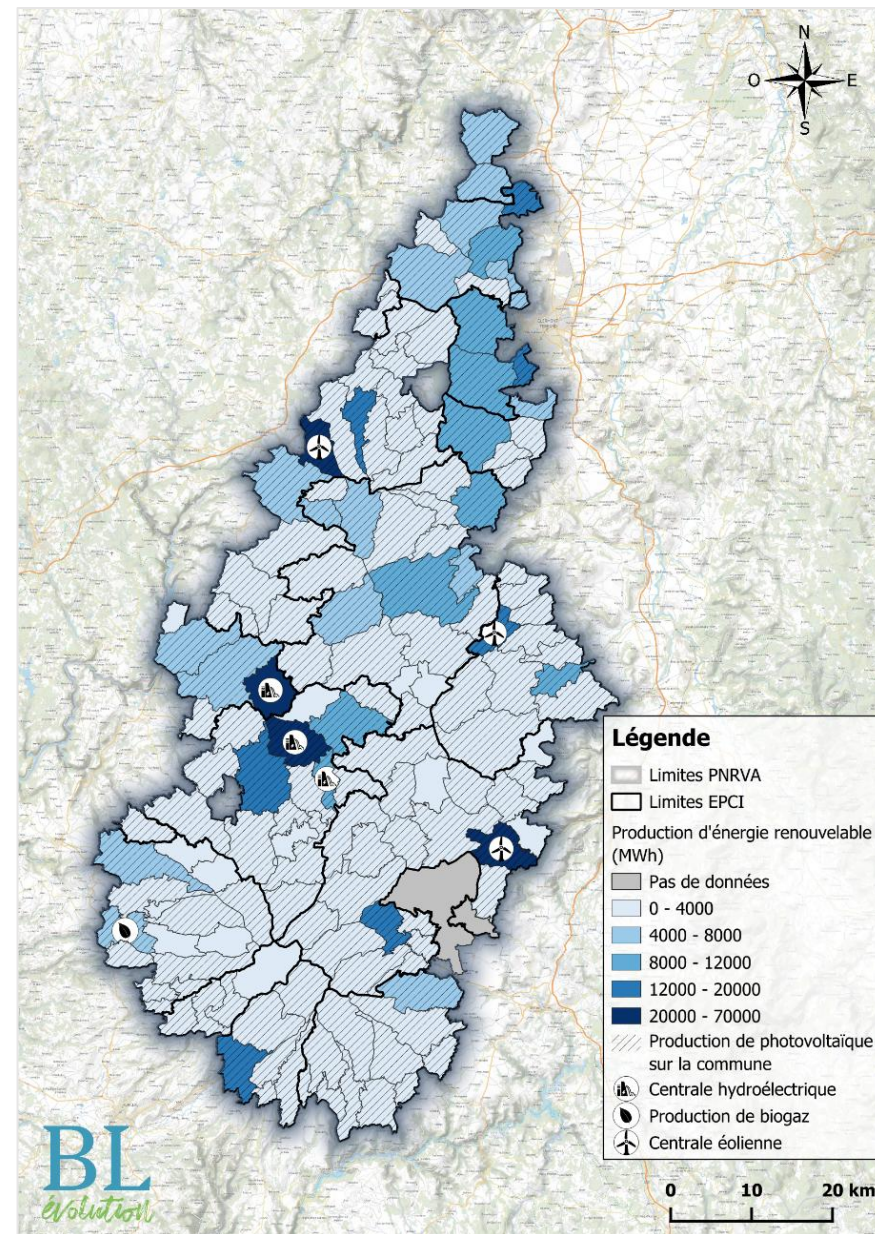
4.3 LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2022, le Parc des Volcans d'Auvergne a produit **702 GWh d'énergie renouvelable** (soit l'équivalent de 30% de la consommation d'énergie finale), mais cette production est **inégaie sur le territoire** et prend **différentes formes** :

- > 39% de la production est liée à l'exploitation de la biomasse pour le **bois-énergie** (270 GWh), avec 14 réseaux de chaleur.
- > Fort de son relief et de ses nombreux cours d'eau, la 2^e source de production du territoire est **l'hydroélectricité** ; la filière a produit 155GWh en 2022, dont 126 GWh fournis par les 2 centrales de puissance supérieure à 4,5 MW.
- > Les filières des 7 parcs éoliens et des 500 pompes à chaleur représentent chacune 16% de la production d'énergie.
- > Le mix de production énergies renouvelables est complété par l'exploitation de l'énergie solaire : 6% de photovoltaïque pour plus de 1200 installations et 1% de solaire thermique sur une surface d'environ 7 000 m².



De 2011 à 2022, on note une **augmentation de la production d'énergie renouvelable (+43%)**, (avec des variations au fil des années en majorité attribuables aux variations de l'hydroélectricité soumise à des aléas climatiques) ; c'est la filière des **pompes à chaleur** qui a connu le plus fort développement depuis 2010 (+229%), suivie de la **filière éolienne** (+183%) et du **solaire photovoltaïque** (+63%).



³ Captage et au stockage du CO₂ dans les écosystèmes (sols et forêts) et dans les produits issus du bois.

4.4 FOCUS SUR L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

La surface agricole utile recouvre 60% de la surface du territoire.

Les prairies captent 44% du carbone.

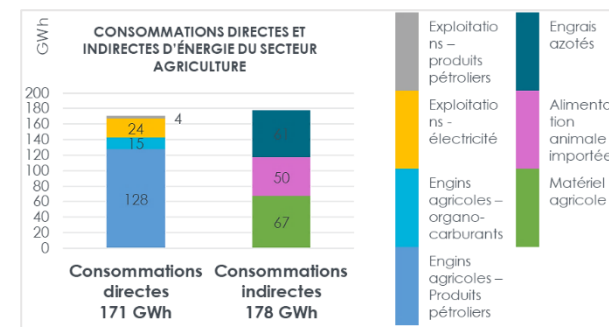
L'agriculture :

- > est très **dépendante des énergies fossiles** (77% des consommations directes d'énergie finale viennent des produits pétroliers)
- > constitue la **principale source d'émissions de GES non énergétiques** (+ 2/3) liées à l'activité de l'élevage qui induit des émissions de méthane (GAS 30 fois plus réchauffant que le CO₂).

A l'échelle d'un bassin de vie sur le territoire :

- > **plus de 90% des produits agricoles locaux exportés**
- > **90% produits agricoles importés.**

8% de la consommation d'énergie finale
64% des émissions de gaz à effet de



4.5 FOCUS SUR LES TRANSPORTS ET LES MOBILITES

Le Parc des Volcans d'Auvergne est un territoire de montagne, peu dense, qui propose peu d'offres de transports alternatifs à la voiture individuelle et d'espaces aménagés pour les mobilités actives.

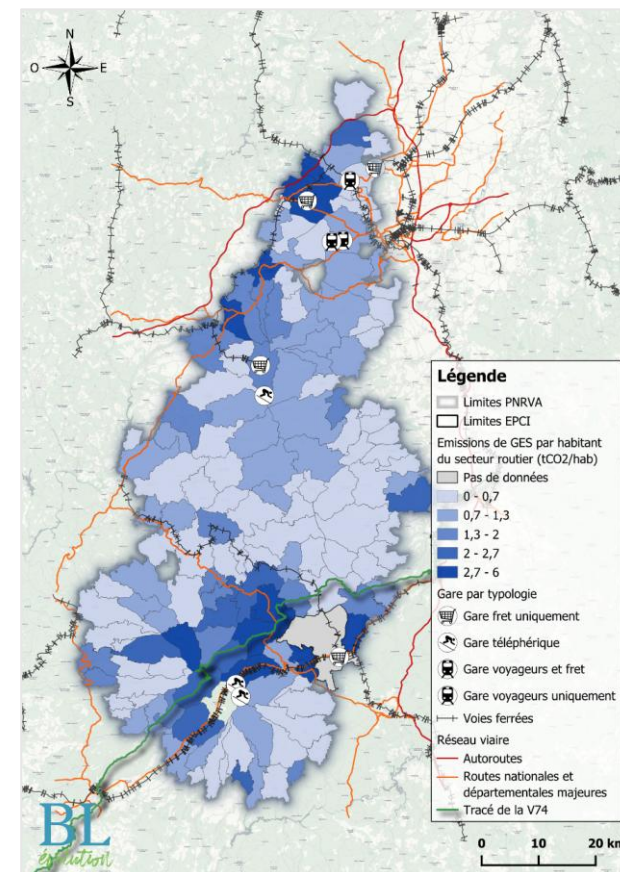
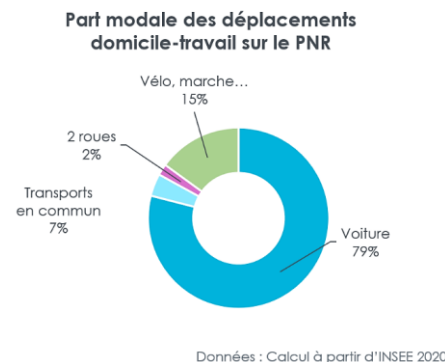
Plusieurs gares SNCF sont situées sur le Parc, mais les transports collectifs reposent essentiellement sur des **lignes de cars régionaux**.

79% des déplacements Domicile-Travail se font en voiture. Un nombre important d'actifs travaillent dans leur commune de résidence.

Le relief constitue un frein au développement des modes doux. Toutefois, émergent des initiatives :

- > de mobilités alternatives
- > de plateformes de covoiturage et de transport à la demande.

24% de la consommation d'énergie finale



4.6 FOCUS SUR LE TOURISME

Chaque année, de nombreux visiteurs viennent de France ou de l'étranger pour découvrir le territoire comme en été, mais aussi en hiver (environ 6 millions de nuitées touristiques en 2019). Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne constitue une destination connue, attractive, identifiée « tourisme de plein-air et nature ». 20% des emplois étaient liés au tourisme en 2017. Pour autant, c'est un secteur économique qui pâtit de :

- > la **faible accessibilité** du territoire peu en dehors de l'usage de la voiture
- > la **vétusté de logements**
- > la **fragilité des espaces naturels**
- > la **baisse de disponibilité de la ressource en eau et de l'enneigement**.

Les points touristiques sont générateurs de flux de véhicules. L'importante fréquentation estivale de certains sites engendre des difficultés de stationnement et d'accueil des camping-cars en dehors d'aires dédiées. **Très peu de sites touristiques sont desservis par des transports collectifs** de type navette (hormis sur le massif cantalien en saison estivale et sur le secteur clermontois).

Les 4 stations de ski (le Mont-Dore, Super-Besse, Chastreix Sancy et le Lioran) font partie des spots d'accueil du tourisme, mais elles sont extrêmement vulnérables face aux effets du changement climatique et participent de manière non négligeable à l'empreinte carbone du territoire. En 2022 :

- > consommation : 14 GWh d'énergie électrique (32 % des besoins en énergie du secteur tertiaire du territoire)
- > émissions de GES : environ 15% de toutes celles du secteur tertiaire.

Le tourisme de randonnée se développe grâce à un maillage dense d'itinéraires doux avec une offre de grands itinéraires pédestres et cyclistes qui se structure (Via Arverna, GR89, Véloroute 74, GTMC...).



Randonnée dans la Réserve naturelle de la Vallée de Chaudefour © Eve Lancéry

Augmentation des températures depuis 1961 :

- . hausse température > 1,1°C
- . hausse rapide au printemps et en été > 1,5°C
- . augmentation de nombre de jours chauds. baisse du nombre de jours de gel

Baisse de l'enneigement depuis 1961 :

- . baisse du nb de jours de chutes de neige > 12%
- . baisse durée de neige au sol > 12%

4.7 FOCUS SUR L'HABITAT ET LE LOGEMENT

Le territoire abrite presque 80 000 logements, mais **20% de logements secondaires** (deux fois plus que le chiffre national).

La consommation estimée d'énergie par habitant du secteur résidentiel en 2022 est plus élevée dans le sud du Parc où le parc de logement est le plus ancien et, de manière générale, **plus élevée que la moyenne française** du fait des facteurs suivants combinés :

- > du nombre d'habitants par logement plus faible
- > de la part de maisons individuelles plus importante, donc un volume à chauffer et des surfaces donnant sur l'extérieur plus importants
- > de l'altitude du territoire et du caractère montagnard du climat (températures fraîches) qui engendrent des besoins en chauffage plus importants
- > d'un bâti souvent ancien, à faible performance énergétique (30% passoires énergétiques).

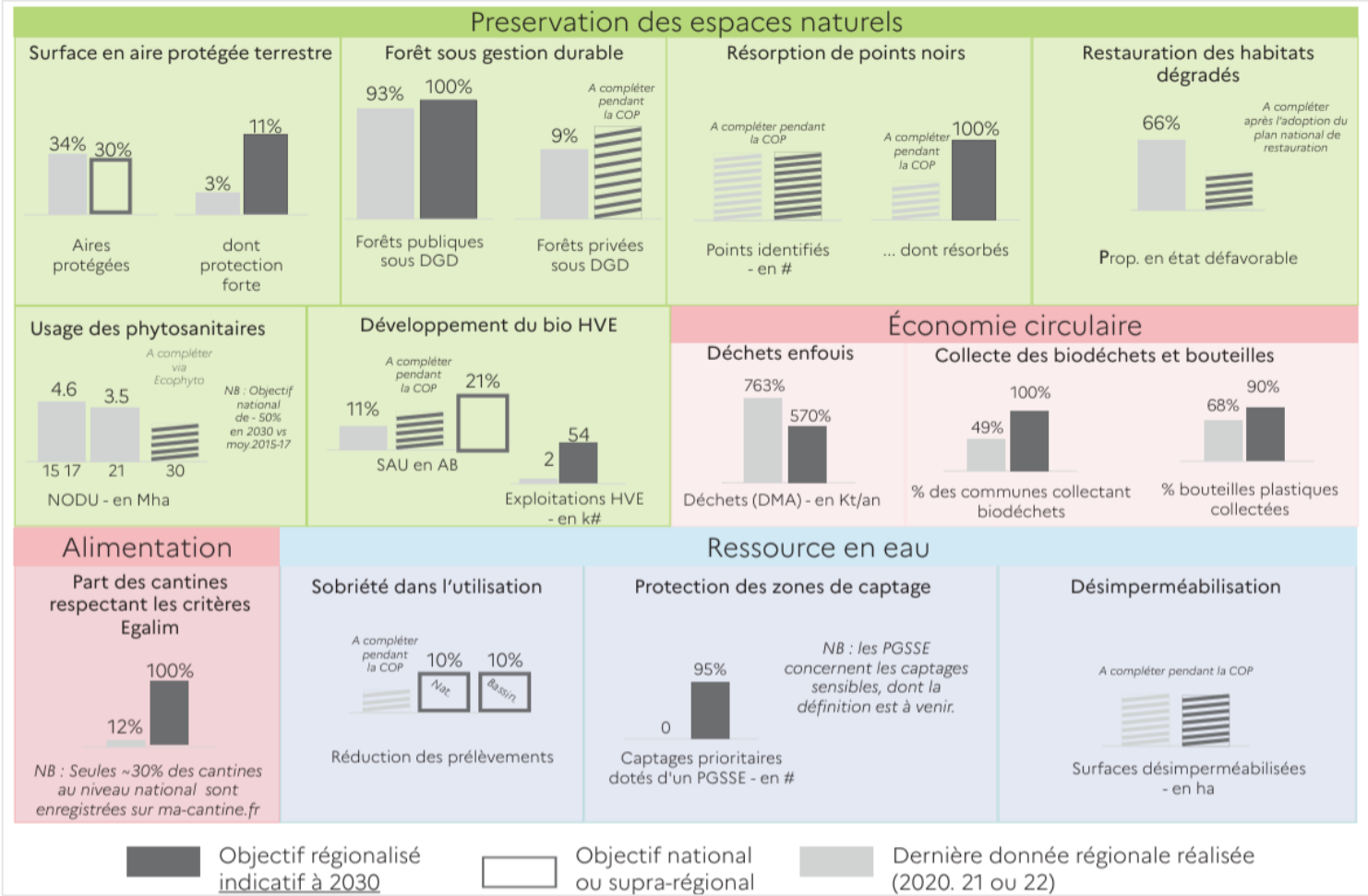
Le développement de l'usage des énergies renouvelables thermiques est observé (+22% depuis 2010), parmi lesquelles on compte 70% de bois-énergie, 30% de pompes à chaleur et 1% de solaire thermique. Dans le même temps, le chauffage fioul est en diminution (-16% depuis 2010).

42% de la consommation d'énergie finale
2% des émissions de gaz à effet de serre
Pas de baisse des consommations depuis 2012 (+2% par

4.8 LES PLANIFICATIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

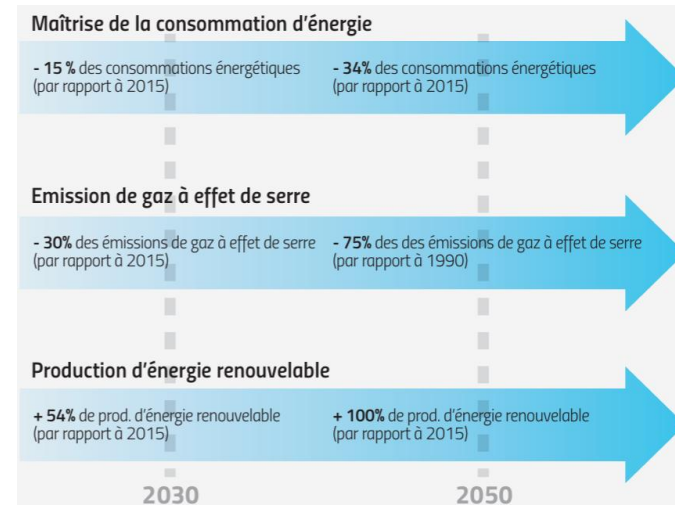
Au regard de plusieurs lois⁴ adoptées depuis le début des années 2000 en faveur de la transition énergétique, des stratégies ont été établies depuis l'échelle régionale à l'échelle locale :

- > **La COP de la région Auvergne-Rhône-Alpes** qui a débuté en décembre 2023 fixe un cap et propose des leviers d'actions concrets sur lesquels agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) avec des cibles associées en MtCO2 eq évitées à horizon 2030.



⁴ Lois Grenelle 1 et 2 (en 2009 et 2010), loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) de 2015, loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016, loi énergie-climat 2019, loi climat et résilience de 2021.

- > **Le SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes « Ambitions Territoires 2030 »** (adopté fin 2019) fixe des objectifs à l'horizon 2030 et propose des ambitions imaginées pour 2050. Les dispositions juridiques en vigueur font que le SRADDET s'impose aux documents de planification locaux suivants : SCoT, PLUi ou à défaut Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales, ainsi qu'aux Plans de Déplacements Urbains, Plans Climat Air Energie Territoriaux [PCAET] et chartes de Parcs naturels Régionaux.
- > A l'échelle territoriale, des outils structurants sont mis en place pour rendre effectif les changements nécessaires à la transition climatique, tels les **Plans Climat air Energie Territoriaux** (PCAET) par les intercommunalités. Ces déclinaisons locales des grandes stratégies nationales, au contenu différent d'un territoire à un autre, permettent de s'adapter à leurs spécificités et d'utiliser leurs propres ressources dans la mise en place concrète de la transition énergétique dans notre quotidien.



Sur le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, de **multiples EPCI** se sont mobilisés en la matière (PCAET ou documents de planification équivalente) : Combrailles Sioule et Morge communauté, Chavanon Combrailles et Volcans, Riom, Limagne et Volcans communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne communauté, Massif du Sancy, Dômes Sancy Artense Communauté, Agglomération Pays d'Issoire, Haut Cantal Dordogne, Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, Carladès Communauté, Hautes Terres Communauté, Saint-Flour Communauté...

4.9 LES ENJEUX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

La concertation menée au service de l'étude des caractéristiques du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et de leurs évolutions a mis en évidence des grands enjeux visant la transition énergétique du territoire.

Une vision stratégique commune sur le territoire pour favoriser le portage d'actions cohérentes entre elles.

A été identifiée un manque d'informations sur l'état d'avancement des travaux faisant suite à la loi APER par EPCI. Dans ce contexte, l'importance de renforcer le dialogue avec ces acteurs et notamment la Région est primordiale pour assurer un portage des actions plus efficace, notamment dans le domaine de la transition des mobilités. Au-delà de ce dialogue renforcé, il est primordial pour les acteurs du Parc de s'accorder sur un récit commun prônant l'adaptation des modes de vie aux enjeux actuels tout en prenant en compte les caractéristiques rurale et agricole du territoire.

Le développement des énergies renouvelables dans le respect des ressources naturelles et des paysages du Parc

L'intégration des énergies renouvelables est essentielle pour réduire la dépendance énergétique, tout en respectant l'environnement, les ressources naturelles et les paysages du territoire. Il est nécessaire de promouvoir des projets adaptés aux spécificités locales du territoire, en capitalisant notamment sur les projets plus ou moins réussis de réseaux de chaleur ou de méthanisation. La question de l'accès à l'information, tant pour les habitants (possibilité de rénovations, présence de filières locales, mode de chauffage adapté) que pour les acteurs de l'énergie (études de faisabilité pour le déploiement de la géothermie par exemple), représente un enjeu important pour le Parc afin de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire.

La transition du tourisme et notamment du tourisme d'hiver

Le tourisme d'hiver représente un enjeu majeur pour le territoire, mais sa transition est encore insuffisamment prise en compte par les acteurs touristiques. La capacité du Syndicat mixte du Parc à mobiliser les acteurs pour engager leur transition représente donc un enjeu important et nécessite donc de construire, avec eux, un projet de transition durable, permettant de préserver l'attractivité du Parc pour les touristes et la pérennité de la filière. Dans ce cadre, la mobilité touristique représente un enjeu particulier, le développement des modes actifs, collectifs et moins polluants, devient un axe incontournable.

Le développement de filières locales sur le territoire

Parmi les points cruciaux, il a été évoqué la nécessité d'accompagner le développement de filières locales, notamment dans les secteurs de la production d'énergie, des matériaux de construction et de la rénovation, incluant la filière bois et les filières agricoles et alimentaires. Cela passe par l'exploitation durable et locale des ressources, en garantissant notamment une gestion responsable des forêts. L'autosuffisance alimentaire pourrait à terme être un objectif visé sur le territoire ou du moins réfléchi en concordance avec les territoires adjacents pour accéder à une plus grande variété des productions agricoles.

La revitalisation des centre-bourgs sur le territoire

Les enjeux énergétiques de la revitalisation des centres-bourgs incluent la rénovation énergétique des bâtiments anciens pour améliorer leur efficacité et réduire leur consommation d'énergie, l'intégration d'énergies renouvelables locales (solaire, biomasse, géothermie) pour réduire la dépendance aux énergies fossiles, ainsi que le développement de réseaux de chaleur urbains alimentés par des sources d'énergie renouvelables. Cela permet également une réduction des flux et des distances parcourues (+ de commerces de proximité), et offre un cadre plus propice à la promotion de la mobilité durable sur le territoire.

Enfin, la revitalisation des centre-bourgs peut également voir émerger de nouvelles façons d'habiter sur le territoire (habitats collectifs participatifs, colocations, intergénérationnels...) au service de la densification et mutualisation des logements. Cela peut permettre de porter une dynamique de projets d'autoconsommation collective, comme des panneaux solaires partagés, permettant de renforcer l'indépendance énergétique des habitants. Ces initiatives contribuent à rendre les centres-bourgs plus écologiques, économiquement dynamiques et attractifs, tout en soutenant la transition énergétique locale.

5 DIAGNOSTIC TOURISME ET LOISIRS DE NATURE

5.1 STRATEGIES TERRITORIALES

Les stratégies touristiques portées notamment par 9 EPCI sont alignées autour d'ambitions et de valeurs partagées (tourisme durable, pleine nature...) La reconfiguration territoriale issue de la loi NOTRe a fait émerger des pôles touristiques plus forts (en termes de moyens, de compétences...) ; on observe des relations globalement régulières entre les acteurs, mais également, cependant :

- > des superpositions possibles de périmètres d'actions
- > des dynamiques touristiques variables en fonction des collectivités (exercice de la compétence, moyens alloués, objectifs liés à la durabilité...)
- > une difficulté à travailler le tourisme durable à l'échelle Parc alors que la compétence s'organise à l'échelle supra ou infra.

Les Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme assurent la promotion de leur territoire au sein d'un portail d'information en commun : destination Auvergne. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a, quant à elle, élaboré son Plan touristique 2022-2028 avec l'ambition de devenir la première destination européenne du tourisme durable.



5.2 EMPLOIS TOURISTIQUES

L'accueil touristique est un secteur d'activité dynamique faisant du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne le premier PNR en termes d'emplois touristiques en Auvergne-Rhône-Alpes. Le nombre d'employés est en constante augmentation depuis 2009 (2 362 emplois en 2025) dans les Monts Dore et les Monts (en baisse dans les autres régions naturelles).

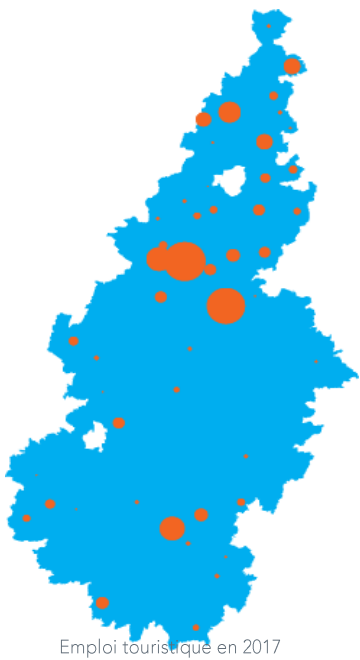
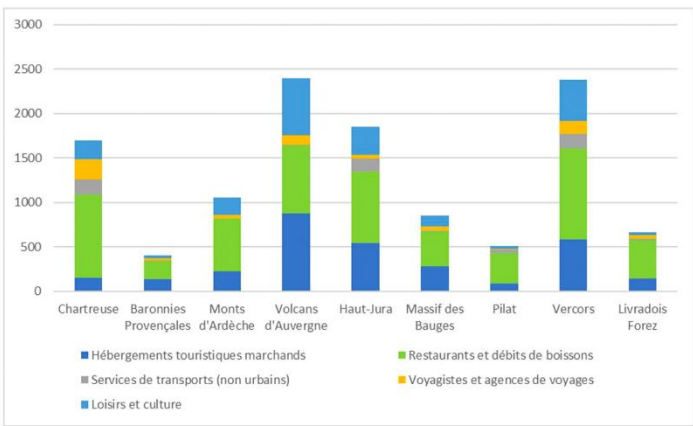
Les emplois sont majoritairement localisés dans les secteurs de l'hébergement touristique marchand et de la restauration représentant respectivement 38% et 32% du total des salariés.

Nombre total de salariés par secteur d'activité touristique (AuRA/METT-2024)

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne	Effectifs salariés
Hébergements touristiques marchands	916
Restaurants et débits de boissons	763
Services de transports (non urbains)	13
Voyagistes et agences de voyages	98
Loisirs et culture	572
Total salariés	2362

Emplois touristiques

Répartition par PNR
DADS 2021

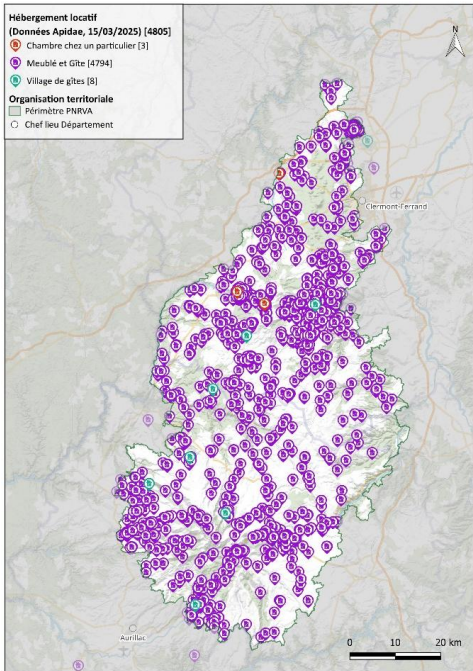
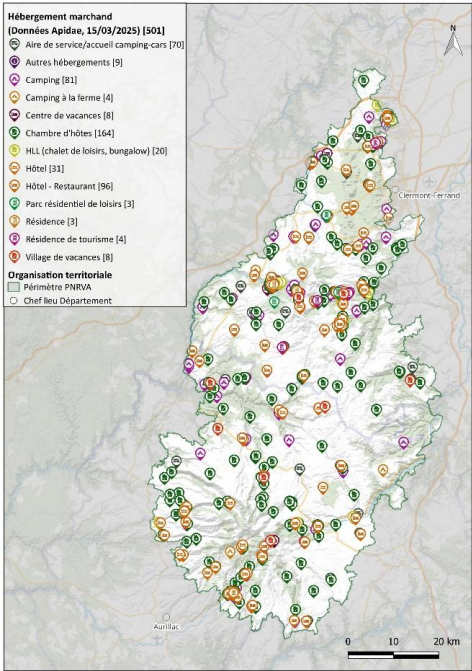


5.3 ACCESSIBILITE TOURISTIQUE ET MOBILITES

2 **autoroutes** permettent d'accéder au territoire au nord (A89) et à l'est du Parc (A75) qui constitue le principal axe des flux touristiques. Au sein du Parc, le **réseau secondaire** est plutôt dense et de bonne qualité. Il est complété par de nombreuses routes rurales propices à la découverte lente et douce du territoire. La structuration de **parkings et aires de covoiturage** est pratiquement inexistante. Les aires d'auto-stop représentent une alternative qui pallie le manque de dessertes de transport collectif.

Les **lignes de bus** du Puy-de-Dôme et du Cantal développent leur réseau à partir de départ qui se situent hors Parc desservent majoritairement le Parc en périphérie surtout dans la partie 63. Mais de nombreuses communes ne bénéficient pas de lignes (notamment tout le Cézallier). 6 gares sont en bordure ou au sein du Parc. Une **ligne ferroviaire** relie Clermont Ferrand à Aurillac traverse la partie Cantal du Parc. Cette ligne dessert la station du Lioran qui est la seule station d'Europe à disposer d'une gare ferroviaire au pied des pistes.

D'une manière générale, l'offre de transports en commun et de transports alternatifs est faible et peu lisible à l'échelle du Parc. Le territoire s'avère donc difficilement accessible sans voiture individuelle alors qu'il s'agit d'une **destination idéale pour des séjours longs, lents et immersifs**.



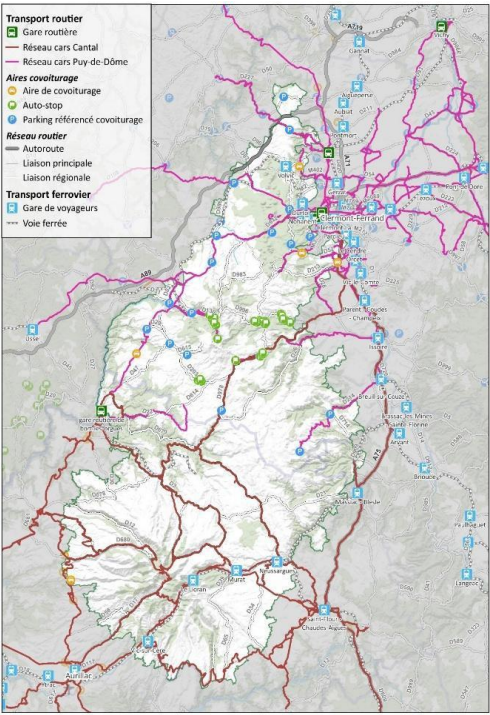
5.4 OFFRE TOURISTIQUE QUALIFIEE

La capacité d'accueil est assez conséquente : près de 170 000 lits dont les 2/3 sont non marchands. L'offre est globalement bien répartie sur le territoire.

Qualitativement, elle se distingue par son importance en entrée de gamme et en milieu de gamme. Le nombre d'établissements engagés dans une démarche qualité (label ou marque) est peu élevé en dehors des Gîtes de France.

De gauche à droite,
hébergements
non marchands et
hébergements marchands

Transport
routier



CHIFFRES CLÉS

- . 111000 lits non marchands (résidences secondaires)
- . 57000 lits marchands (hébergements touristiques) :
 - * 22500 lits en hôtellerie
 - * 1500 lits de meublés et gîtes
 - * 7600 lits en villages vacances
- . 52 exploitations Bienvenue à la Ferme (très majoritairement) ou Accueil Paysan

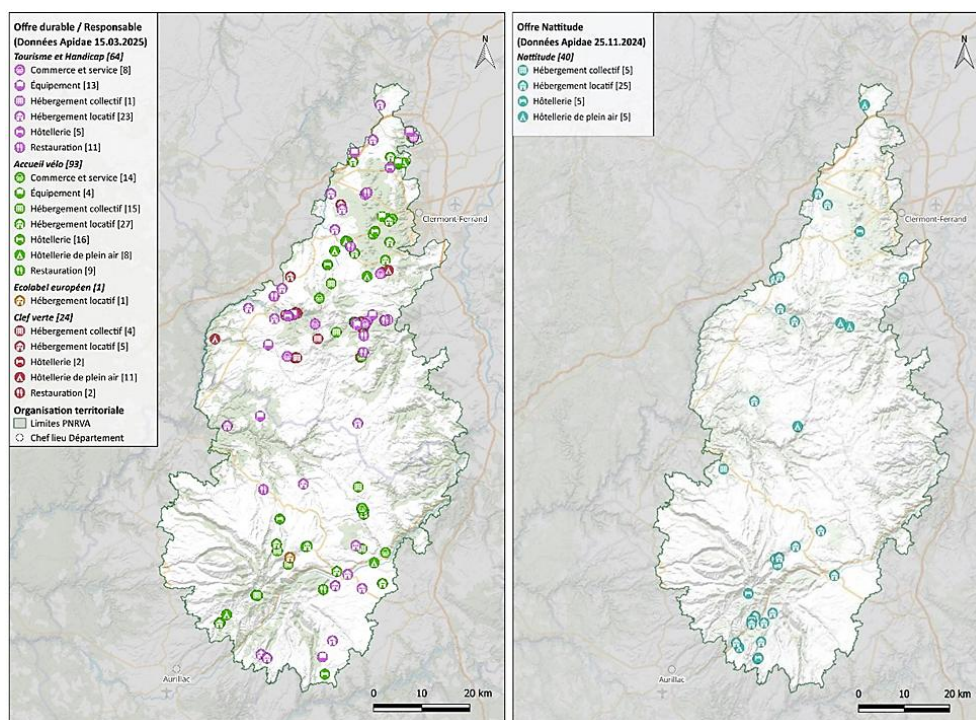
Des **stations vertes et classées** majoritairement sont présentes dans le Puy-de-Dôme, ainsi que d'autres labels sur l'ensemble du territoire :

- > Plus Beaux villages de France : Salers, Tournemire
- > Petites Cités de Caractère : Besse-et-Saint-Anastaise, Murat, Saint-Saturnin et Menet
- > Villes et villages Fleuris : 14 communes (essentiellement dans le Puy-de-Dôme)

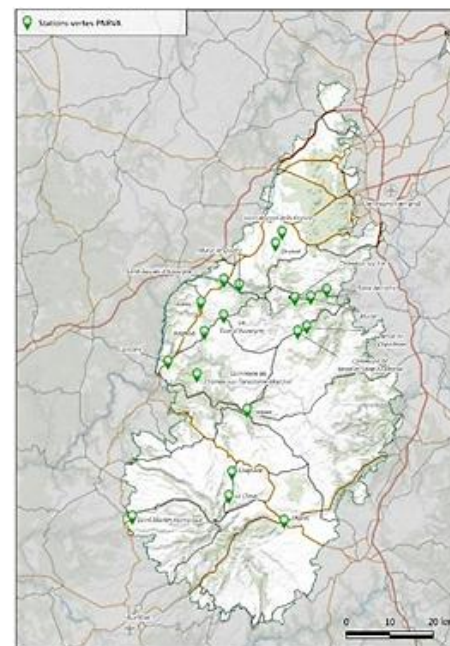
De rares établissements touristiques s'inscrivent dans l'une des démarches de qualité durable reconnues internationalement ou nationalement (Ecolabel Européen, Clef Verte...). Néanmoins 22 établissements labellisés **Clef Verte**, dont 9 hôtelleries de plein air.

On note également une sous représentation des démarches majeures telles que **Tourisme & Handicap** (27 labellisations) ; ce déficit d'offres adaptées aux personnes handicapées pose la question de l'accessibilité au plus grand nombre sur le territoire

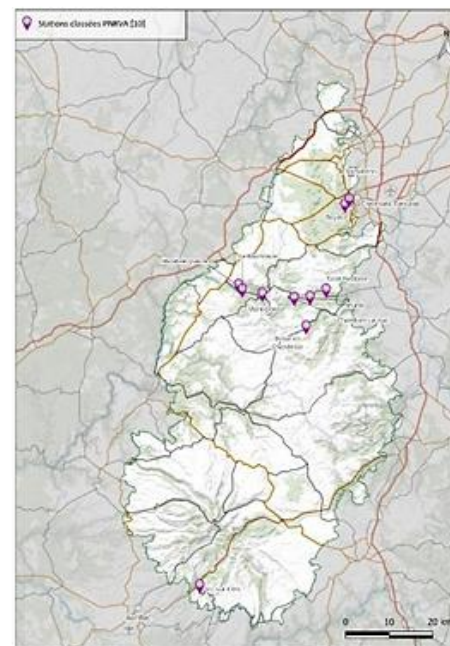
La **marque régionale Natittude** reconnue par les institutions touristiques territoriales comme intégrant les valeurs du tourisme durable connaît une bonne représentation sur le Parc.



Stations vertes



Stations classées



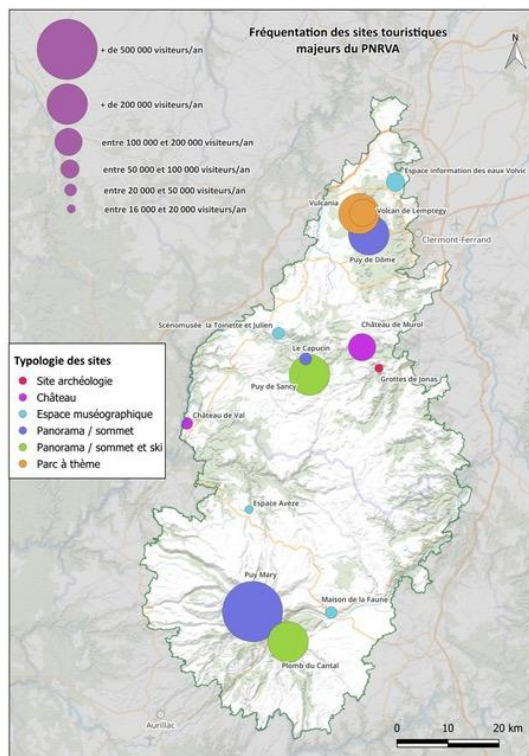
Une **offre alternative** se positionne au croisement de l'aventure, de la rencontre, du voyage expérientiel et participatif, ainsi que de l'hospitalité : 4 aires de bivouac Chastreix, Super-Besse, Picherande, Chambon-sur-Lac (celle de Montlosier est en cours d'aménagement), 2 auberges de jeunesse situées dans la partie puydomoise du Parc et labellisées Clef Verte et 4 tiers-lieux.

Avec 409 établissements, l'offre en restauration est bien présente à l'échelle du Parc, avec néanmoins une proposition plus fournie dans le Puy-de-Dôme et notamment autour du massif de Sancy. D'une manière générale, les démarches qualité restent plutôt confidentielles (moins de 50 établissements concernés). Alors qu'il s'agit d'un territoire reconnu pour son agriculture, ses productions locales (dont plusieurs AOP) et ses traditions culinaires, on peut déplorer un manque de représentation de démarches valorisant la ruralité et son terroir à l'instar des Bistrots de Pays ou des Fermes auberges. A noter aussi que le faible nombre de restaurants engagés dans une démarche liée au tourisme durable.

5.5 POINTS D'ATTRACTION

La grande qualité paysagère et environnementale des 5 régions naturelles du Parc engendre une importante activité touristique, en particulier sur un certain nombre de sites majeurs comme la Chaîne des Puys, le Massif du Sancy, le massif cantalien, de nombreux lacs (Gour de Tazenat, lac d'Aydat, lac Chambon, lac de la Cassière, lac de Servières, lac du Guéry, lac Pavin...), ainsi que le tourisme thermal (Châtel-Guyon, la Bourboule, Saint-Nectaire...).

Le Parc jouit d'un patrimoine naturel exceptionnel d'intérêt national et international bénéficiant de mesures de protection et/ou de gestion partenariale avec près de **70% du territoire reconnu pour sa biodiversité remarquable et ses paysages exceptionnels**.



Parmi les démarches de reconnaissance et de gestion, certaines sont reconnues et valorisées par les opérateurs touristiques, engendrant de ce fait des fréquentations importantes à contenir vis-à-vis de la préservation de la biodiversité.

C'est le cas de la reconnaissance au **patrimoine mondiale de l'UNESCO** pour la Chaîne des Puys - faille de Limagne (depuis 2018) et de **2 Grands Sites de France** (Chaîne des Puys – Puy de Dôme depuis 2008, le Puy Mary – Volcan du Cantal depuis 2012).

D'autres espaces naturels mènent des actions pour l'accueil des visiteurs (avec parfois des moyens limités au regard des enjeux environnementaux) : Réserves naturelles, Espaces Naturels Sensibles, sites Natura 2000.

Ce patrimoine naturel remarquable est sans contexte un atout majeur pour la mise en tourisme du territoire, particulièrement dans les domaines des activités de pleine nature. C'est aussi un facilitateur dans le cadre de la sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable des visiteurs.

Les sites touristiques majeurs sont nombreux et diversifiés :

- > sommets panoramiques : Puy de Dôme, Monts du Cantal, Puy du Sancy (funiculaire, train, téléphérique...)
- > parcs à thème : Vulcania, Lemptégy, Parc animalier d'Auvergne
- > sites historiques : Château de Murol, du Val, Scénomusée
- > grottes : Jonas, Fontaines pétrifiantes.

Un certain de sites se concentrent dans la partie nord du Parc, à l'exception du Grand site du Puy Mary qui constitue le site le plus fréquenté du territoire. On relève **15 sites de visites majeurs**, dont 4 des 21 sites touristiques emblématiques mis en avant par la région Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que **2 musées labellisés « Musée de France »**.

Le Parc dispose également d'une **diversité de patrimoines bâtis historiques et de renommée** :

- > sites archéologiques (+1000)
- > églises et patrimoine religieux notamment lié à l'art Roman
- > châteaux, manoirs à proximité des massifs volcaniques
- > petits patrimoines bâtis (+5000)
- > ainsi que des villages et bourg labellisés (Salers et Tournemire classés Plus beaux villages de France et Besse-Saint-Anastasia, Menet, Murat et Saint-Saturnin classés Petites Cités de Caractère).

Toutefois, cette thématique n'est pas véritablement motrice dans l'attractivité touristique du territoire.

En 2025, on recense **232 producteurs** sur le Parc, en majorité pour des productions agricoles traditionnelles (culture, élevage), mais aussi quelques brasseurs et caveaux de dégustation, et **116 artisans d'art**, représentant une grande diversité de métiers d'art (couteliers, céramistes, sculpteurs...), certains entretenant un lien fort avec le territoire (travail de la pierre volcanique, lave émaillée, forge...).

La valorisation touristique des productions agricoles et artisanales passe par l'existence de **boutiques** engagées dans la vente de produits du terroir et en circuits-courts. Les fromages constituent un produit iconique de l'Auvergne, avec **5 fromages AOP**.

Monuments historiques

- ★ Classé
- ☆ Inscrit
- Partiellement Classé
- Partiellement Classé-Inscrit
- Partiellement inscrit

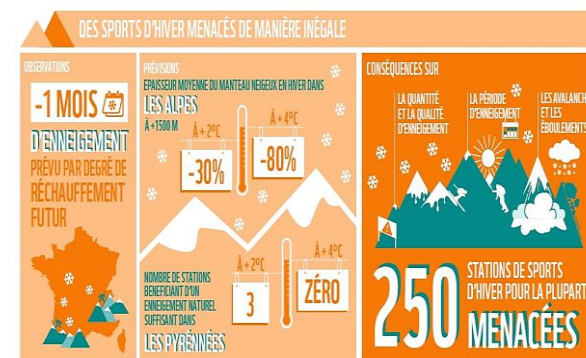
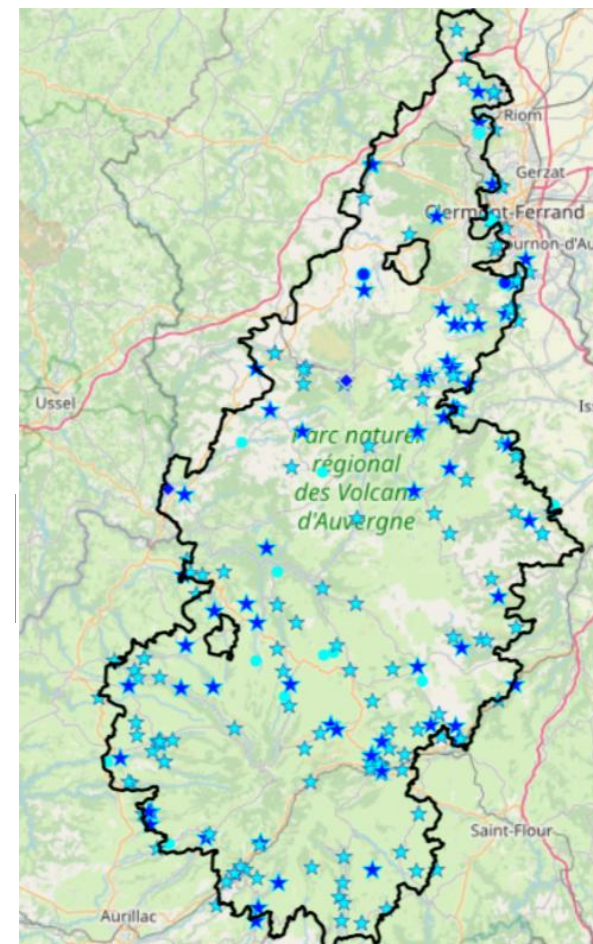
5.6 OFFRES CULTURELLES, ACTIVITES ET DE LOISIRS DE PLEINE

Une **importante diversité d'évènements** sont proposés avec des expositions thématiques, des visites guidées, des conférences, des festivals, des fêtes et foires locales et patronales.

Concernant le **tourisme scolaire sur Parc**, l'offre d'hébergements collectifs est réduite (9 structures d'accueil et d'hébergement).

Y sont associés de multiples animateurs et accompagnateurs qui travaillent directement avec ces centres d'hébergement. Cette filière organisée dispose de ses propres canaux de diffusion (inspections académiques, Ligue de l'Enseignement...). Le Parc des Volcans d'Auvergne est un PNR très convoité par les établissements scolaires pour son patrimoine volcanique unique en France. Mais les durées de séjour tendent à diminuer et le patrimoine immobilier des centres de vacance est maintenant vieillissant.

4 stations de montagne (Chastreix-Sancy, Mont-Dore, Super-Besse, Super-Lioran) renvoient à une image de station familiale et une identité auvergnate. A cela s'ajoutent 5 espaces nordiques. Ces pôles touristiques importants maintiennent leurs activités mais ils doivent opérer une importante transition car ils reposent sur un modèle économique très dépendant de la présence désormais incertaine de la neige du fait du changement climatique.



Les activités liées à l'eau sont également importantes, avec ses rivières et cascades, lacs, zones humides, l'eau est omniprésente et quadrille le Parc :

- > la plus importante est sans contexte **la baignade** dans lacs naturels ou artificiels (9 plans d'eau surveillés dont 3 en Pavillon Bleu) on relève une pression de plus en plus forte sur les sites de baignade, ainsi que des phénomènes d'eutrophisation en été.
- > les bases nautiques de ces lacs accueillent tous types d'activités (voile, pédalo, pêche, kayak, paddle, baignade et le canoë).

Le canyoning pose de plus en plus de problème du fait de la baisse des niveaux d'eau et des piétinements qu'il engendre.

Le territoire est aussi propice à la **pêche en rivière** de première catégorie. Mais peu d'établissements thématiques comme les hébergements de pêche

Les Volcans d'Auvergne revêtent également un caractère spécial et unique : leurs eaux minérales (de Volvic notamment) et thermales ; les thermes de Châtel-Guyon, la Bourboule et le Mont-Dore proposent en plus des séjours et soins pour tous publics.

Plusieurs itinéraires de grande **randonnée** (GR) serpentent à travers le territoire, avec le GR4 comme axe structurant nord-sud, et des boucles à l'intérieur du PNR (GR30, GR400, GR441, la Grande Traversée des volcans). Ces itinéraires totalisent 700 km de linéaires sur le Parc. Le maillage en **PR est assez dense** également, même si la partie sud représente une densité un peu moins importante qu'au Nord. 226 boucles parcourent le territoire, sur une distance cumulée de 1 900 km.

A l'échelle du Parc, il existe uniquement l'**application mobile spécifique** : « **Les Découvertes du Parc** » : sur la base de la plateforme Geotrek, le Syndicat mixte du Parc propose le site et l'application « Les découvertes du Parc » mettant en avant des offres d'itinéraires ponctués de points d'intérêts portant sur les patrimoines du Parc. L'outil Geotrek dispose également d'un module déployé par le Syndicat mixte du Parc en interne et en collaboration avec plusieurs intercommunalités et offices de tourisme pour planifier et gérer les interventions à réaliser sur les cheminements intégrés à la plateforme.

Le territoire s'inscrit pleinement dans la dynamique du Massif central comme terre de **grande itinérance**. L'itinéraire peut être le plus emblématique parmi eux (malgré sa jeunesse), étant la GTVA à pied (Grande traversée des Volcans d'Auvergne) qui permet de parcourir le PNR sur un axe central, nord-sud, en 11 étapes pour un total de 216 km.

Les grands itinéraires à vélo sont rares : « la Grande Traversée du Volcan » seule véloroute (V74) qui traverse le sud du Parc d'Ouest en Est et la GTMC VTT qui le traverse du Nord au Sud du territoire sur 165 km. Quelques boucles de VTT et vélo de route (dont 4 RBX) existent. seulement 70 km de voies vertes et vélo routes sont proposés.

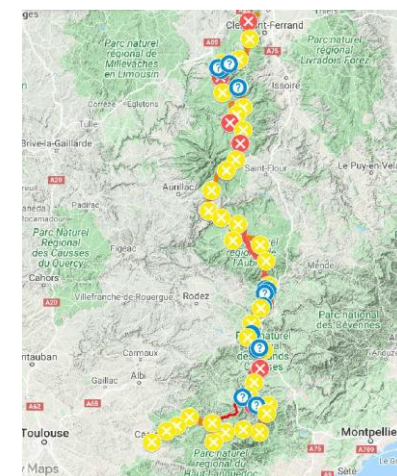
Le Parc est concerné par **plusieurs grands itinéraires équestres** : Dôme-Sancy (186 km dans le Puy-de-Dôme), Tour du Sancy (faisant parti des Escapades équestres de la Région), Cézallier Limon (117 km dans le Puy-de-Dôme et le Cantal), Monts du Cantal (188 km dans le Cantal), Tour des Volcans (194 km dans le Cantal), Equustur en Carladès (itinéraire faisant partie d'un réseau européen en partie dans le Parc), Liaison Cantal Puy-de-Dôme (42 km permettant de relier les réseaux des 2 départements).

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne compte enfin plus d'une centaine de **prestataires d'activités** (150 sur la plateforme Apidae), des offres très diversifiées (sports pédestres, équestres, cyclistes, d'eau, de grimpe...), 13 sites d'escalade et des parcours d'accrobranche pour les familles avec 8 sites identifiés.

Enfin, en 2023, près de **110 manifestations sportives**, soumises à déclaration ou autorisation, ont été recensées sur la Chaîne des Puys et dans les communes cantaliennes. Dans la partie puydômoise, 50 manifestations sont recensées sur la Chaîne des Puys. Ce chiffre est important mais en forte baisse par rapport aux dynamiques des années précédentes (2017 : 96 évènements, 2018 : 93 évènements, 2022 : 83 évènements).



Itinéraire de la Grande traversée des Volcans d'Auvergne



5.7 FREQUENTATION TOURISTIQUE

La fréquentation du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est forte en termes de nuitées et d'excursions, avec un **effet de croissance ressenti suite à la crise sanitaire** de 2019-20. En 2019, elle était estimée à 3,2 millions de nuitées marchandes et 2,6 millions de nuitées non marchandes, soit **un total de près de 6 millions de nuitées**.

Des dispositions sont prises pour améliorer l'information et gérer les flux et sont renforcées par la présence des gardes nature jugée efficace et précieuse. Pour autant, les niveaux de fréquentation sont très hétérogènes en fonction des zones du territoire. Les conditions d'accueil sont parfois insuffisantes et/ou peu qualitatives (équipements/ aménagements). On noté également **une saisonnalité encore très marquée** (été + hiver) pour les territoires dotés de stations, des impacts environnementaux liés aux fortes affluences sur des secteurs sensibles, ainsi que des conflits d'usages entre les publics.

Fréquentation estimée des PNR – Année 2019*

	Nuitées marchandes	Nuitées non marchandes	% non marchand	TOTAL
Volcans d'Auvergne	3 250 700	2 653 900	45%	5 904 600
Monts d'Ardèche	2 232 200	2 114 300	49%	4 346 500
Livradois Forez	662 600	2 076 600	76%	2 739 200
Vercors	1 694 700	951 200	36%	2 645 900
Massif des Bauges	1 046 700	693 700	40%	1 740 400
Baronnies Provençales	847 100	655 000	44%	1 502 100
Haut-Jura	701 300	323 500	32%	1 024 800
Chartreuse	508 400	382 900	43%	891 300
Pilat	237 600	336 800	59%	574 400

Source : METT – Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

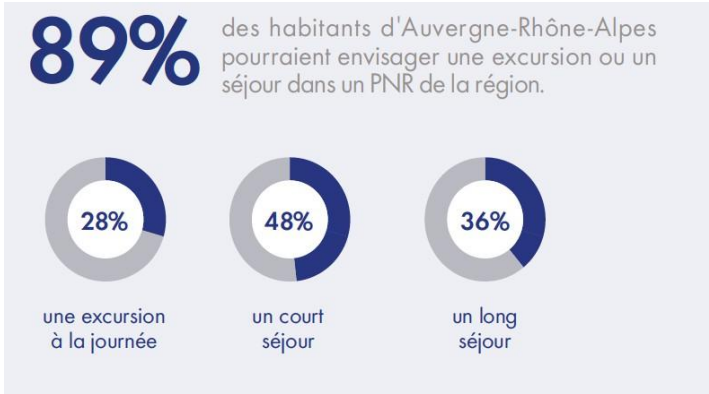
5.8 NOTORIETE DU PARC

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne bénéficie de la **meilleure notoriété parmi les PNR d'Auvergne-Rhône-Alpes** (étude AURA 2021) : il s'agit du PNR le plus cité spontanément par les sondés (23% contre 15% pour le Vercors) ; 90% des sondés associent « PNR » et « tourisme durable ». L'image des PNR est associée à la préservation, la sensibilisation et la proximité avec la nature, des espaces propices à l'évasion et au ressourcement, à la pratique d'activités douces...

Ces territoires répondent aux aspirations de 72% des français de pratiquer un tourisme plus responsable

25% de notoriété spontanée pour le PNR Volcans d'Auvergne
Pour 1 visiteur sur 5, le PNR a été un réel moteur dans la décision du lieu de séjour

« **Volcan** » et « **Auvergne** » sont des marqueurs très puissants et fortement utilisés. Une image globalement positive du territoire et un bon niveau de satisfaction clientèle sont à noter ; toutefois, des offices de tourisme ne valorisent pas systématiquement le Parc dans leurs supports de communication et on observe une dispersion des moyens dédiés à la communication touristique, peu d'efficience.



5.9 LES ENJEUX DU TOURISME ET DES LOISIRS DE NATURE

La concertation menée au service de l'étude des caractéristiques du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et de leurs évolutions a mis en évidence des grands enjeux visant le développement durable du tourisme et des activités de pleine nature.

Une l'image et une notoriété du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne liées au classement Parc naturel régional et à ses richesses naturelles

Des flux maîtrisés au sein des sites à haute valeur patrimoniale et environnementale.
Des sites moins emblématiques peu fréquentés et à fort potentiel valorisés, tel le Cézallier.

Des activités de loisirs respectueuse de la biodiversité et des ressources (l'eau en premier lieu)

Une transition réussie des stations de ski
Des activités 4 saisons encadrée au regard des enjeux de préservation du patrimoine naturel

Un tourisme plus lent et plus immersif

Des mobilités alternatives à la voiture individuelle et des mobilités douces (vélo notamment)

Des flux touristiques décarbonnés mis en avant

Un tourisme au service du développement durable des territoires

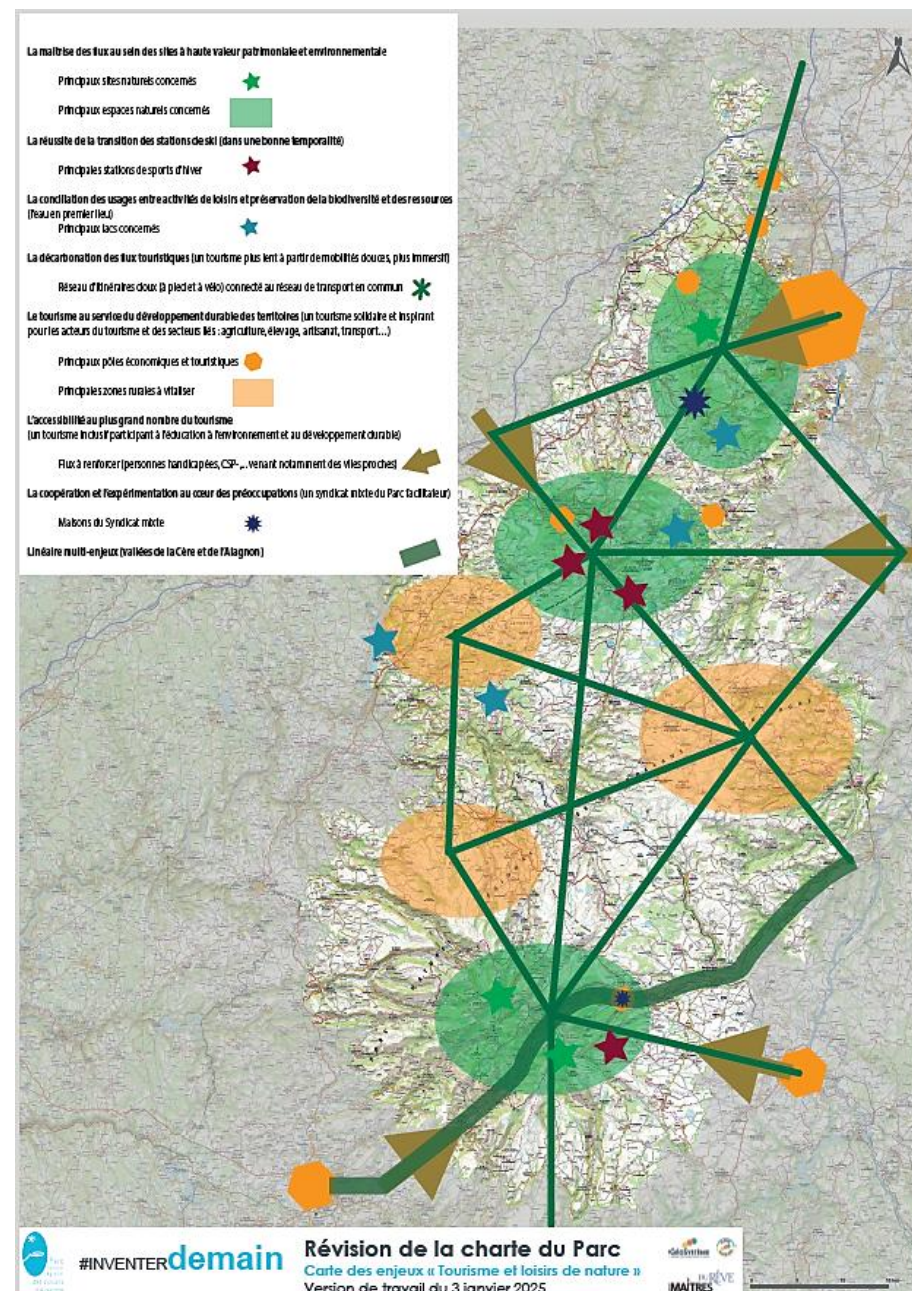
Des offres solidaires et inspirantes pour les acteurs du tourisme misant sur des filières identitaires (agriculture, élevage, artisanat...)

Des produits et séjours écotouristiques en nombre

Un tourisme inclusif favorisant l'accessibilité au plus grand nombre et participant à l'éducation à l'environnement et au développement durable

Une coopération (entre EPCI notamment) pour agir de manière cohérente à l'échelle du Parc

en facilitant le parcours client : de la recherche d'info à la réservation



6 DIAGNOSTIC SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

6.1 ORGANISATION ET VITALITE DU TERRITOIRE

Le Parc des Volcans d'Auvergne est un **territoire rural, montagnard, multipolarisé** (dans et hors périmètre), du périurbain à l'hyper-rural. Il présente une **très faible densité** : la grande majorité des communes ont une densité de population inférieure à 25 habitants par km².

Le Parc compte beaucoup de très petites communes : 1 commune sur 2 compte moins de 250 habitants. Les bourgs-centres et les communes des Monts Dômes observent des densités plus fortes.

65 communes du Parc sont influencées par des pôles d'emplois externes, mais proches du territoire, soit, du plus important ou au moins important en termes d'attractivité :

- > au nord,
 - **le pôle clermontois**, qui gagne près de 700 habitants par an. 35 communes du périmètre d'études font partie de son aire d'attraction
 - **Riom** et plus largement l'aire d'influence de l'agglomération rimoise
- > au sud, **Aurillac** polarise 11 communes du PNR. La ville-centre, qui compte près de 26 000 habitants, enregistre une baisse démographique de -2000 habitants en 11 ans
- > les petites villes, à l'Est, **Issoire et Saint-Flour**, à l'Ouest, **Mauriac et Bort-les-Organes**, plus largement 19 communes faisant partie de leurs aires d'attraction.

CHIFFRES CLÉS / 161 communes

101 401 habitants en 2021

54% de la population dans les Monts Dômes

-3% d'habitants entre 1968 et 2010

+2,2 % d'habitants entre 2010 et 2021

Aires d'attraction des villes

Périmètre d'étude du PNRVA

Aires d'attraction des villes de moins de 50 000 habitants

Pôle

Couronne

de 50 000 à 200 000 habitants

Pôle

Couronne

de 200 000 à 700 000 habitants

Pôle

Couronne

Source : INSEE 2020
Conception : Relief urbanisme
Réalisation : septembre 2024

Densité de population et nombre d'habitants en 2021

Périmètre d'étude du PNRVA

Régions naturelles

Densité de population en hab/km²

<25

25 - 50

50 - 100

100 - 250

250 - 500

500 - 1000

>1000

Nombre d'habitants en 2021

150000

100000

50000

10000

5000

2500

500

Source : INSEE 2021
Conception : Relief urbanisme
Réalisation : septembre 2024

Le territoire est desservi par un maillage intermédiaire de **polarités situées dans et hors du périmètre d'étude** et dans 4 Départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Corrèze et Aveyron). Ainsi, les 15 bassins de vie s'organisent autour de :

- > 6 pôles de bassins de vie internes : Pontgibaud, La Bourboule/Mont-Dore, Besse-et-Saint-Anastaise, Riom-ès-Montagnes, Murat et Vic-sur-Cère.
- > 9 pôles de bassins de vie externes : Riom, Clermont-Ferrand, Issoire, Bort-les-Orgues, Massiac, Mauriac, Saint-Flour, Aurillac et Laguiole.

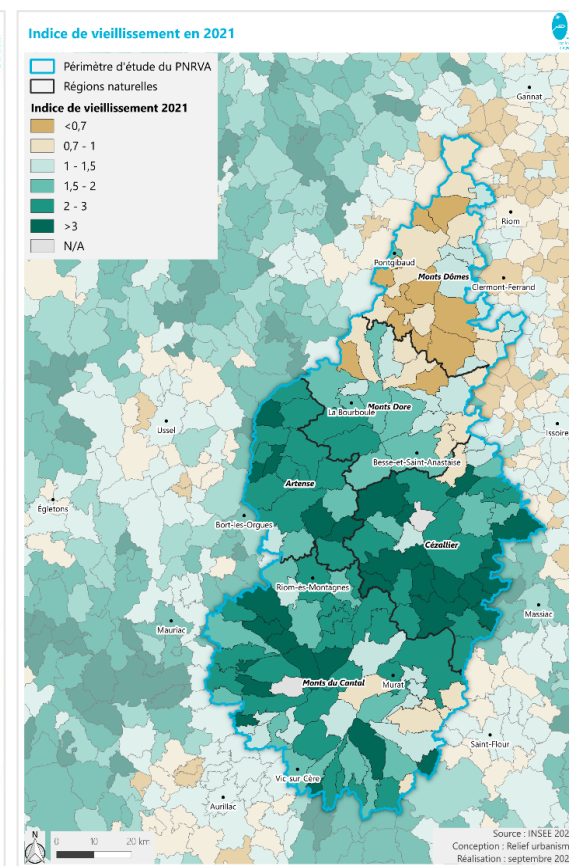
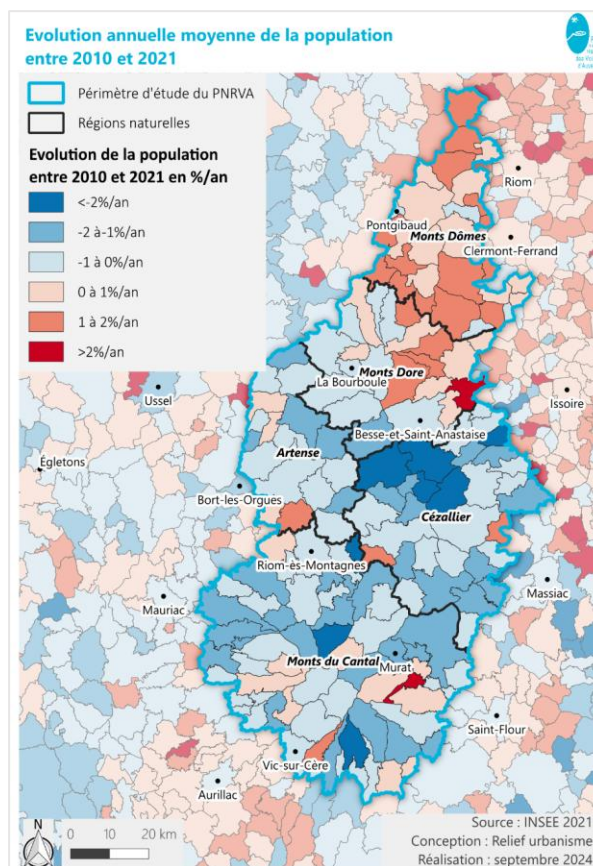
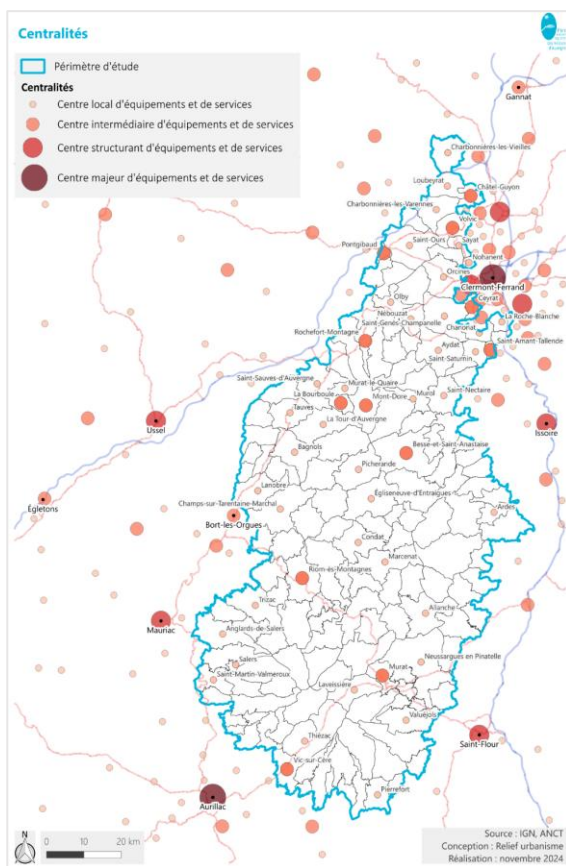
Cette organisation est complétée par un **maillage de centralités d'équipements, de services et de commerces de différents niveaux** : 11 centralités intermédiaires et 38 centralités locales.

En termes de dynamiques démographiques,

- > les évolutions sont contrastées : entre 1968 et 2021, la **population totale du périmètre d'étude recule de -3%** (104 514 à 101 401 habitants), sauf dans les Monts Dômes qui connaissent une croissance démographique (nombre d'habitants multiplié par deux entre 1968 et 2021).
- > la variation de population due au **solde migratoire est quant à elle positive** pour l'ensemble des régions naturelles. Elle est toutefois plus faible dans les Monts du Cantal (+0,15%/an)

- > le tiers nord du territoire d'étude présente un **indice de vieillissement de la population inférieur à 1** dans la majorité de ses communes, témoignant de la présence d'une population jeune, avec la présence de familles avec enfants.

A l'inverse, le reste du territoire est marqué par la présence d'une population âgée, avec un indice supérieur à 1,5 dans la majorité des communes, en particulier dans le Cézallier.



Concernant la qualité de vie, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est **une terre occitane auvergnate, où la culture fait vivre le territoire**. Celui-ci est issu d'une longue histoire volcanique, qui marque les paysages et les activités locales. Les salles de spectacle sont concentrées dans les villes périphériques au territoire. Toutefois,, chaque commune dispose d'une salle polyvalente ou une salle des fêtes pour accueillir des événements privés ou publics. Les EPCI proposent de plus en plus leur propre programmation culturelle (musique, théâtre, danse, ...), notamment : Saint-Flour Communauté, Agglo du Pays d'Issoire (API), Pays de Salers, CC Dôme Sancy Artense (Artenscène), Mond'Arverne Communauté, Pays de Gentiane, Combrailles Sioule et Morge Communauté (La Passerelle), CC Cère et Goul-en-Carladès, Hautes Terres Communauté. Les associations locales sont nombreuses et organisent des animations festives et culturelles. Des lieux associatifs proposent également des événements culturels comme Les Vinzelles à Volvic et Le Poulailler à Saint-Pierre-Roche.

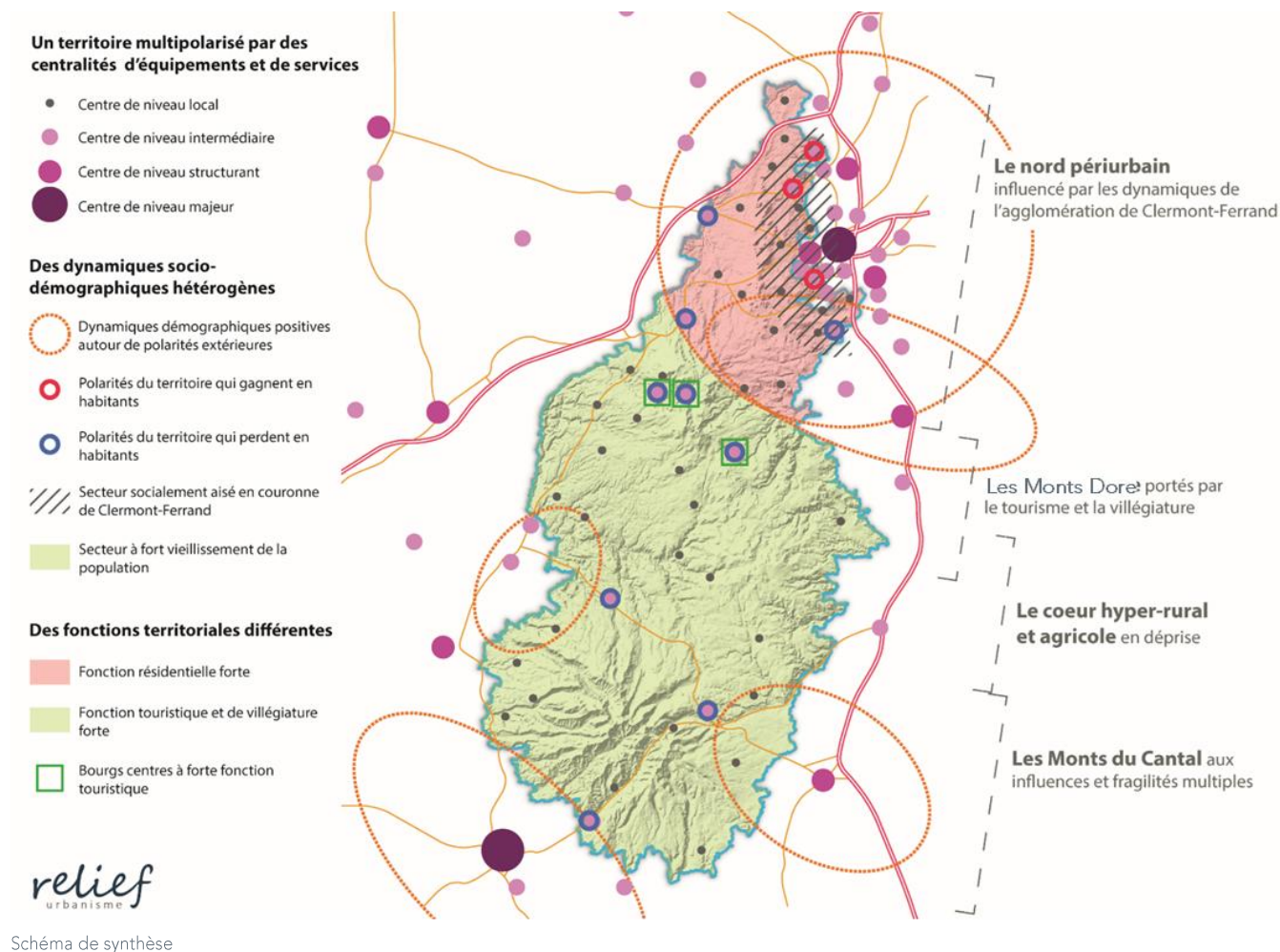
Au plan des **services**, on observe les situations suivantes :

- > 50% des communes du territoire disposent d'une école ; le territoire compte 19 collèges ; il n'existe pas d'établissement de lycée d'enseignement général sur le territoire qui dépend des villes alentours. Cependant, en lien avec ses filières économiques, il dispose de 3 lycées d'enseignement professionnel (bois, agriculture, services au personnes)
- > pour la santé, on relève une sous-densité de médecins généralistes, une dépendance aux polarités extérieures pour les médecins spécialistes et services d'urgence

Concernant le parc immobilier, le périmètre comptait **78 199 logements en 2021**, parmi lesquels :

- > la fonction touristique et de villégiature du parc de logements est forte (près de 30% de résidences secondaires et logements occasionnels)
- > la part de logements anciens (datant d'avant 1971) est significative (46% des résidences principales)
- > la vacance de logements est en hausse (hors Monts Dore) au profit de la construction
- > on observe essentiellement des maisons et de grands logements
- > le parc social est très peu développé, avec seulement 16 HLM pour 1000 habitants, contre 37 dans le Cantal et 58 dans le Puy-de-Dôme..

6.2 EMPLOI



La dynamique d'emploi au sein du Parc des Volcans d'Auvergne est **négative sur le temps long** (depuis 1975). Après un léger rebond au début des années 2000, elle est repartie à la baisse sur la période récente (depuis 2014).

Au sein du Parc, le recensement de l'Insee dénombre **29 578 emplois en 2021**. Mais le territoire possède des dynamiques internes différentes, avec des pôles d'attractivité économique situés pour partie hors territoire. Les zones d'emplois sont organisées autour de villes situées hors territoire : Clermont-Ferrand, Ussel, Issoire, Saint-Flour et Aurillac. Il n'existe ainsi pas de cohérence sur le plan des dynamiques économiques locales au sens statistique. On note une forte décroissance de l'emploi en Artense (divisé par 2), Cézallier et Monts du Cantal. De nombreux actifs travaillent hors territoire.

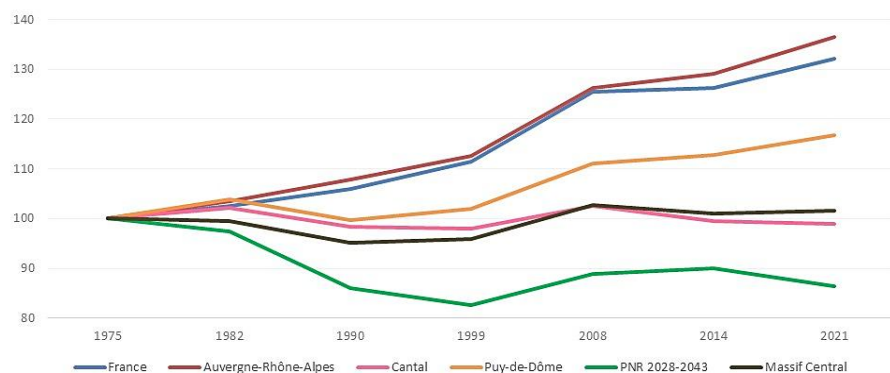
Les secteurs d'**activités phares** qui marquent l'identité économiques du territoire sont agriculture, agro-alimentaire et tourisme, le Parc comptant de nombreuses ressources (eau, animaux d'élevage, herbe, roches volcaniques, bois...).

Chiffres clés :

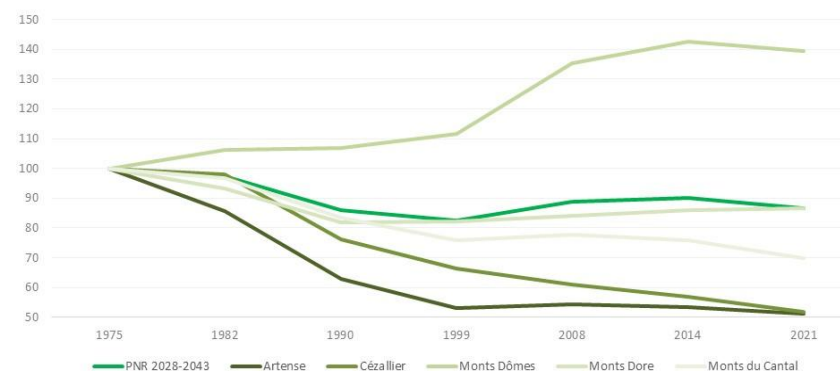
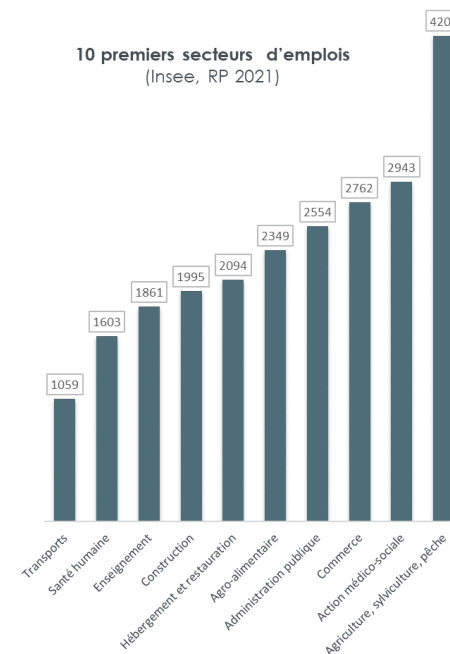
- > taux forts d'emploi (78%) et d'activité (73%)
- > taux faible de chômage (7%)
- > baisse de l'emploi (-14%) depuis 1975.

L'emploi a fortement baissé de manière significative (-14%) sur le temps long (1975- 2021). Cette décroissance de l'emploi est opposée aux dynamiques observées aux échelles supérieures (France, région Auvergne-Rhône-Alpes, Puy-de-Dôme).

Localement, les dynamiques sont contrastées : très positive sur le temps long pour la région naturelle des Monts Dômes (proximité de la métropole de Clermont-Ferrand), en décroissance important dans les régions naturelles d'Artense, de Cézallier et des Monts du Cantal.



Variation de l'emploi 1975-2021 (Insee, RP ; base 100 = 1975) au sein du Parc des Volcans d'Auvergne et des territoires de référence (Insee, RP)



Variation de l'emploi 1975-2021 (Insee, RP ; base 100 = 1975) au sein du Parc et de ses régions naturelles (Insee, RP)

6.3 FOCUS SECTEUR DE L'AGRICULTURE

L'activité agricole est la **première économie du territoire**, avec 3 000 exploitations agricoles et 230 000 hectares de surface agricole utile (SAU), dont 95 % occupés par de la prairie permanente côté Puy-de-Dôme et 2101 exploitations agricoles qui ont au moins une parcelle déclarée à la PAC comprise dans la partie cantalienne du Parc.

Les sols du Parc des Volcans d'Auvergne fournissent naturellement **un herbage à forte biodiversité, qui contribue à la qualité organoleptique des produits** issus des exploitations (fromages et viandes). Ceci explique la présence de 5 AOP fromagères au cœur du Parc (Bleu d'Auvergne, Cantal, Fourme d'Ambert, Saint-Nectaire et Salers) et des labels rouges bœufs fermiers (Salers et Aubrac).

Néanmoins, comme sur l'ensemble du territoire national, le nombre d'agriculteurs s'érode :

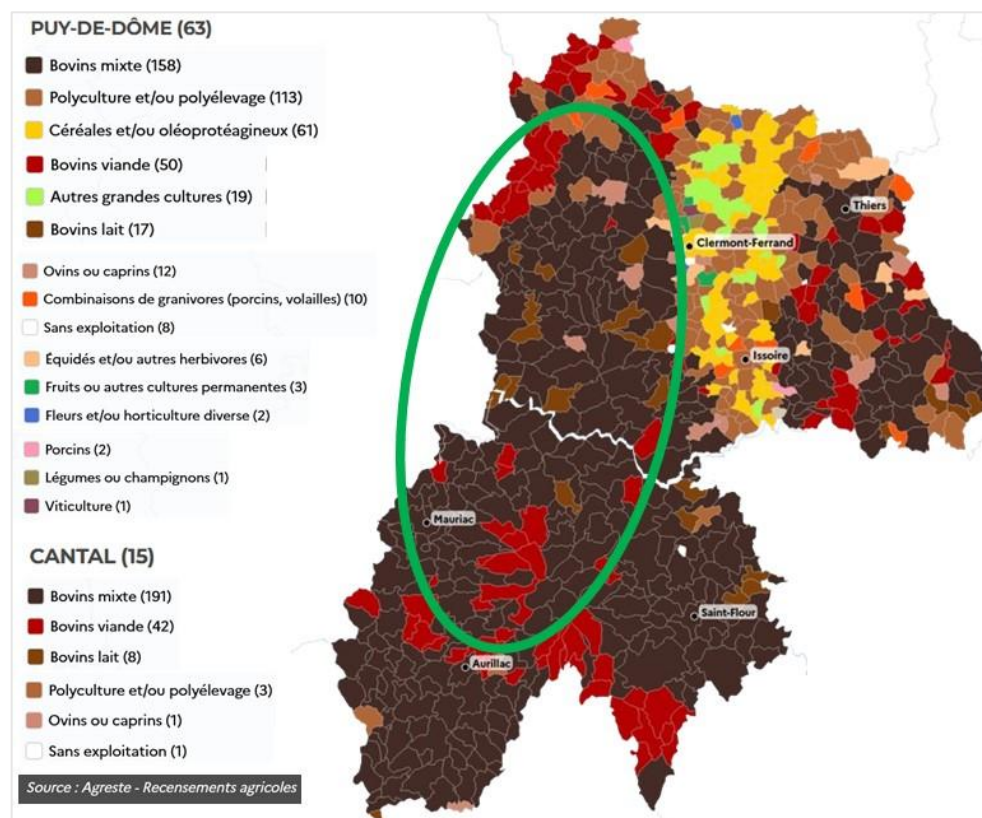
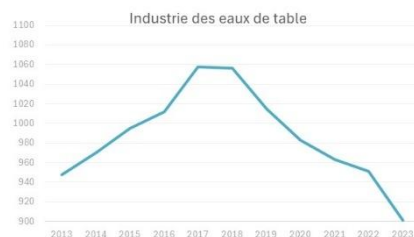
- > baisse du nombre d'emplois et d'exploitations agricoles, hausse de la SAU moyenne
- > vieillissement des exploitants agricoles.



Outre l'impact économique, d'autres incidences sont à pressentir, telles que la diminution d'offre alimentaire de proximité et le risque d'enrichissement d'espaces ouverts herbacés.

L'activité agricole dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne se caractérise également par :

- > **une organisation des acteurs par race bovine, par fromage, par AOP, par territoire**, avec une progression de la filière fromagère
- > **des industriels agro-alimentaires d'envergure, mais une baisse de l'industrie des eaux de table**
- > des stratégies alimentaires locales autour des **Projets Alimentaires Territoriaux** et du développement des **circuits courts** élargis à l'échelle Plaine – Montagne
- > une hyperspécialisation dans l'élevage laitier et allaitant, des risques élevés en cas de maladies sur une race bovine.



6.4 FOCUS SECTEUR DU BOIS ET DE L'EXPLOITATION FORESTIERE

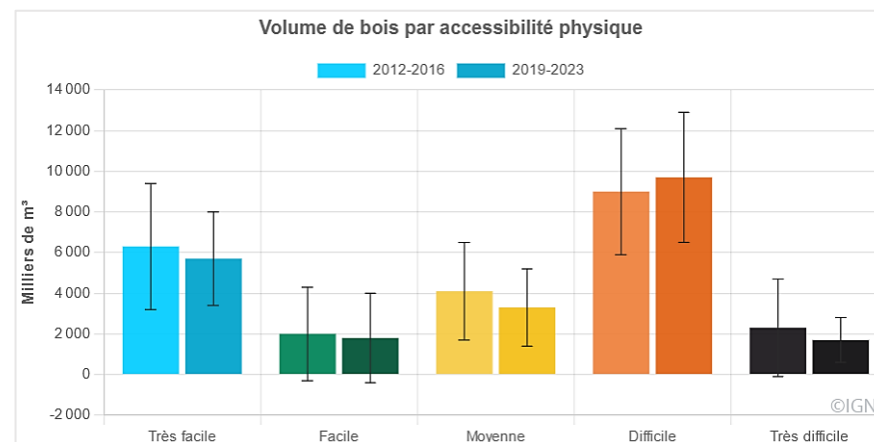
Les forêts du Parc constitue **une ressource importante** de part leurs étendues (128 000 ha de forêt au total) et densités, ainsi qu'en termes de diversité des essences. Le volume de bois vivant présent dans les forêts du Parc est de 22 000 000 m³.

Caractéristiques :

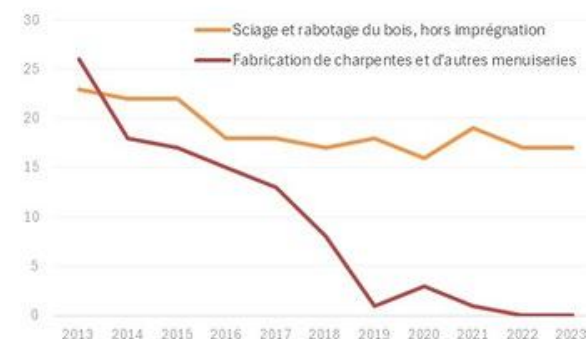
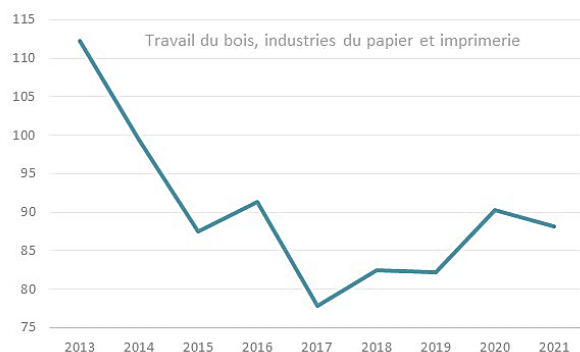
- > principaux acteurs organisés : ONF, FRANSYLVA, FIBOIS...
- > forêt est assez **difficile d'accès** (52% difficile et très difficile d'accès)
- > seulement 2 secteurs identifiés : le sciage et rabotage du bois hors imprégnation / la fabrication de meubles de cuisine ; tous deux sont en décroissance avec de fortes baisses d'emplois sur le territoire. Un autre secteur a disparu du territoire depuis 2013 : la fabrication de charpentes et d'autres menuiseries
- > **faible niveau d'emploi** tant dans l'exploitation forestière que dans les industries du bois
- > déclin significatif de l'emploi dans les secteurs du travail du bois (exploitation et industries)
- > **exportation hors du territoire** de la ressource prélevée, vers les scieries des territoires voisins en Corrèze et Haute-Loire
- > pas d'outils industriels de travail du bois. Le secteur du travail du bois a perdu 24 emplois entre 2013 et 2021, soit une baisse de -21%.
- > **tissu de petites PME (une seule entreprise de taille intermédiaire du secteur sur le territoire)**

CHIFFRES CLÉS

- . 107 000 ha de forêts (17^e PNR)
- . Taux de boisement de 28 %
- . 63% de feuillus
- . progression des forêts : + 200 000 de



On observe toutefois **une dynamique de croissance de l'activité** tant dans l'exploitation forestière que dans les industries du bois sur les territoires limitrophes du Parc, susceptible de d'engendrer un accroissement de l'activité d'exploitation forestière dans le Parc et de permettre la valorisation de produits actuellement sans débouchés (gros bois de sapins).



6.5 FOCUS SECTEUR DES CARRIERES ET PIERRES VOLCANIQUES

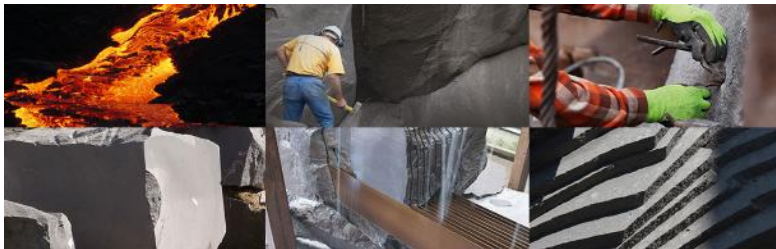
Le Parc des Volcans d'Auvergne dispose d'une **diversité de roches reconnues pour leurs qualité, une ressource de moins en moins valorisée.**

Regroupant un tissu de Petites et Moyennes Entreprises, le secteur « Industries extractives » compte 55 emplois (Insee, RP 2021). Le secteur est **2,2 fois plus important sur le territoire d'étude qu'ailleurs en France**. 28 établissements sont enregistrés dans ce secteur (Insee, SIRENE 2024). Toutefois, entre 2013 et 2021, ce secteur a perdu 35 emplois, soit une baisse de 38%.

Répartie en 4 sous-secteurs (A732), l'activité des industries extractives emploie au maximum **seulement 18 personnes**. Des petites variations d'emplois sont observées à la hausse ou à la baisse selon les secteurs, mais globalement on observe une **quasi-stabilité de l'emploi salarié privé des industries extractives**.

La décroissance de l'emploi dans le secteur des industries extractives est compensée par la hausse de l'emploi dans les secteurs d'exploitation et de valorisation des produits minéraux

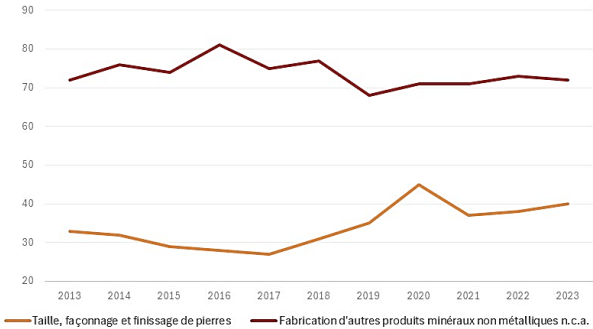
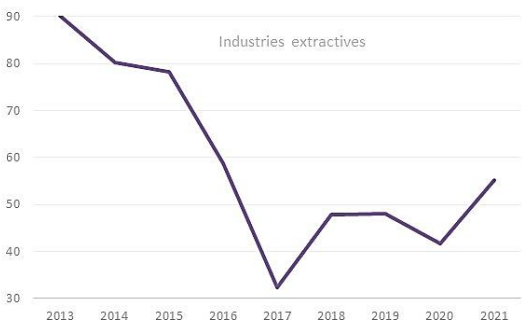
Quelques secteurs clés connaissent des hausses d'emploi : taille, façonnage et finissage de pierres



Etablissement Mallet



Pouzzolane des Dômes



6.6 SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

→ En résumé, on relève, en ce qui concerne la dynamique économique :

- > une forte baisse d'emploi sur les secteurs de la construction, du commerce et de l'administration publique (exception faite de l'enseignement) qui s'explique par des effets locaux très négatifs
- > une baisse de l'emploi significative en agriculture, mais, paradoxalement, une forme de stabilité avec un effet local neutre (un secteur qui suit la dynamique nationale, avec des effets sectoriels négatifs à l'échelle nationale)
- > un effet local positif sur l'industrie.

Les constats et leurs analyses conduisent à la définition de plusieurs grands enjeux territoriaux et de potentiels de développement économique :

PROMOUVOIR L'EXCELLENCE ET LA QUALITÉ DES PRODUCTIONS

- > **Soutenir et consolider les productions d'excellence** : les filières bovines et ovines, les productions AOP, les viandes Label Rouge et IGP, mais aussi toutes les « petites » productions artisanales locales...
- > **Valoriser les signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO)** : promouvoir les productions alimentaires de qualité, mais aussi de la filière Bois (certification Bois des Territoires du Massif central).
- > **Valoriser et transmettre les savoir-faire locaux**, en lien avec les spécificités locales. Maintenir et encourager le développement de formation pour favoriser la transmission des savoirs.
- > **Innover et Expérimenter** : soutenir les initiatives locales dans une approche relevant du développement endogène. S'appuyer sur les ressources humaines et territoriales locales.
- > **Réinventer des modèles économiques** : développer et tester des modèles économiques viables pour les producteurs tout en soutenant des modèles plus respectueux des écosystèmes environnementaux.
- > **Faire de l'identité Parc un facteur d'excellence.**

CRÉER DE LA VALEUR EN S'APPUYANT ET EN PRÉSERVANT LES RESSOURCES

- > **Encourager la diversification** lorsque celle-ci est pertinente sur les plans économiques et écologiques : par exemple les productions fourragères des exploitations d'élevage, les légumineuses pour s'adapter aux injonctions sociétales...
- > **Tisser des liens avec l'alimentation locale** : Envisager le local sur un périmètre élargi avec une complémentarité plaine – montagne. S'appuyer sur les stratégies des Plans alimentaires territoriaux.
- > **Promouvoir des modèles économiques plus équilibrés** favorisant un retour vers des productions locales de proximité, saines et de qualité.
- > **Retrouver des outils de production locaux pour sortir de la dépendance aux filières longues** : notamment sur la viande (brouillards exportés) et le bois (une ressource abondante mais une valorisation locale très faible)
- > **Protéger et valoriser les ressources locales** : Lier valorisation des ressources naturelles et protection de l'environnement. Sortir d'une opposition stérile opposant protection des ressources naturelles et développement économique.
- > **Favoriser le développement de nouvelles filières** : les énergies renouvelables, la laine, cuir-marroquinerie, Ré-équilibrer les modèles économiques pour une production plus locale en circuit court... S'inspirer d'initiatives d'autres territoires (l'exploitation de la laine dans le PNR du Quercy ou des Grandes Causses ; la filière Cuir-Marroquinerie en Dordogne...)
- > **Faire de l'Eau un enjeu prioritaire et transversal** : une ressource indispensable pour tous les usages humains à préserver.



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Bureaux puydômois Montlosier, 63970 Aydat | 04 73 65 64 00

Bureaux cantaliens Place de l'hôtel de ville, 15300 Murat | 04 71 20 22 10
accueil@parcdesvolcans.fr | www.parcdesvolcans.fr